



MITTELWIHR

PLAN LOCAL D'URBANISME

1. Rapport de présentation

ARRET

PARTIE 1	6
Diagnostic territorial et état initial de l'environnement	6
I – DIAGNOSTIC TERRITORIAL	7
• Territoire communal	7
Géographie.....	7
Photographie aérienne	9
Historique	10
• Territoire supra-communal	11
L'Eurodistrict Freiburg-Centre et Sud Alsace	11
Le Grand Pays de Colmar	12
La communauté de communes du Pays de Ribeauvillé.....	13
Le parc naturel régional des Ballons des Vosges.....	14
Autres rattachements	16
• Documents-cadres	17
Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin-Meuse	17
Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhin-Meuse	18
Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Montagne Vignoble et Ried.....	20
Le plan départemental de l'habitat (PDH)	21
Le schéma régional climat air énergie (SRCAE)	21
Le plan climat énergie territorial (PCET)	21
Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).....	22
Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN).....	22
Le plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)	22
• Transports, déplacements et stationnements	24
La desserte routière	24
La desserte aérienne.....	25
La desserte fluviale	25
La desserte ferroviaire.....	26
La desserte par le bus	26
Les itinéraires cyclables	27
La prépondérance de la voiture dans les déplacements domicile-travail	29
Inventaire des capacités de stationnement des parcs ouverts au public.....	29
• Réseaux techniques	30
Eau potable	30
Réseau sécurité incendie	30
Assainissement	30

Electricité.....	31
Gestion des déchets.....	31
Internet.....	31
• Démographie	32
Une évolution démographique contrastée selon les périodes.....	32
Projection démographique à l'horizon 2032.....	33
Une légère tendance au vieillissement de la population.....	34
Un desserrement des ménages important mais structurel.....	35
Chiffres clés.....	36
• Habitat	36
Une croissance continue du parc de logements depuis les années 1970 et particulièrement importante ces dernières années.....	36
Une majorité de logements individuels mais une part importante de logements collectifs pour un village.....	37
Un taux de logements vacants illustrant un marché immobilier fluide mais qui tend plus récemment à un décalage entre l'offre et la demande.....	38
Une proportion intéressante de logements de taille intermédiaire.....	39
Un parc de logements relativement récent dont l'évolution favorise les collectifs.....	41
Un parc social restreint mais présent sur la commune.....	41
Habitat et performance énergétique.....	42
Habitat spécifique.....	42
Chiffres clés.....	42
• Activités économiques	43
Une activité agricole tournée vers la viticulture.....	43
Une offre commerciale moyennement développée dans le village.....	46
Un potentiel touristique fondé sur le patrimoine bâti et viticole.....	47
• Emploi	49
Une majorité d'actifs travaillant hors de la commune.....	49
Une offre d'emplois concentrée à Colmar.....	49
Un taux de chômage relativement faible.....	50
Chiffres clés.....	50
• Equipements et vie sociale	51
Les équipements et services administratifs, sociaux, culturels et sportifs.....	51
Les équipements scolaires et périscolaires.....	51
Les équipements de petite enfance.....	52
Les équipements pour personnes âgées.....	52
Les établissements de santé.....	52
Le tissu associatif.....	52
• Patrimoine et architecture	53

Monuments Historiques.....	53
Patrimoine architectural.....	54
Patrimoine architectural d'après-guerre	56
Archéologie	56
• Morphologie urbaine.....	57
Une morphologie de village-tas	57
Un tissu bâti relativement dense	58
L'enveloppe urbaine définie par le SCoT	59
La trame viaire.....	60
• Consommation foncière de 2006 à 2020	61
Progression de l'urbanisation ces dix dernières années par commune.....	61
• Potentiel foncier intra-urbain	66
Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis existants	66
• Besoin foncier en extension	69
Calcul du besoin foncier en extension.....	69
• Enjeux urbains.....	72
II – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	73
• Environnement physique	73
Topographie	73
Occupation des sols	74
Géologie.....	75
Climatologie.....	76
Hydrographie.....	77
• Caractéristiques paysagères	78
L'unité paysagère du piémont viticole	78
Les caractéristiques paysagères locales	79
• Milieus naturels et biodiversité.....	82
Zones Humides	82
La Trame Verte et Bleue (TVB) d'importance régionale.....	83
Les réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiés par le SCoT	85
Site Natura 2000	86
Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).....	87
Aire historique du Grand Hamster	88
Synthèse des données écologiques.....	89
• Ressources et énergies	90
Potentiel géothermique.....	90
Potentiel solaire.....	91

Potentiel éolien	92
Energie bois	92
• Risques naturels	93
Inondation.....	93
Risques de mouvement de terrain.....	99
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.....	102
Risque minier	102
Risque sismique	103
Synthèse des risques naturels	103
• Risques technologiques	104
Transport de matières dangereuses.....	104
Transport exceptionnel.....	105
Sites industriels	105
Sites et sols pollués.....	105
Installations classées.....	105
Synthèse des risques technologiques	105
• Nuisances	106
Nuisances acoustiques.....	106
Nuisances visuelles.....	106
Nuisances olfactives.....	106
• Santé publique	106
Qualité de l'air	106
Alimentation en eau potable et qualité de l'eau	106
• Enjeux environnementaux	108
Synthèse – BESOINS IDENTIFIES AU REGARD DU DIAGNOSTIC, DE L'ETAT INITIAL ET DES OBJECTIFS DE LA COMMUNE	109
• Besoins en matière de développement économique, commerce, équipements et services	109
• Besoins en matière de surfaces et de développement agricoles	109
• Besoins en matière de développement forestier	109
• Besoins en matière de transports	109
• Besoins en matière d'aménagement de l'espace	110
• Besoins en matière d'environnement, notamment de biodiversité	110
• Besoins en matière d'équilibre social de l'habitat	110

PARTIE 1

Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

I – DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Territoire communal

Géographie

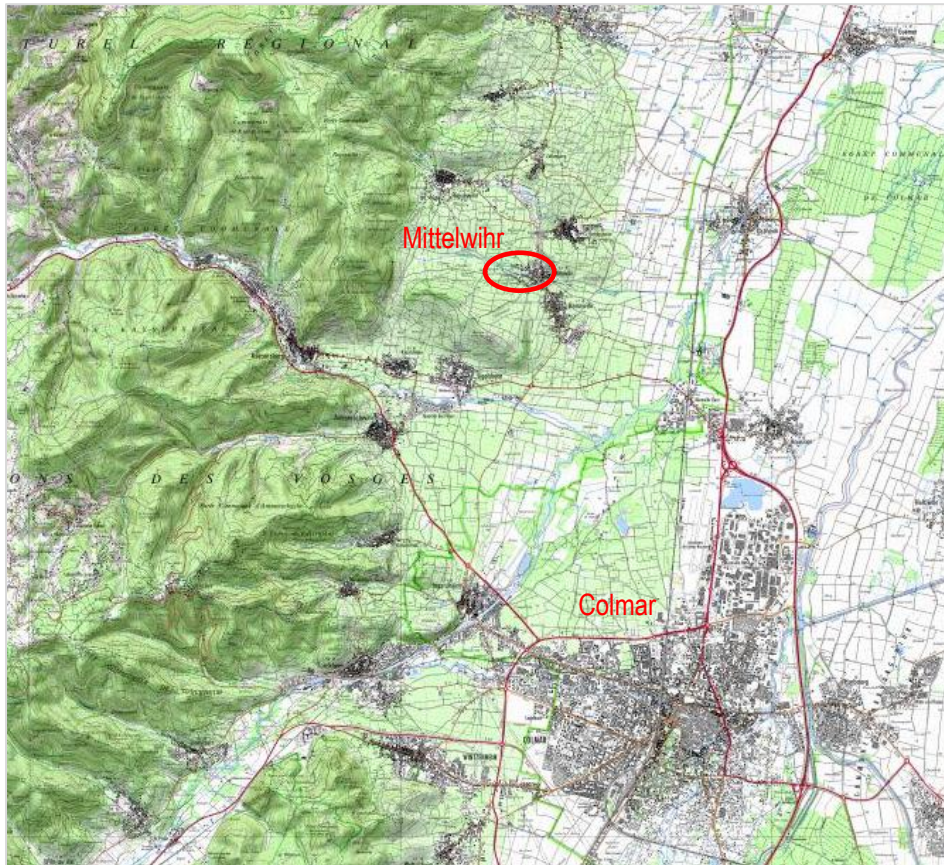
Mittelwihr se situe en région Grand Est, plus précisément en Alsace, dans le département du Haut-Rhin.

Le village est situé au cœur du piémont des Vosges et sur la Route des Vins d'Alsace, à environ 10 kilomètres au nord de Colmar, et à 5 km au sud de Ribeauvillé.

La commune est rattachée à l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé et au canton de Sainte-Marie-aux-Mines depuis sa création en 2014 (anciennement canton du Kaysersberg). Elle fait également partie de la Communauté de communes de Ribeauvillé et du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) « Montagne Vignoble et Ried » qui couvre les Communautés de Communes du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Kaysersberg. La commune intègre également le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Le ban communal s'étend sur 242 ha et accueille 832 habitants en 2017 (INSEE). Il est installé entre les collines du Mont Siegolsheim à l'ouest et du Mandelberg à l'est et est traversé du nord au sud puis d'est en ouest par la rivière du Sembach qui marque un fond de vallon contre lequel vient s'appuyer le village historique. Le Sembach est un affluent de la Fecht. Ce cours d'eau est rejoint au niveau du village par le ruisseau du Hagelgraben qui s'écoule d'est en ouest.

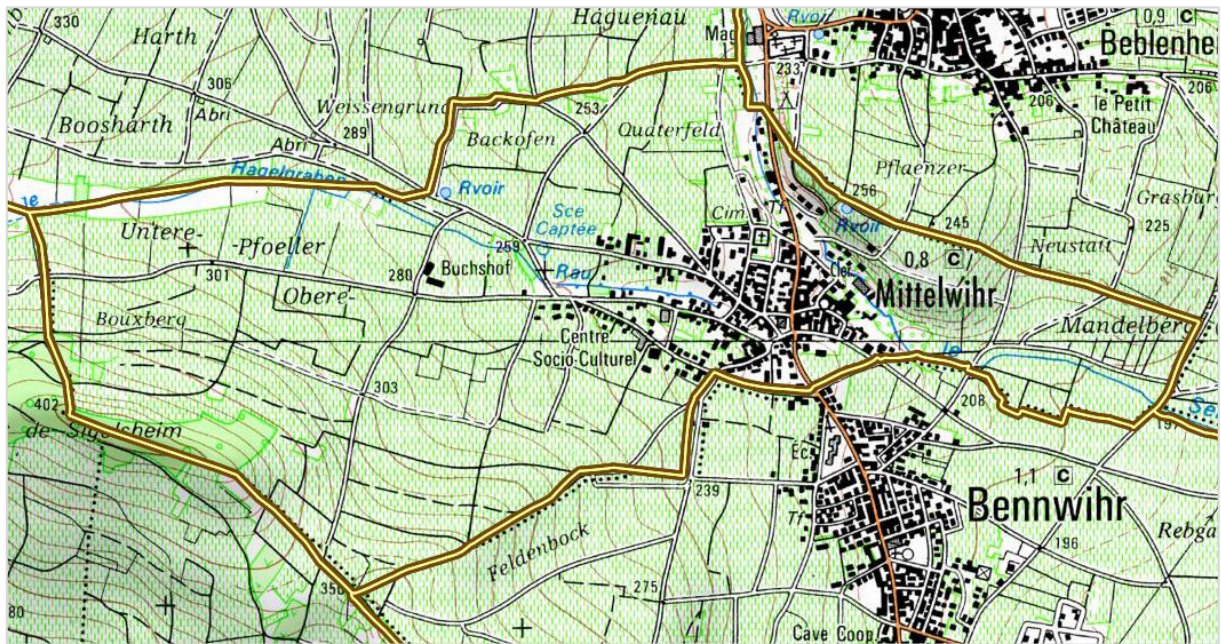
Les communes limitrophes sont les suivantes : Au nord Beblenheim, au sud-est Bennwihr avec laquelle une conurbation existe, au sud-ouest Siegolsheim, à l'ouest Kientzheim et au nord-ouest Riquewihr.



Carte IGN

Source :
Géoportail

Mittelwihr se caractérise notamment par un paysage et une économie locale marqués par la viticulture.



Photographie aérienne

- Ban communal



- Village



Historique

Un fragment d'autel romain dédié à Jupiter (actuellement au musée d'Unterlinden de Colmar) a été trouvé à Mittelwihr, ce qui prouverait une présence humaine sur le site aux premiers siècles de notre ère.

Au Moyen-Age, diverses abbayes d'Alsace et de Lorraine (Ebermunster, Saint-Dié, Murbach, Pairis) disposent de biens dans le village.

Mittelwihr fait partie de la seigneurie de Riquewihr, d'abord fief des comtes de Horbourg qui à partir de 1324 passe aux mains des comtes de Wurtemberg qui la détiendront jusqu'à la Révolution française.

Le château de Mittelwihr, appartenant du XIIIème au XVIème siècle aux seigneurs de Reffingen, passe ensuite entre les mains de diverses familles nobles, pour être finalement vendu comme bien national à la Révolution française et détruit en décembre 1944.

Mittelwihr a été bombardé et presque intégralement détruit durant les combats de la « poche de Colmar » en décembre 1944. Seules les parties basses du clocher médiéval de l'église et quelques arcades de l'église du XIXème siècle ainsi que quelques maisons ont été épargnées. Tous les bâtiments du village ont été reconstruits, sinon construits dans la seconde moitié du XXème siècle.

Source texte : Office de tourisme du Pays de Ribeauvillé et Riquewihr – Brochure Mittelwihr.



Territoire supra-communal

L'Eurodistrict Freiburg-Centre et Sud Alsace

Le territoire de l'Eurodistrict se compose de la Région Freiburg, du Pays de la région mulhousienne, du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, du Grand Pays de Colmar et du Pays de l'Alsace Centrale. Il s'étend sur environ 5 200 km² et regroupe 1,2 million d'habitants.

Le réseau de voies de communication y est développé et la présence de l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Freiburg est un atout majeur pour l'accessibilité et le rayonnement du territoire.

L'Eurodistrict Freiburg-Centre et Sud Alsace travaille en réseau avec les Eurodistricts de Strasbourg-Ortenau, Pamina et Trinational de Bâle.

L'entité a vocation à développer la coopération transfrontalière dans différents domaines tels que la planification spatiale et paysagère, les transports, l'éducation, l'environnement, l'emploi, les démarches administratives.



Carte du territoire de l'Eurodistrict Freiburg-Centre et Sud Alsace

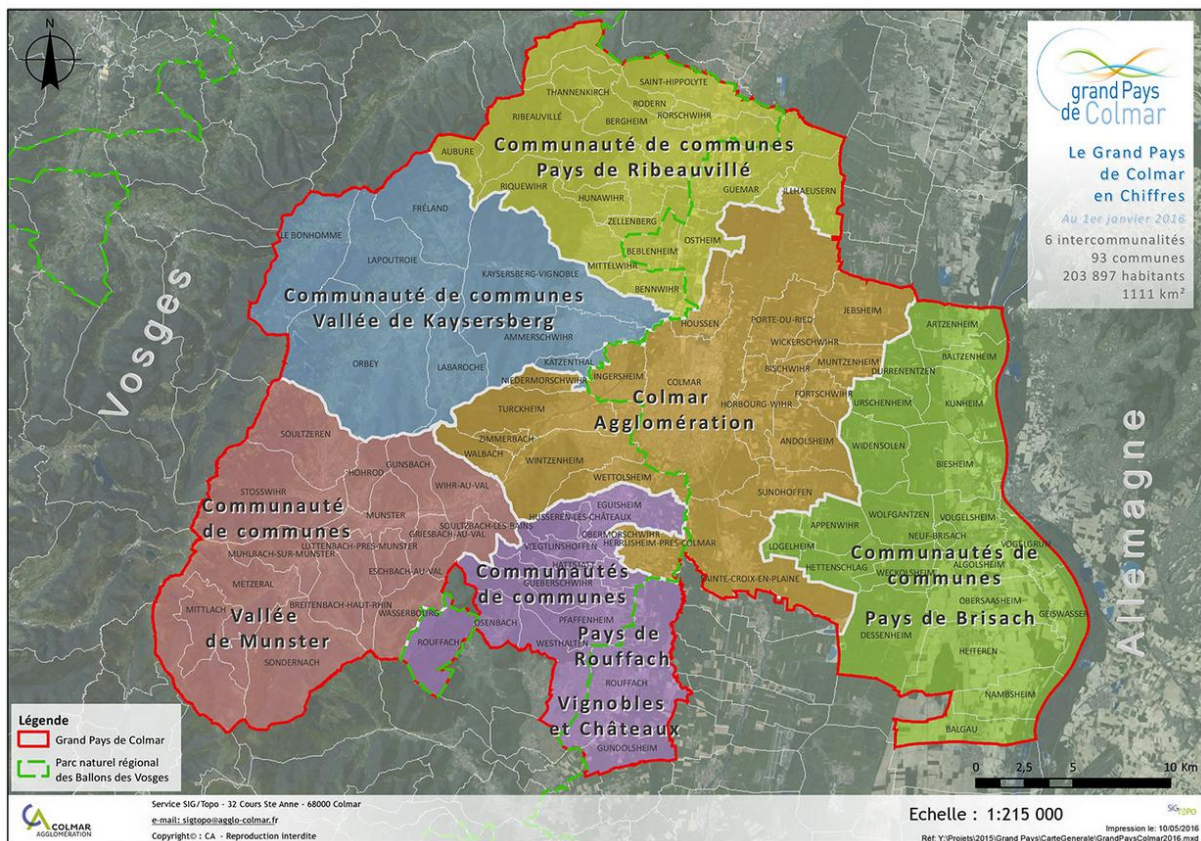
Source : Eurodistrict Freiburg-Centre et Sud Alsace

Le Grand Pays de Colmar

Mittelwihr fait partie du Grand Pays de Colmar qui dénombre au total 93 communes. Le territoire dénombre près de 204 000 habitants.

Le territoire bénéficie d'importants atouts économiques et touristiques s'appuyant sur :

- Des axes de circulation structurants (A35, N83), des liaisons ferroviaires, deux aéroports internationaux et deux ports fluviaux ;
- Un patrimoine naturel, culturel, architectural, historique et gastronomique riche ;
- Un secteur industriel, tertiaire et artisanal développé ;
- Un pôle universitaire (le second d'Alsace) ;
- Un pôle de santé performant ;
- Un pôle de recherche et d'activités en agronomie et viticulture ;
- Un réseau transfrontalier unique en Europe (Biovalley regroupant 15 universités et 400 partenaires autour des sciences du vivant).



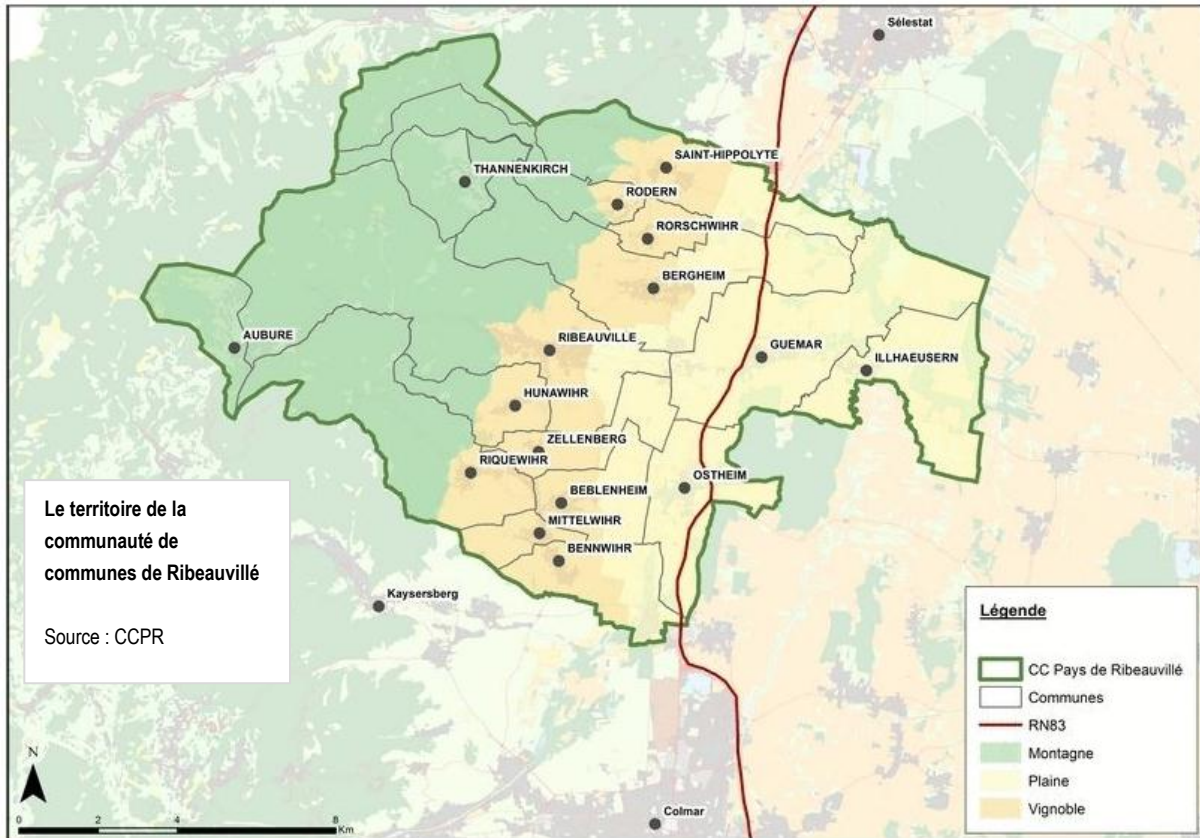
Carte du territoire du Grand Pays de Colmar

Source : Grand Pays de Colmar

La communauté de communes du Pays de Ribeauvillé

La Communauté de Communes Pays de Ribeauvillé se situe à l'extrémité nord du département et s'étire d'est en ouest entre Montagne vosgienne, Piémont viticole et Plaine d'Alsace centrale et ried. Elle regroupe 16 communes: Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Guémar, Hunawihr, Illhaeusern, Mittelwihr, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rorschwihr, Saint-Hippolyte, Thannenkirch et Zellenberg. Ribeauvillé est la commune principale du territoire.

Le territoire s'étend sur plus de 166 km² et accueillait en 2013 plus de 18 000 habitants (INSEE 2013) et 7 155 emplois répartis sur 2378 établissements. Mittelwihr se situe en limite sud de cette entité intercommunale au contact de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg.



Les principales compétences de l'intercommunalité sont les suivantes :

- **L'aménagement de l'espace** : charte d'aménagement, GERPLAN, Gestion de la zone touristique du casino...
- **Le développement économique** au travers de l'action économique et du tourisme: gestion de l'Office de tourisme intercommunal, Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat...
- **La protection et la mise en valeur de l'environnement** : collecte et traitement des ordures ménagères, collecte sélective et valorisation des autres déchets ménagers...
- **La politique du logement et du cadre de vie**: bourse aux logements, transport à la demande (TAD)...
- **La politique en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse**: accueil des enfants et jeunes de 0 à 18 ans hors temps scolaire...
- **Les actions en faveur de la culture, du sport, des loisirs actifs et de la scolarité**: gestion et animation de la Piscine des 3 châteaux, transport scolaire...

En matière de développement économique, la communauté de communes comptabilise actuellement 7 zones d'activités communales localisées à Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr et Saint Hippolyte. La zone artisanale Est de Ribeauvillé est réservée à l'implantation d'activités artisanales et de services et a pour vocation d'accueillir les entreprises de type PME ne pouvant trouver place dans le centre-ville.

Une zone d'activités intercommunale, dite zone du Muehlbach, située sur les communes de Bergheim, Guémar et Ribeauvillé a pour vocation de favoriser l'implantation d'entreprises industrielles et artisanales non polluantes. Elle est gérée au niveau intercommunal par un syndicat spécifique du Muehlbach.

En matière d'aménagement du territoire et de stratégie de développement, la communauté de communes de Ribeauvillé s'est dotée d'une **charte intercommunale de développement et d'aménagement du Pays de Ribeauvillé** qui décline l'ensemble des orientations et des projets mis en œuvre sur le territoire par la Communauté de Communes. Elle définit sa politique de développement et d'aménagement.

Cette charte repose sur 3 phases :

L'évaluation du territoire : un diagnostic, vision globale du territoire, qui a permis l'émergence et la définition des enjeux pour le territoire de la Communauté de Communes.

La prospective territoriale, qui consiste à repérer, identifier et localiser les principaux moteurs d'évolution susceptibles d'impacter le territoire. Cette phase a permis la mise en évidence des principaux objectifs de développement.

Les préconisations :

Les axes de développement du territoire identifiés par la Charte

- Mener une politique de l'habitat pour préserver une dynamique démographique
- Préserver le cadre de vie
- Développer les modes de transport alternatifs à la voiture
- Promouvoir des services et des activités adaptés à la population
- Maintenir une diversité des activités économiques sur le territoire
- Renforcer le positionnement de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a également mis en place avec le Conseil Départemental un GERPLAN à l'échelle de son territoire, afin de coordonner les actions nécessaires pour **préserver la qualité des espaces ruraux et des ressources** (voir chapitre dédié)

Le parc naturel régional des Ballons des Vosges

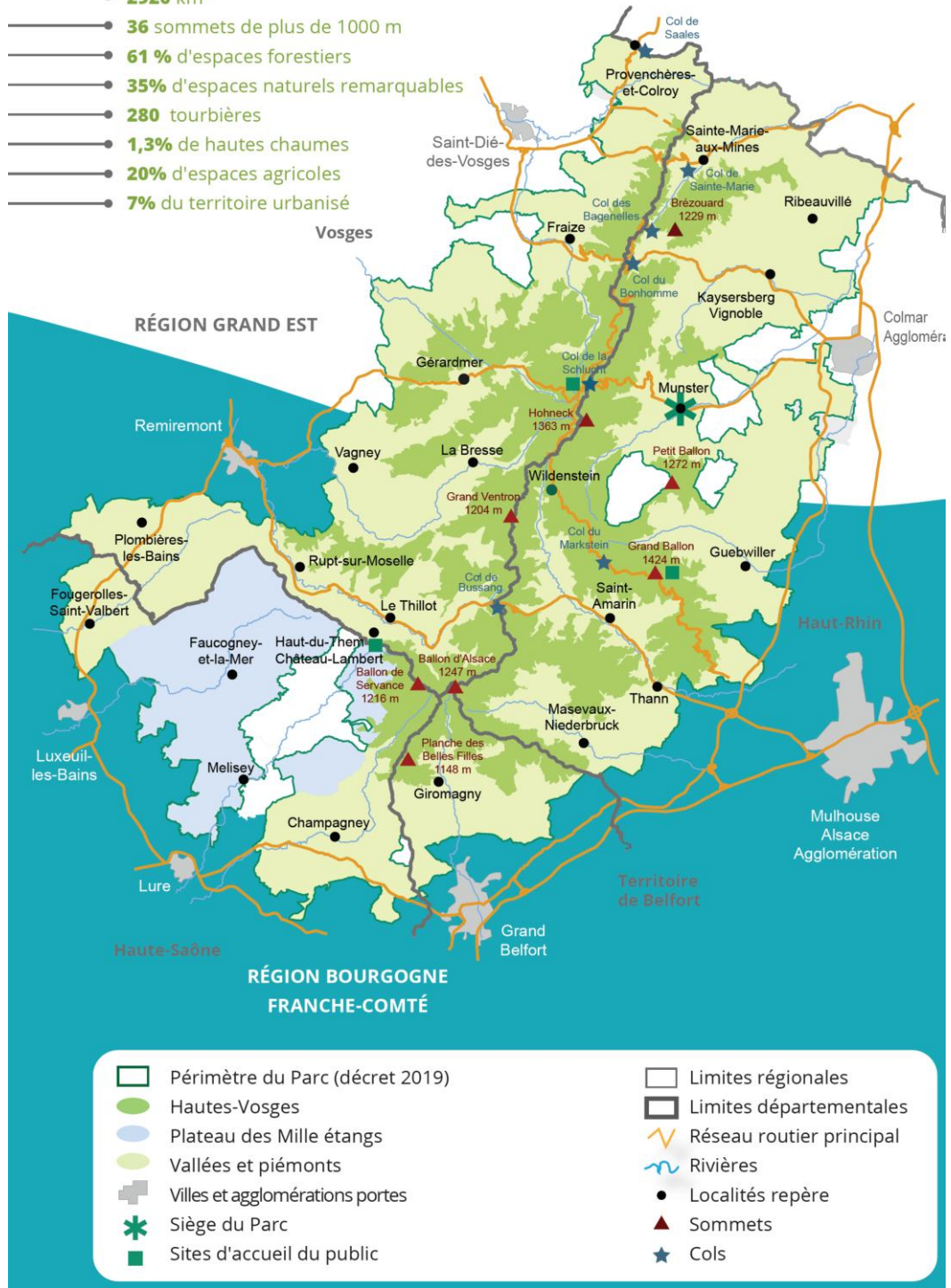
« Créé en 1989 à l'initiative des deux régions Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et Bourgogne Franche-Comté, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges regroupe aujourd'hui 198 communes réparties sur quatre départements de la Région Grand Est : les Vosges, le Haut-Rhin, le Territoire de Belfort et la Haute-Saône.

Sa superficie couvre aujourd'hui 2900 km² et compte 252 000 habitants. Il est à ce titre le plus peuplé des Parcs naturels régionaux. Il s'étend depuis la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines au nord, jusqu'aux portes de Belfort et de Luxeuil-les-Bains. Quatre villes portes et trois communautés d'agglomération entourent le Parc et y adhèrent. Une façon de reconnaître officiellement leur attachement à ce territoire. Acteur clé de la préservation des patrimoines, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges contribue tout autant au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne. »

Mittelwihr fait partie des communes adhérentes.

CHIFFRES CLÉS MARS 2020

- 2 régions : Grand Est et Bourgogne Franche-Comté
- 4 départements : Haut-Rhin, Vosges, Territoire de Belfort et Haute-Saône
- 7 villes et agglomérations portes adhérentes
- 14 communautés de communes adhérentes
- 197 communes adhérentes
- 252 000 habitants
- 2920 km²
- 36 sommets de plus de 1000 m
- 61 % d'espaces forestiers
- 35% d'espaces naturels remarquables
- 280 tourbières
- 1,3% de hautes chaumes
- 20% d'espaces agricoles
- 7% du territoire urbanisé



- | | |
|-----------------------------------|----------------------------|
| □ Périmètre du Parc (décret 2019) | □ Limites régionales |
| ● Hautes-Vosges | □ Limites départementales |
| ● Plateau des Mille étangs | — Réseau routier principal |
| ● Vallées et piémonts | — Rivières |
| ■ Villes et agglomérations portes | ● Localités repère |
| ★ Sièges du Parc | ▲ Sommets |
| ■ Sites d'accueil du public | ★ Cols |

Périmètre du PNR Ballon des Vosges
Source : PNR ballon des Vosges

Autres rattachements

La commune de Mittelwihr est également rattachée au :

- SIVU des Sapeurs-Pompiers du Mandelberg
- Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Mittelwihr
- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Beblenheim et environs
- Syndicat du Sembach
- SIVU des communes forestières du pays de Ribeauvillé

Documents-cadres

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin-Meuse

Cadrage national :

Lors de la transposition de la « directive inondation » (directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation) en droit français, l'Etat a choisi d'encadrer les plans de gestion des risques d'inondation et leurs déclinaisons territoriales par une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI). Cette dernière présente les grands enjeux et les objectifs prioritaires qui en découlent :

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Cadrage bassin Rhin-Meuse :

Le PGRI des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 novembre 2015. Il est applicable pour la période 2016-2021. Le SCoT doit être compatible avec les orientations du PGRI.

Le Plan de gestion des risques d'inondation est un document de planification, élaboré au sein des instances du Comité de bassin Rhin-Meuse, fixant des objectifs à atteindre à l'échelle du bassin et sur les Territoires à risque important d'inondation (TRI), et édictant des dispositions à mettre en œuvre pour y parvenir. Il est conçu pour devenir le document de référence de la gestion des inondations sur le bassin Rhin-Meuse. Une politique et des outils de prévention et de gestion des risques d'inondation (dispositifs de prévision des crues, plans de prévention des risques d'inondation - PPRi, programmes d'actions de prévention des inondations - PAPI, etc.) préexistaient à la Directive inondation. A la faveur de la structuration et du dynamisme des maîtrises d'ouvrage locales, de nombreuses démarches ont été mises en œuvre à l'échelle des bassins versants. Le plan de gestion du bassin du Rhin vise à intégrer et mettre en cohérence ces différentes démarches de la gestion des risques d'inondation engagées sur le bassin. Il reprend, ordonne, met à jour et en cohérence les éléments de doctrines ou dispositions existantes en rapport avec l'organisation de la gouvernance, l'amélioration de la connaissance, la maîtrise de l'urbanisme, la gestion de la ressource en eau ou encore la gestion de crise. Il est également le vecteur d'une harmonisation des approches de l'administration en matière de mise en œuvre de la politique des risques et de décisions administratives ayant un impact sur la gestion des inondations. Il donne une vision stratégique des actions à conjuguer pour réduire les conséquences négatives des inondations sur le territoire, en orchestrant à l'échelle de chaque grand bassin, les différentes composantes de la gestion des risques d'inondation.

Les champs de compétences propres au PGRI sont les suivants :

- L'aménagement du territoire et la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation
- La conscience du risque d'inondation et l'information des citoyens
- La prévision des inondations et l'alerte
- La préparation et la gestion de crise
- Le diagnostic et la connaissance relatifs aux enjeux soumis à un risque d'inondation et à leur vulnérabilité
- La connaissance des aléas

Déclinaison sur le bassin de risque :

A l'échelle du bassin de risque, une stratégie locale et un programme d'actions sont développés.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhin-Meuse

Contexte national : La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques a rénové le cadre global défini par les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992. Elle vise notamment à assurer :

- La protection des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ;
- La protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- Le développement et la protection de la ressource en eau ;
- La valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource de manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ;
- La conservation du libre écoulement des eaux et la protection contre les inondations ;
- L'agriculture, la pêche en eau douce, l'industrie, la production d'énergie, les transports, le tourisme, les loisirs et les sports nautiques, ainsi que toutes autres activités humaines légalement exercées.

Par ailleurs, une grande partie de la réglementation française découle des directives européennes et notamment de la directive Cadre sur l'eau qui a été transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004.

Contexte local :

Institués par la loi sur l'Eau de 1992, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) sont des instruments de planification qui fixent au niveau de chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux. Le SDAGE constitue le cadre légal et obligatoire de mise en cohérence des choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau.

L'Alsace est couverte par le SDAGE Rhin-Meuse, approuvé le 27 novembre 2009. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010, le SDAGE Rhin-Meuse rappelle le respect du décret n°91-1283 du 19 décembre 1991 relatif aux objectifs de qualité assignés aux cours d'eaux, sections de cours d'eaux, canaux, lacs ou étangs et eaux de mer. Il concerne l'Alsace, la Lorraine et une partie de la Champagne-Ardenne. La troisième génération de SDAGE approuvés en 2015 est entrée en vigueur pour la période 2016-2021. Celui du district Rhin-Meuse a été approuvé par arrêté préfectoral du 30/11/2015.

Les dispositions du PLU doivent être compatibles avec les orientations et objectifs du SDAGE Rhin-Meuse.

L'objectif du SDAGE Rhin-Meuse est d'instaurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau notamment par :

- La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides ;
- L'approvisionnement en eau potable des populations et des différents usages (industriels, agricoles...) ;
- La lutte contre la pollution ;
- La valorisation de l'eau comme ressource économique ;
- L'utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau.

Les orientations fondamentales du SDAGE, pouvant trouver une application dans les documents d'urbanisme, sont les suivantes :

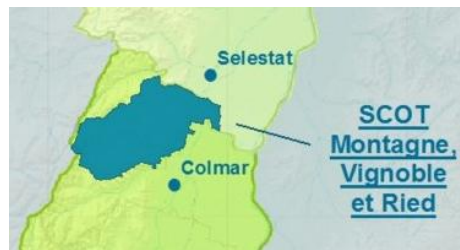
- Assurer à la population, de façon continue, la distribution d'une eau potable de qualité (préserver les captages d'eau destinée à la consommation humaine en prenant en amont de ces captages des mesures préventives permettant de limiter et de réduire les traitements ainsi que les substitutions de ressources) ;
- Veiller à une bonne gestion des systèmes d'assainissement publics et des boues d'épuration (améliorer la prise en compte des eaux pluviales dans les zones urbanisées et rechercher la diminution des volumes à traiter) ;
- Restaurer ou sauvegarder les fonctions naturelles des milieux aquatiques, et notamment la fonction d'auto-épuration (préserver les zones de mobilité des cours d'eau) ;

- Prendre en compte, de façon stricte, l'exposition au risque d'inondations (par crue, rupture de digue, coulées d'eaux boueuses) dans l'urbanisation des territoires ;
- Dans des situations de déséquilibre quantitatif sur les ressources ou les rejets en eau, limiter l'impact des urbanisations nouvelles et des projets nouveaux (orientations concernant les eaux pluviales) ;
- Préserver de toute urbanisation les parties de territoire à fort intérêt naturel (zone de mobilité des cours d'eau, végétation rivulaires, zone humide remarquable et ordinaire) ;
- L'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur ne peut être envisagée si la collecte/distribution et le traitement des eaux usées qui en seraient issues ne peuvent pas être effectués dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation de travaux et actions nécessaires à la réalisation ou à la mise en conformité des équipements de collecte/distribution et de traitement.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Montagne Vignoble et Ried

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) permet aux communes qui appartiennent à un même bassin de vie de mettre en cohérence leurs politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, d'implantations commerciales, de déplacements et d'environnement.

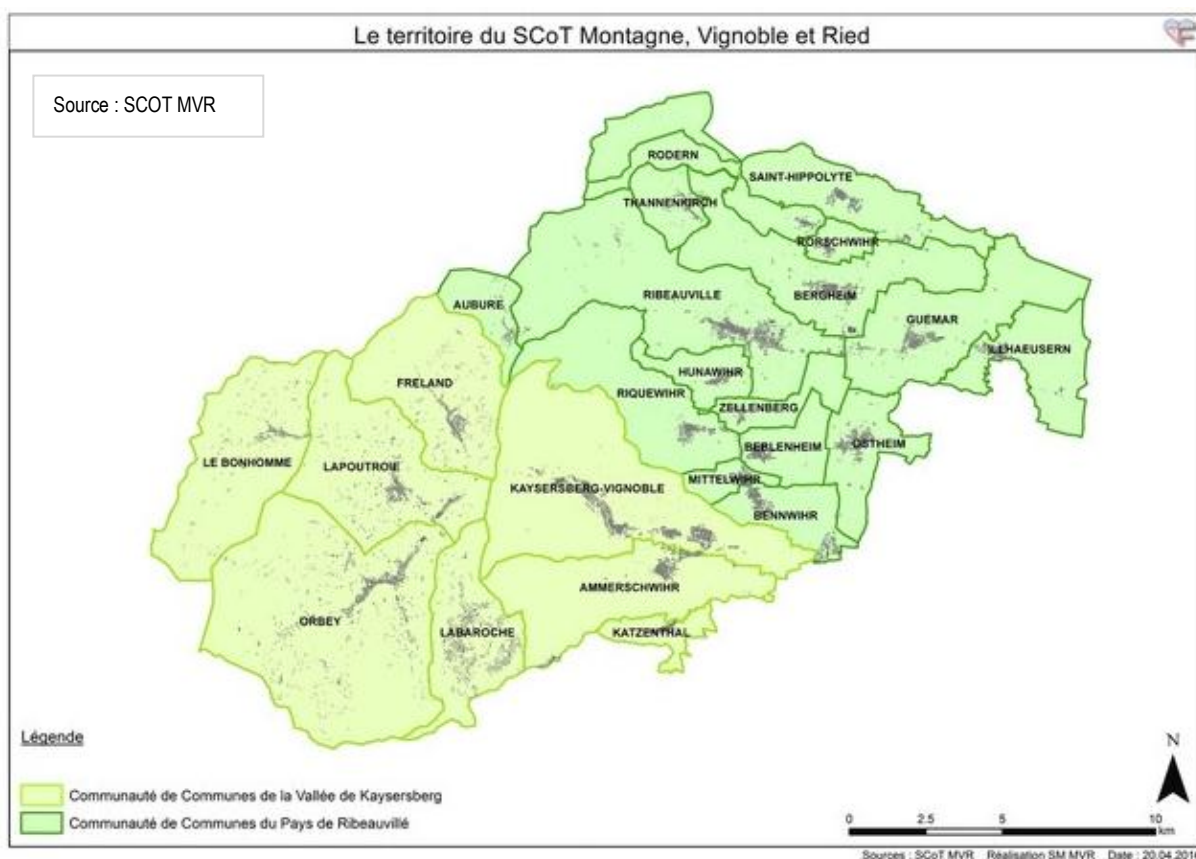
Le premier SCoT Montagne Vignoble Ried a été approuvé par le Comité directeur du Syndicat Mixte le 15 décembre 2010. Une **procédure de révision du SCOT MVR a été engagée** par délibération du Comité syndical le 26 février 2014 afin d'intégrer les dispositions des lois Grenelle 2 et ALUR qui ont modifié et complété le contenu et les objectifs des SCOT. **Le SCoT MVR révisé a été approuvé le 6 mars 2019.**



Extrait de la carte de situation générale
Source : SCoT Montagne, Vignoble et Ried

Le périmètre du SCoT correspond au territoire du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Kaysersberg, 2 communautés de communes, et regroupe ainsi 24 communes et près de 36 000 habitants sur 350 km² d'un bassin de vie cohérent.

Le Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried intervient en matière d'aménagement du territoire et de planification spatiale à travers l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).



L'armature urbaine du territoire du SCoT s'articule autour des trois bourgs centres du territoire que sont Ribeauvillé, Orbey et Kaysersberg. Les autres entités urbaines sont retenues comme villages.

Le projet de territoire exprimé dans le PADD est développé autour des axes suivants :

- Assurer une politique active de l'habitat
- Renforcer la qualité de l'offre en équipements et services aux habitants
- Soutien stratégique au dynamisme économique

- Un tourisme moteur du dynamisme économique
- Une armature urbaine efficace
- Une place majeure à l'éco-mobilité
- La qualité architecturale, paysagère et patrimoniale du territoire
- Une prise en compte transversale de l'environnement

Ces objectifs sont déclinés à travers les prescriptions, les recommandations et les préconisations du Documents d'Orientations et d'Objectifs (DOO) avec lesquelles le PLU de Mittelwihr doit être compatible.

La commune de Mittelwihr est donc concernée par l'ensemble de ces prescriptions, recommandations ou préconisations. Ces dernières sont précisées au niveau communal sur un certain nombre de thématiques et encadrent le projet urbain de Mittelwihr. On retiendra les éléments de déclinaison des objectifs du SCOT au niveau local suivants :

Le plan départemental de l'habitat (PDH)

Mittelwihr s'inscrit dans le périmètre du PDH du Haut-Rhin (2020-2025). Les grands objectifs sont les suivants :

- Répondre aux besoins de logements et d'hébergement ;
- Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ;
- Améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées.

Le schéma régional climat air énergie (SRCAE)

La loi Grenelle 2 a instauré l'obligation de réaliser dans chaque région un SRCAE dont l'élaboration a été confiée conjointement au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional. Le Schéma Régional Climat Air Energie de l'Alsace a été approuvé le 29 juin 2012.

Les grandes orientations de ce document sont les suivantes :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser la demande énergétique
- Adapter les territoires et les activités socio-économiques aux effets du changement climatique
- Prévenir et réduire la pollution atmosphérique
- Développer la production d'énergie renouvelable
- Favoriser les synergies du territoire en matière de climat-air-énergie

Le rôle de ce schéma est de proposer des orientations ou des recommandations applicables à l'échelle du territoire alsacien. Les mesures ou les actions relèvent des collectivités et de l'Etat via notamment les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) et les Plans de Déplacements Urbains (PDU) qui devront être compatibles avec le SRCAE.

Par ailleurs, il comporte un Schéma Régional Eolien (SRE) permettant d'identifier les territoires disposant de zones potentiellement favorables au développement de l'énergie éolienne.

Le plan climat énergie territorial (PCET)

La commune de Mittelwihr est concernée par deux PCET obligatoires (PCET du Conseil Général et PCET du Conseil Régional).

Les PCET constituent une déclinaison territoriale du SRCAE et sont obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) transforme et complète le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA). Co-élaboré par l'Etat et la Région Alsace et approuvé le 29 juin 2012, il constitue un document stratégique pour la politique énergétique en Alsace. Il décline les grands objectifs suivants à l'horizon 2020-2050 :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2003 (-20% pour 2020 et -75% pour 2050) ;
- Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie (26,5% en 2020 contre 17% en 2009, l'objectif national est de 23%) ;
- Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour 2015, notamment les particules fines et l'oxyde d'azote.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

En l'application des lois Grenelle, le SRCE d'Alsace a été adopté par délibération du Conseil Régional du 21 novembre 2014 et par arrêté préfectoral n°2014/92 du 22 décembre 2014.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB) régionale. Cette politique a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologique des territoires. Elle identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue), pour :

- Favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats ;
- Préserver les services rendus par la biodiversité et préparer l'adaptation au changement climatique.

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)

L'essor des communications et d'internet rend l'accès à un réseau très haut débit essentiel dans le développement et l'évolution des territoires. Il s'agit d'un facteur d'attractivité du même ordre qu'une bonne desserte routière pour de nombreux acteurs économiques. Son importance va aller croissant dans les années à venir. L'aménagement numérique constitue ainsi un enjeu essentiel pour un territoire visant à :

- l'attractivité économique et résidentielle par la disponibilité d'une offre haut-débit et très haut débit concurrentielle,
- la compétitivité de ses entreprises grâce à des réseaux performants,
- la cohésion sociale et le désenclavement, grâce notamment à l'accès aisé aux services, à la possibilité du télétravail, à la télé-formation, l'e-administration ou la télé-médecine.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de l'Alsace définit les ambitions du territoire en matière de développement numérique et identifie les problématiques et les actions à mener en la matière.

Lors de l'élaboration du SDTAN, une concertation avec les collectivités locales alsaciennes a été menée en 2011 concernant la couverture à haut débit ou à très haut débit pour le grand public. Il en ressort que 36,7% ne sont « pas satisfaits », 43,3% sont « moyennement satisfaits », et seulement 20% sont « globalement satisfaits ». Des progrès restent donc à faire en termes de couverture numérique.

Le territoire souhaite également renforcer son maillage régional de télécentres labellisés. L'objectif est de poursuivre son développement notamment à l'échelle des villages avec l'installation de télécentres ruraux. En outre, les collectivités peuvent contribuer au développement des télécentres en créant une dynamique de télétravail au sein de leurs services.

Le plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)

Le plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) a pour finalité de coordonner au niveau local les actions nécessaires à la préservation de la qualité des espaces et des ressources pour concilier un développement harmonieux et durable avec les impératifs de l'aménagement communal et les nécessités économiques.

La communauté de communes du Pays de Ribeauvillé, s'est engagée dans la mise en place d'un GERPLAN au sein de sa structure intercommunale.

Il se compose d'une partie Diagnostic :

- Diagnostic agricole (connaître l'état actuel de l'agriculture économique, social et environnemental, mettre en évidence les attentes des acteurs locaux, plus particulièrement des agriculteurs sur les enjeux de leur territoire, identifier l'occupation du sol et vérifier la compatibilité avec la mise en place de zones à enjeux collectifs) ;
- Etude hydraulique de la Communauté de Communes (pour la mise en place de mesures préventives ou curatives dans le but de résoudre ou atténuer les inondations et les coulées de boue dans les villages) ;
- Diagnostic territorial (support physique, hydrosystème, environnement physique, milieux naturels, paysages, histoire de l'occupation des sols, fonctions d'usage du territoire, demande sociale) ;

Et d'un document cadre qui sert de cadre conventionnel aux actions d'aménagement suivies ou soutenues par le Département du Haut-Rhin :

- Actions en faveur de la régulation et la protection des eaux
- Actions en faveur des agriculteurs et de la Communauté
- Actions en faveur du patrimoine naturel
- Actions en faveur de l'urbanisation résidentielle
- Actions en faveur du paysage et du patrimoine

C'est un document d'aide à la décision pour les élus. Il est non opposable aux tiers.

Le GERPLAN a déjà permis la réalisation de plusieurs actions pour valoriser le patrimoine naturel du Pays de Ribeauvillé :

- Commande groupée de 1645 arbres fruitiers et de 7078 arbustes pour des haies en 2011
- Réalisation de 6 sentiers d'interprétation dont un sur les communes de Bennwihr et Mittelwihr en 2012
- Ouverture d'espaces en cours depuis 2008 à Aubure
- Actions sur les vergers hautes-tiges (plantations de vergers hautes-tiges à Bergheim (2009), Guémar (2009) et Thannenkirch (2010), inventaire des vergers réalisé par le Conseil Général 68, préservation d'un verger communal, aides à l'acquisition de matériel pour les apiculteurs et un atelier de jus de pomme.

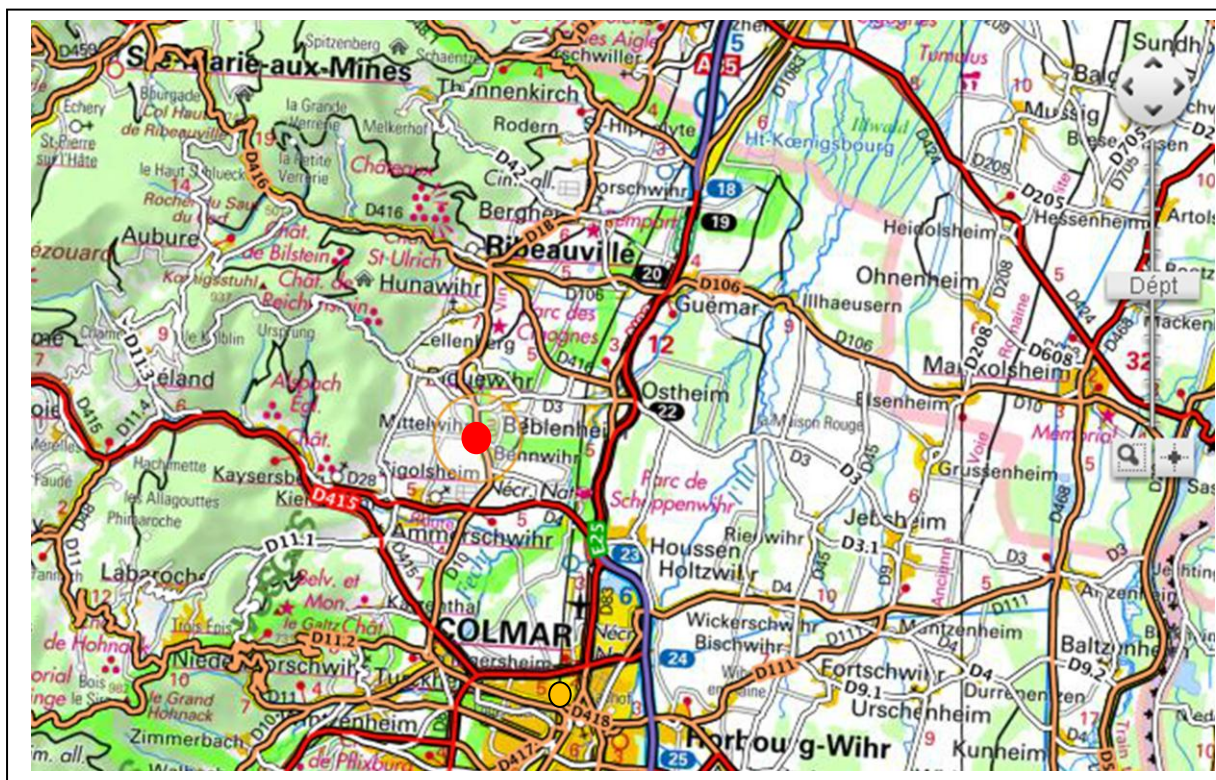
Transports, déplacements et stationnements

La desserte routière

Mittelwihr se situe sur l'axe de la célèbre **Route des Vins d'Alsace** (D1b), route parallèle à l'axe de circulation majeur nord-sud de la route Nationale 83. Cette fameuse Route des Vins traverse le piémont viticole des Vosges et permet de découvrir les villages viticoles de la région, dont Mittelwihr. La réputation internationale de cette route représente un atout majeur pour la desserte de la localité, notamment en termes d'attractivité touristique.

La commune de Mittelwihr se situe également entre deux axes importants d'orientations est-ouest qui desservent la Vallée de Sainte-Marie-aux-Mines et le Val d'Orbey et de Kaysersberg.

Le territoire communal est également desservi par des axes tout à fait secondaires de desserte du vignoble alentour.

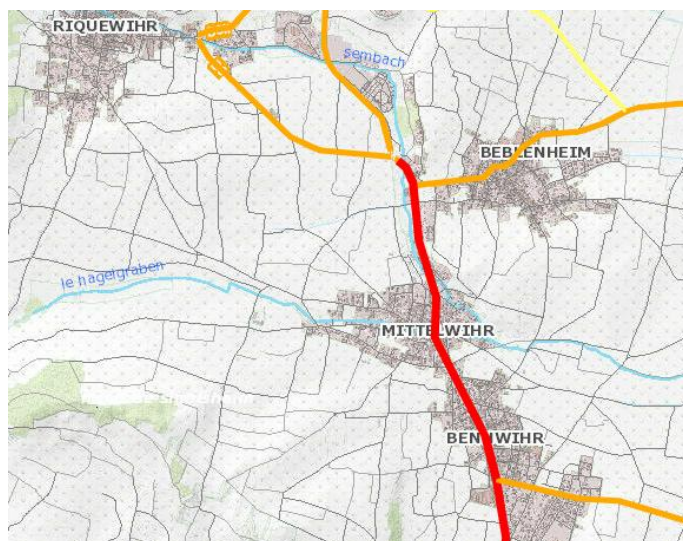


Carte IGN – sans échelle

Source : Géoportail.fr

Globalement, cette célèbre route reste hautement fréquentée puisqu'elle représente un axe de découverte privilégié de la région Alsace.

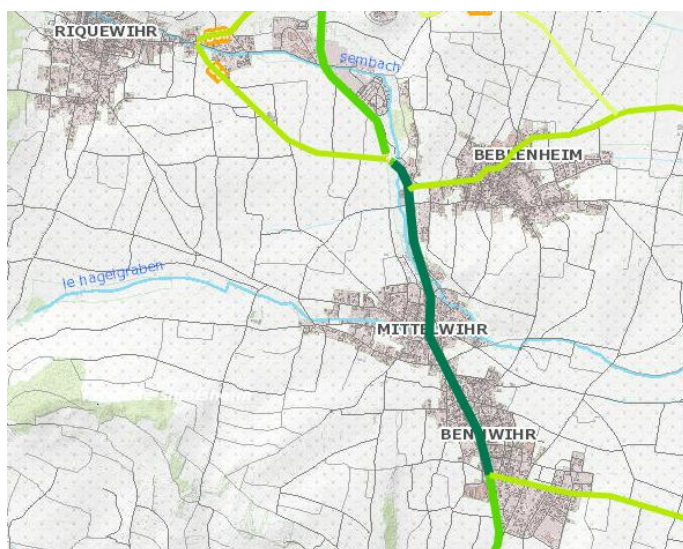
Sur le tronçon de la D1b qui traverse Mittelwihr entre Beblenheim et Bennwihr, le trafic journalier représente en moyenne 12 346 véhicules par jour en 2015, dont 365 poids-lourds, soit moins de 3%.



Trafic poids-lourds en 2015

Source : Infogéo 68

Trafic Poids lourds 2015



Trafic tous véhicules en 2015

Source : Infogéo 68

Trafic Tous véhicules 2015



La desserte aérienne

Mittelwihr dispose d'une desserte aérienne relativement intéressante. La commune se situe à environ 7 km de l'aéroport de Colmar-Houssen, à environ 65 km de l'aéroport international de Strasbourg-Entzheim et à environ 70 km de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

La desserte fluviale

En Alsace, les canaux et voies fluviales représentent un linéaire de 380 kilomètres, parmi lesquels le Rhin et le Grand Canal d'Alsace qui occupent une place primordiale et structurante pour le territoire puisqu'ils relient Bâle à la Mer du Nord. Le trafic fluvial de conteneurs sur les ports du Rhin en Alsace est le plus important de France et poursuit sa croissance.

La desserte ferroviaire

La commune de Mittelwihr n'est pas directement desservie par le train. La gare la plus proche est celle de Ribeauvillé située à 5 km sur l'axe Sainte-Marie-aux-Mines – Sélestat ou pour rejoindre l'axe Strasbourg – Sélestat – Colmar – Mulhouse.

La gare de Colmar est localisée à environ 13km. Cette dernière est desservie avec une cadence plus intéressante pour rejoindre Strasbourg ou Mulhouse.

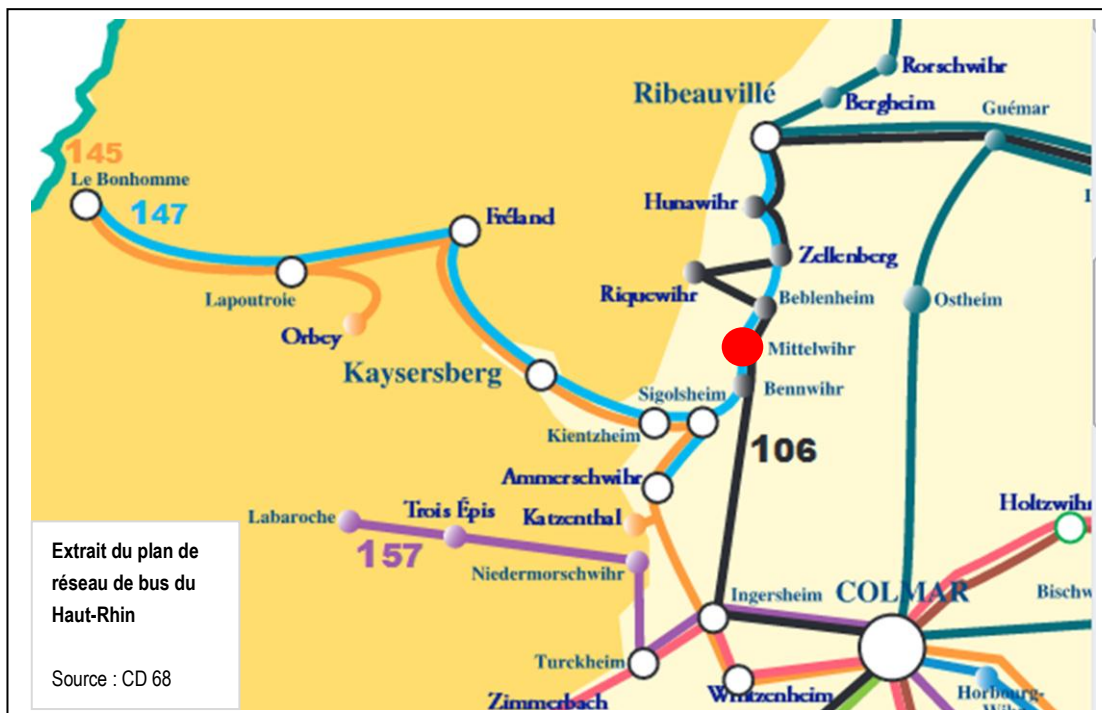
Extrait du plan de
réseau TER Alsace
Source : Vialsace



La desserte par le bus

La commune de Mittelwihr est desservie par la ligne de Haute Alsace n°106 dite Ribeauvillé – Route des vins – Colmar. Cette desserte en bus permet de rejoindre la ville de Colmar en un peu plus d'une vingtaine de minutes et celle de Ribeauvillé en un peu moins de 30 minutes.

Mittelwihr dispose d'un arrêt situé au centre du village, au niveau de la Mairie. Une seconde ligne, la ligne n° 147 reliant Ribeauvillé au Bonhomme dessert la commune voisine de Sigolsheim selon une cadence toutefois nettement moins importante.



Extrait du plan de
réseau de bus du
Haut-Rhin

Source : CD 68

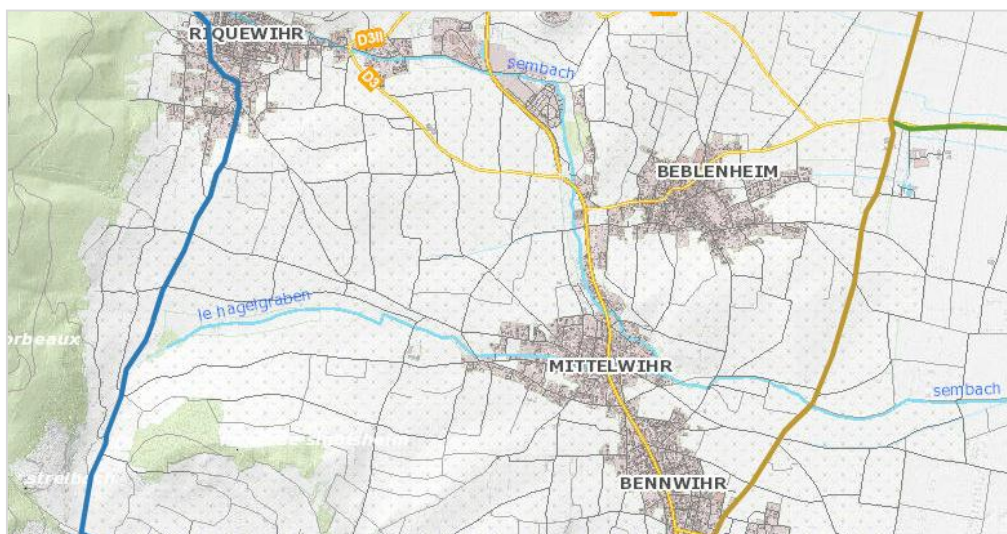
Ligne	Durée du trajet	Cadencement
Ligne 106 Ribeauvillé / Colmar	Entre Mittelwihr et Colmar Gare : 23 minutes	Au départ de Mittelwihr : 8 arrêts par jour en semaine et le samedi
	Entre Mittelwihr et Ribeauvillé : 21 minutes	A l'arrivée à Mittelwihr : 11 arrêts par jour en semaine et le samedi
	Entre Colmar Gare et Mittelwihr : 22 minutes	A l'arrivée à Mittelwihr : 11 arrêts par jour en semaine et le samedi
	Entre Ribeauvillé et Mittelwihr : 27 minutes	A l'arrivée à Mittelwihr : 8 arrêts par jour en semaine et le samedi

Les durées de trajets entre Mittelwihr et Colmar ou Ribeauvillé sont relativement intéressantes, et les cadencements relativement bien répartis sur la journée avec une accentuation sur les heures de pointe. Cette ligne de bus permet de proposer une alternative efficace à l'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail des actifs résidant à Mittelwihr.

Il existe également un circuit Bennwihr-Mittelwihr-Zellenberg pour les scolaires.

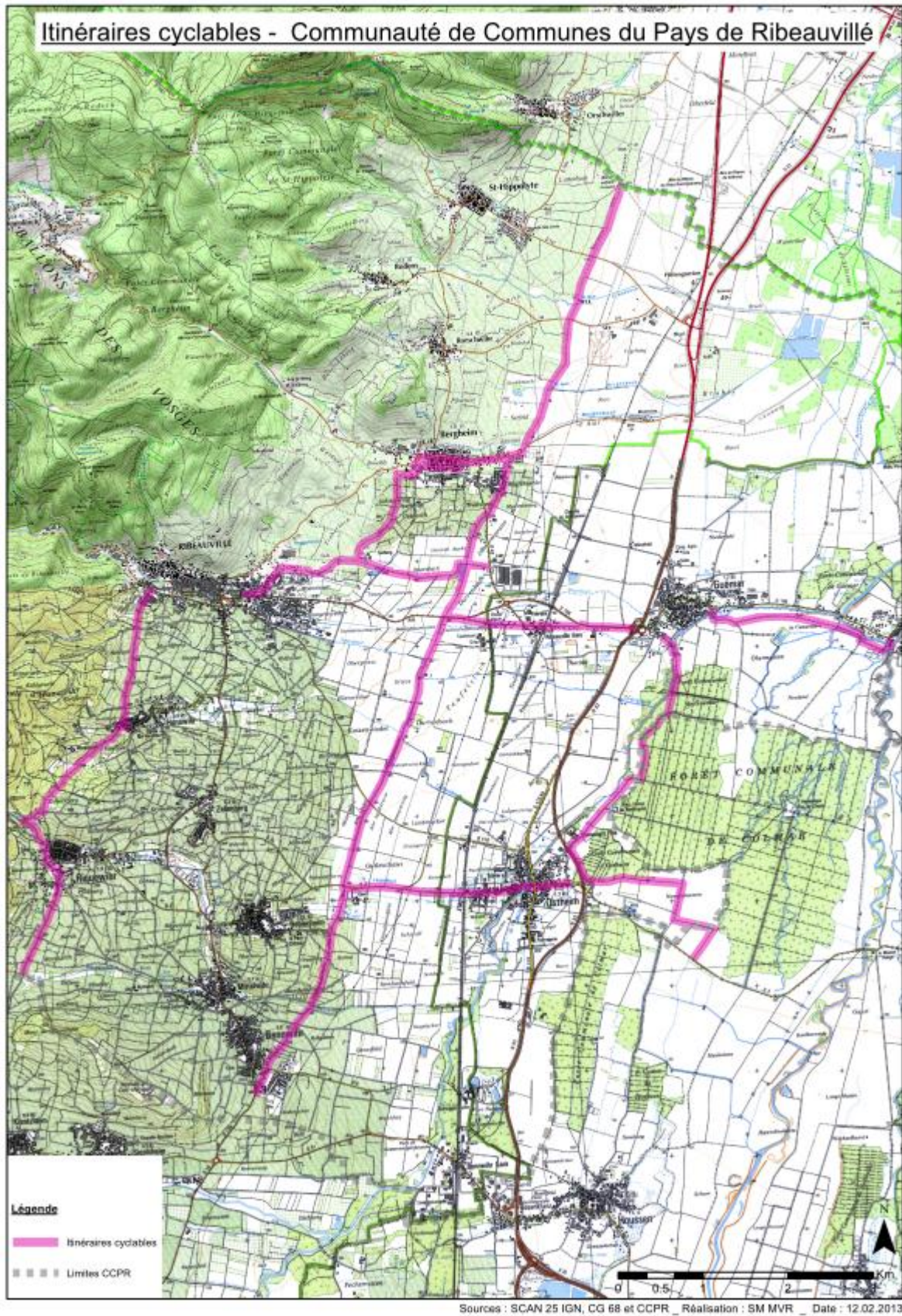
Les itinéraires cyclables

Plus de 25 km d'itinéraires cyclables sillonnent le Pays de Ribeauvillé. Le village de Mittelwihr n'est pas directement traversé par un itinéraire cyclable identifié mais 2 pistes, La route des Vins à vélo à l'est (en marron) et l'itinéraire du vignoble à l'ouest (en bleu), ceignent la commune et permettent de la rejoindre.



Itinéraires
cyclables

Source :
Infogéo 68



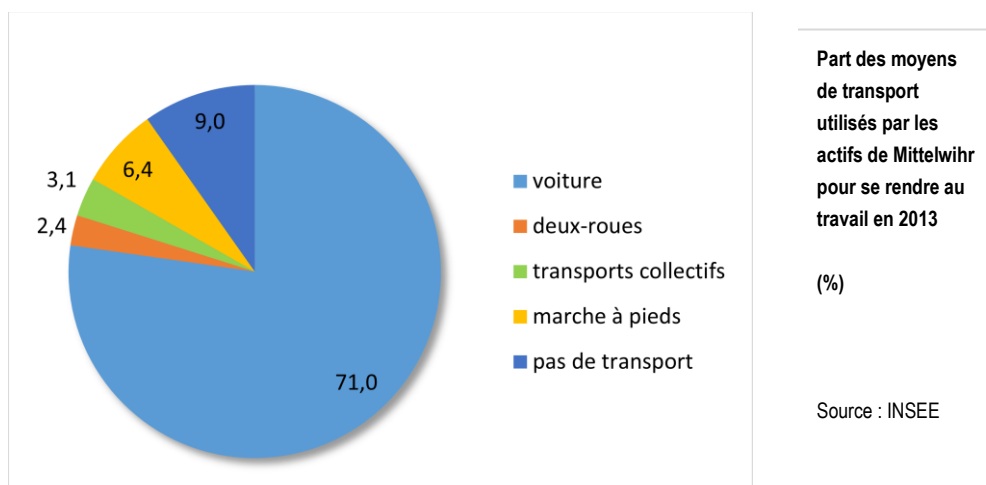
La prépondérance de la voiture dans les déplacements domicile-travail

En 2013, la voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les actifs de Mittelwihr et représente 71% des déplacements domicile-travail. A noter qu'en 2013, 23,5 % des actifs de la commune travaillent dans la commune de résidence.

A la même date, 93,5% des ménages de Mittelwihr possèdent au moins une voiture et 53,5% en possèdent au moins deux.

La voiture reste le moyen de transport le plus utilisé par les actifs résidant dans des communes rurales résidentielles, comme Mittelwihr.

Les actifs de Mittelwihr étant toutefois relativement nombreux à travailler sur la commune, l'absence de moyen de transport et la marche représentent une part importante (15,4%).



Inventaire des capacités de stationnement des parcs ouverts au public

Véhicules motorisés :

	Equipements/commerces à proximité	Nombre de places
Route du Vin	Hôtel de ville, poste incendie, restaurant	11 dont 1 PMR
Rue du Bouxhof	Centre de Mittelwihr	40
Rue des Merles	-	20
Rue des Amandiers	-	7
Mandelberg	Hôtel	60 environ

Véhicules hybrides et électriques : pas d'emplacement.

Vélos : pas d'emplacement.

Possibilités de mutualisation des capacités de stationnement : L'ensemble des places de stationnement inventoriées permettent un mutualisation d'usages : visiteurs, touristes, riverains, usages ponctuels, pour tout type de véhicules légers.

Réseaux techniques

Eau potable

Le gestionnaire du réseau d'eau potable est la commune de Mittelwihr. Deux réservoirs sont situés à Mandelberg et Mittelwihr haut. Un projet de réhabilitation ou remplacement des réseaux sur le trajet du busage est en cours.

Un réservoir est localisé au lieu-dit Backofen et au Mandelberg.



Réseau sécurité incendie

Le gestionnaire du réseau de sécurité incendie est la commune de Mittelwihr.

Assainissement

Le gestionnaire du réseau d'assainissement est la commune de Mittelwihr. Le réseau est de type séparatif et unitaire. L'évacuation des eaux usées s'effectue vers la station d'épuration de Beblenheim.

STEP de Beblenheim	
Numéro station	26802300417
Exploitant	SIA de Beblenheim et Environs
Nombre de communes raccordées	5
Volume journalier	1 250 m ³ /j
Volume rejeté	152 l/EH
Année de création	1972
Année de réhabilitation	2006
Capacité	52 800 EH (Equivalent Habitant)
Type de STEP	Boues activées (aération prolongée)
Exutoire	Lauenbach puis Fecht
Traitement azote	Syncopage
Traitement phosphore	Traitement chimique
Bassin d'orage	490 m ³
Activité spécifique	Viticulture et tourisme
<i>Source : Infogéo 68</i>	

Un zonage d'assainissement mis à jour est annexé au Plan Local d'Urbanisme au moment de l'arrêt du document pour s'assurer de la concordance entre le projet urbain et les capacités d'accueil des nouvelles constructions pour le réseau d'assainissement, en conformité avec les réglementations en vigueur.

Electricité

Le réseau d'électricité est géré par ENEDIS (34 place des Corolles, 92079 Paris la Défense).

Gestion des déchets

La gestion des déchets est assurée par la Communauté de communes du Pays de Ribeuwillé (1 rue Pierre de Coubertin, 68150 Ribeuwillé). La Communauté de Communes a fait le choix, depuis 2002, de la pesée embarquée. Ce choix a permis de faire évoluer à la baisse la production de déchets ménagers en incitant au tri et au compostage.

Des points d'apport volontaire pour le papier, le carton, les bouteilles plastiques et le verre sont disponibles dans chaque commune. A Mittelwihr, le site de collecte se situe à proximité du cimetière au nord de l'agglomération.

Des lieux spécifiques prévus pour le dépôt des déchets verts ont été aménagés dans les communes voisines de Riquewihr.

Moyens mis à la disposition des habitants	Bacs de récupération des ordures ménagères et lieux d'apports volontaires au sein de la commune
Tri sélectif	Oui en apport volontaire sur la commune
Fréquence du ramassage des ordures ménagères	1 fois par semaine
Fréquence du ramassage des déchets encombrants	Néant.
Déchèteries de la communauté de communes	Déchèterie de Ribeuwillé et Riquewihr
Lieux de traitement des déchets	Néant
Décharges sur le ban communal	Néant

Internet

La connexion internet sur la commune est de type ADSL haut débit. La qualité de la connexion est jugée satisfaisante.

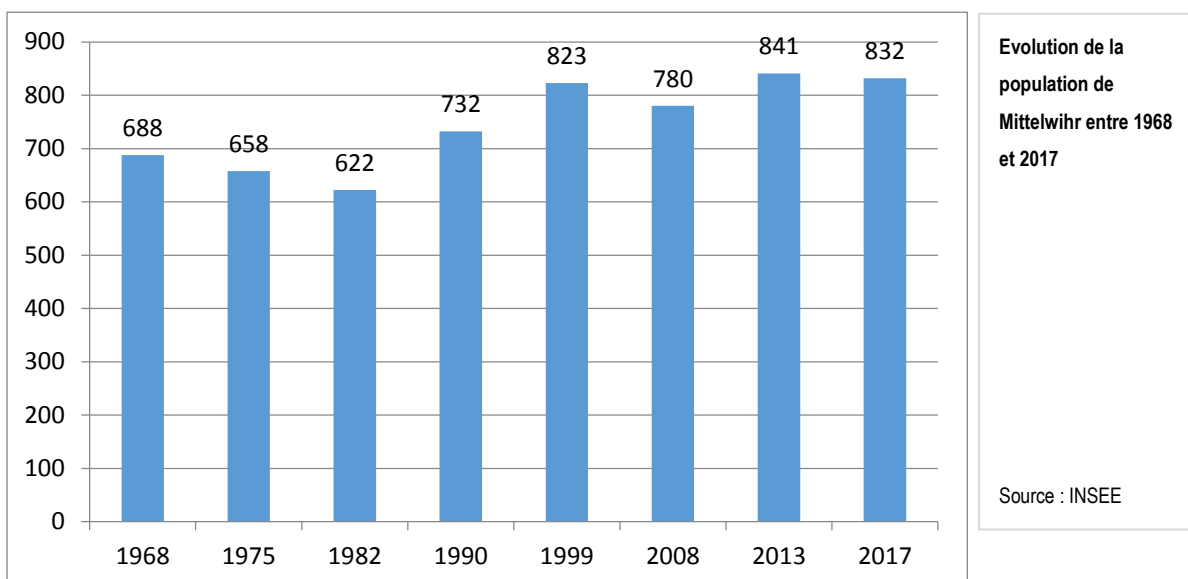
(Source : commune de Mittelwihr)

■ Démographie

Une évolution démographique contrastée selon les périodes

Entre 1968 et 2013, l'évolution de la population a été contrastée à Mittelwihr, d'abord en diminution sur la période 1968-1982 puis en croissance sur la période 1982-1999 avant de connaître une nouvelle baisse entre 1999 et 2008 puis une hausse entre 2008 et 2013. Ces évolutions sont principalement dues aux variations du solde migratoire (-0,7% par an sur 1968-1975 et +2,1% par an sur 1982-1990).

En 2013, la population atteint 841 habitants.



Depuis 2015, la population de Mittelwihr connaît une diminution relativement marquée. En 2015, le SCOT MVR recensait encore 852 habitants puis la diminution s'amorce avec en 2016, 849 habitants comptabilisés.

Entre 2008 et 2013, la croissance démographique à Mittelwihr est principalement liée au solde migratoire (1,0%). Le solde naturel quant à lui est relativement stable depuis 1990 (0,5%).

Depuis 2012, le solde naturel a évolué à la hausse mais sert tout juste à équilibrer avec un solde migratoire qui lui devient négatif.

Mittelwihr (%)	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	2012-2017
Variation annuelle moyenne de la population	-0,6	-0,8	2,1	1,3	-0,6	1,5	0
due au solde naturel	0,1	-0,2	0,0	0,6	0,5	0,5	0,8
due au solde migratoire	-0,7	-0,6	2,1	0,7	-1,1	1,0	-0,7
<i>Source : INSEE</i>							

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

La **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Néanmoins, nous savons que la commune devrait avoir connu depuis le dernier recensement en 2017 une évolution à nouveau à la hausse de sa population en raison de la réalisation d'un certain nombre de nouveaux logements sur son territoire permettant l'accueil de nouveaux habitants.

En effet, l'analyse des autorisations d'urbanisme accordées entre 2016 et une première moitié de l'année 2020 nous amène à comptabiliser la création de 34 nouveaux logements et d'une nouvelle construction de maison individuelle suite à démolition d'une existante. Parmi ces nouveaux logements, un programme de 3 petits collectifs, nommé Terrasses du Mandelberg comptabilisant 21 logements a été réalisé et est en voie d'être progressivement occupé.

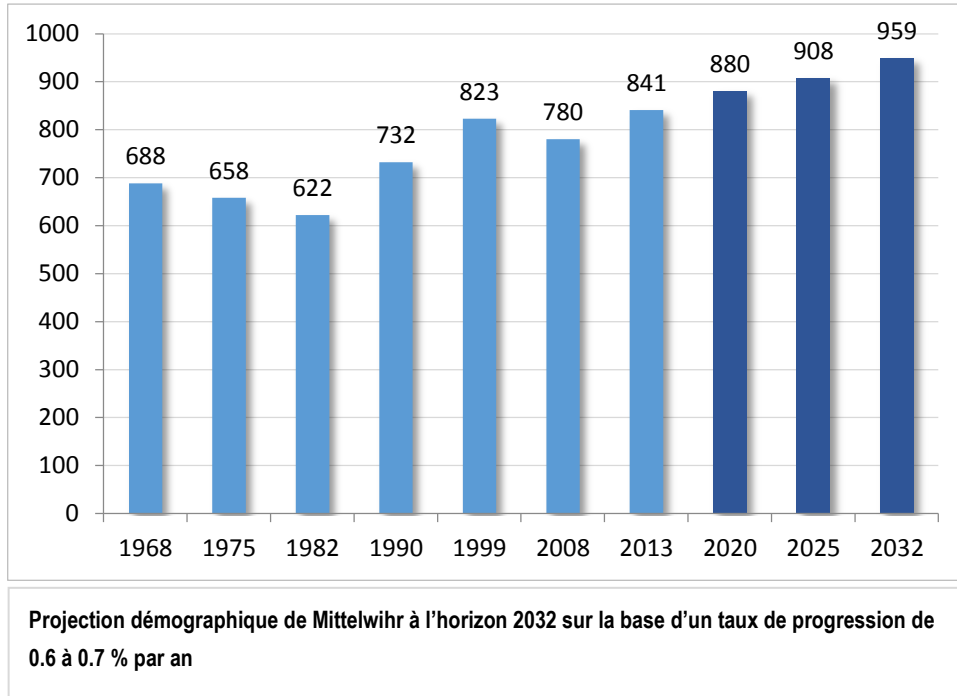
En extrapolant l'occupation moyenne de ces logements à entre 2 et 2,3 personnes par logements, on attendrait un apport potentiel d'accueil de population lié à la réalisation de ces logements d'environ 70 à 78 habitants.

Projection démographique à l'horizon 2032

La projection démographique communale envisage d'atteindre 959 habitants à Mittelwihr à l'horizon 2032. Cette projection représente une **variation moyenne comprise entre 0,6% et 0,7% par an entre 2013 et 2032**.

A noter qu'elle est basée sur les dynamiques passées et vise une croissance maîtrisée et progressive de la population.

Un phénomène de « rattrapage » de l'absence d'évolution de la population entre 2013 et 2017 devrait être permis notamment par l'achèvement et l'occupation du programme immobilier des « Terrasses du Mandelberg » et de ses 21 logements à partir de 2020. Par ailleurs, nous savons d'expérience que suite à la réalisation d'un tel programme sur une commune comme Mittelwihr, une nouvelle période de tassement de l'évolution démographique est susceptible de se produire. Ceci étant, la projection démographique communale définie à l'horizon 2032 ne devrait pas s'en trouver perturbée, l'évolution de la population étant alors lissée sur une période plus longue.



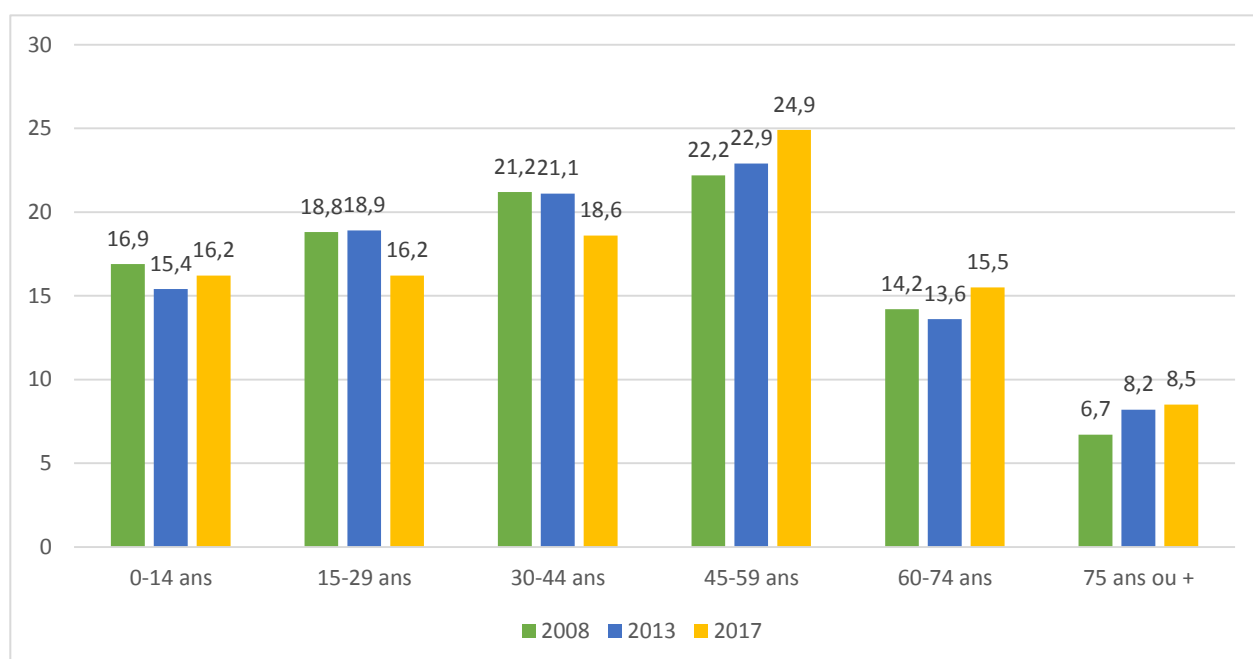
Une légère tendance au vieillissement de la population

La tranche d'âge la plus représentée à Mittelwihr, autant en 2008 qu'en 2013 et 2017, est celle des 45-59 ans avec respectivement 22,2% et 22,9% et jusqu'à 24,9%. Leur part a donc légèrement progressé sur cette période.

D'un point de vue global, on constate une légère tendance au vieillissement de la population entre 2008 et 2017 à Mittelwihr, comme l'indique l'augmentation de la part des 45 ans ou plus et la diminution, en parallèle, de la part des moins de 15 ans.

Toutefois, ce vieillissement reste encore assez peu marqué sur la période 2008 – 2013 grâce à l'apport démographique observé entre 2008 et 2013 (+61 habitants), principalement lié au solde migratoire. Le village a donc été attractif pour de jeunes ménages, d'où une part relativement stable de personnes âgées de 15 à 59 ans. Mais cet effet de compensation s'est essouffé entre 2013 et 2017.

Le phénomène de vieillissement est plus visible à travers l'augmentation de la part des 75 ans ou plus, en lien avec la progression de l'espérance de vie.



Evolution de la population de Mittelwihr par tranches d'âges en 2008, 2013 et 2017 - (%)

Source : INSEE

Cette tendance au vieillissement de la population tend à se renforcer entre 2013 et 2017.

Il faudra probablement compter sur l'arrivée de quelques nouveaux ménages, notamment en occupation du programme de petits collectifs du Mandelberg à partir de 2020, pour à nouveau rééquilibrer quelque peu cette répartition de la population de Mittelwihr par tranche d'âge et permettre un rajeunissement de sa population lié à l'accueil de jeunes ménages au sein de logements de tailles plus adaptées à cette catégorie de la population.

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Sur le territoire de Mittelwihr, l'indice de vieillissement en 2013 était de 75, indiquant un rapport encore relativement favorable aux jeunes de moins de 20 ans par rapport aux personnes âgées de plus de 65 ans. Cet indice est moins élevé qu'à l'échelle intercommunale où la part des 65 ans ou plus est nettement plus importante mais est supérieure à la moyenne départementale.

Indice de vieillissement		
	2012	2017
Mittelwihr	75	84
CC Pays de Ribeauvillé	90	104
Haut-Rhin	69	80
Alsace	67	78

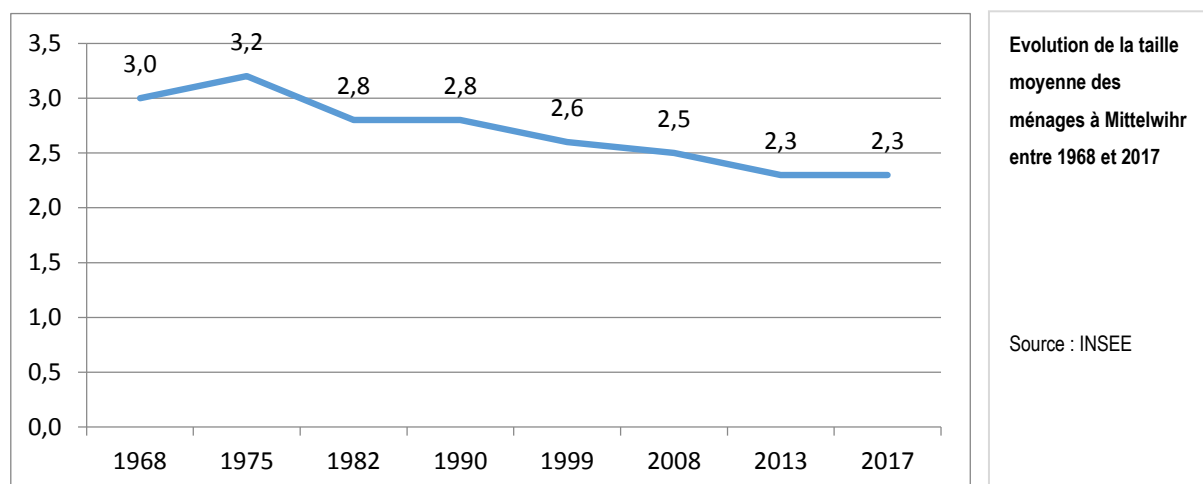
Source : Observatoire des Territoires

La tendance au vieillissement de la population est confirmée par cet indice qui évolue à la hausse en 2017. Encore une fois, Mittelwihr se situe à un moindre niveau de vieillissement à l'échelle de son territoire d'intercommunalité et l'écart par rapport à la moyenne départementale diminue mais il n'en reste pas moins que l'écart entre les effectifs de ces deux tranches d'âge de la population se réduit à la faveur d'une population de personnes de plus de 65 ans de plus en plus importante.

Un desserrement des ménages important mais structurel

Le desserrement des ménages est la diminution du nombre moyen de personnes par ménage. Il s'agit d'un phénomène structurel dû à l'évolution des modes de vie (jeunes quittant le domicile parental, familles monoparentales, vieillissement de la population...).

Depuis plusieurs décennies, la taille moyenne des ménages à Mittelwihr tend à diminuer, passant de 3,2 en 1975 à 2,3 en 2013. En 2017, cette taille moyenne des ménages s'est maintenue à 2,3 personnes par ménage à Mittelwihr selon le recensement INSEE, mais la tendance à une diminution de la taille des ménages se poursuit plus généralement à l'échelle du territoire du SCOT notamment, et plus globalement à l'échelle départementale et régionale.



Comme l'indique le tableau ci-dessous, cette tendance s'observe à différentes échelles territoriales.

Le phénomène de desserrement des ménages induit un besoin en logements pour maintenir la population existante sur la commune. Ce besoin comporte notamment une offre en logements de plus petite taille adaptée à des ménages composés d'une ou de deux personnes.

Evolution de la taille moyenne des ménages	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Mittelwihr	3,0	3,2	2,8	2,8	2,6	2,5	2,3
CC Pays de Ribeauvillé	3,1	3,0	2,8	2,6	2,5	2,4	2,3
Alsace	3,2	3,0	2,8	2,6	2,5	2,3	2,3
France métropolitaine	3,1	2,9	2,7	2,6	2,4	2,3	2,2

Source : INSEE

Chiffres clés

Population en 2017	832 habitants
Projection démographique en 2032	959 habitants
Indice de vieillissement en 2013	1,01
Taille moyenne des ménages en 2017	2,3

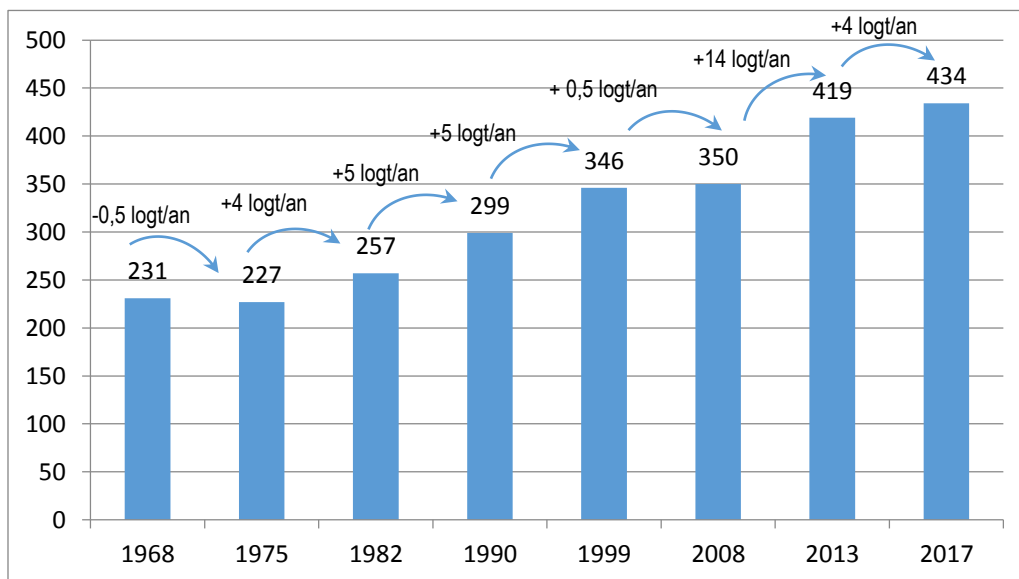
Habitat

Une croissance continue du parc de logements depuis les années 1970 et particulièrement importante ces dernières années

Le parc de logements de Mittelwihr présente une croissance quelque peu discontinue entre 1968 et 2017, mais qui globalement illustre une dynamique de production de logements sur la commune qui suit à peu près celle de la démographie. Entre 1968-1982 la diminution de la population suit une baisse du nombre de logements sur la commune.

Le nombre de logements est passé de 231 en 1968 à 434 en 2017, soit 203 logements supplémentaires. Le parc a été multiplié par 1,87 sur cette période.

Cette croissance a été particulièrement importante entre 2008 et 2013, avec en moyenne près de 14 nouveaux logements par an soit une hausse de 19,7% du parc sur cette période mais s'inscrit suite à une période de production de nouveaux logement peu dynamique entre 1999 et 2008 pendant laquelle cette évolution représente moins de 1,2%.



Evolution du nombre de logements à Mittelwihr entre 1968 et 2017

Source : INSEE

Parmi les 434 logements recensés, 355 sont des résidences principales, ce qui représente 81,8% du parc.

Elles étaient comptabilisées au nombre de 317 en 2008 selon l'INSEE (les calculs établis pour le SCoT Montagne, Vignoble et Ried portaient eux de 324 logements en résidences principales en 2008) ; soit une augmentation de 42 logements en résidences principales entre 2008 et 2013 sur cette période de 5 ans.

Cependant, sur la période suivante, entre 2013 et 2017, le nombre de résidences principales diminue, passant de 359 à 355, alors même que le parc de logements augmente de 15 logements. Cette évolution se fait à la faveur de la vacance pour laquelle on observe une augmentation de plus de 81 % faisant passer le nombre de logements concernés de 27 à 49 entre 2013 et 2017.

Quant aux résidences secondaires, elles sont en constante augmentation jusqu'en 2013 tant en valeur absolue que relative et concernent 33 logements en 2013. Soit 7,9% du parc de logement, ce qui est significatif.

A noter que ce parc de résidences secondaires inclut les gîtes et logement de séjours touristiques qui se développent effectivement sur la commune, tendance portée par une dynamique touristique favorable.

On observe néanmoins sur la période 2013-2017 une évolution de cette tendance puisque le nombre de résidences secondaires diminue, passant de 33 à 30 logements concernés par ce statut.

Pour compléter ce diagnostic,

Sur la période allant de 2016 à la fin du premier semestre 2020, on comptabilise 15 permis ayant fait l'objet d'une décision favorable pour la réalisation de 35 logements. Parmi ces logements,

- 10 concernaient la construction de maisons individuelles dont une en lieu et place d'une maison existante suite à démolition.
- 21 logements en collectifs faisant partie d'une opération de 3 ensembles « Les terrasses du Mandelberg »
- 4 logements créés en aménagement / changement de destination dans l'existant.

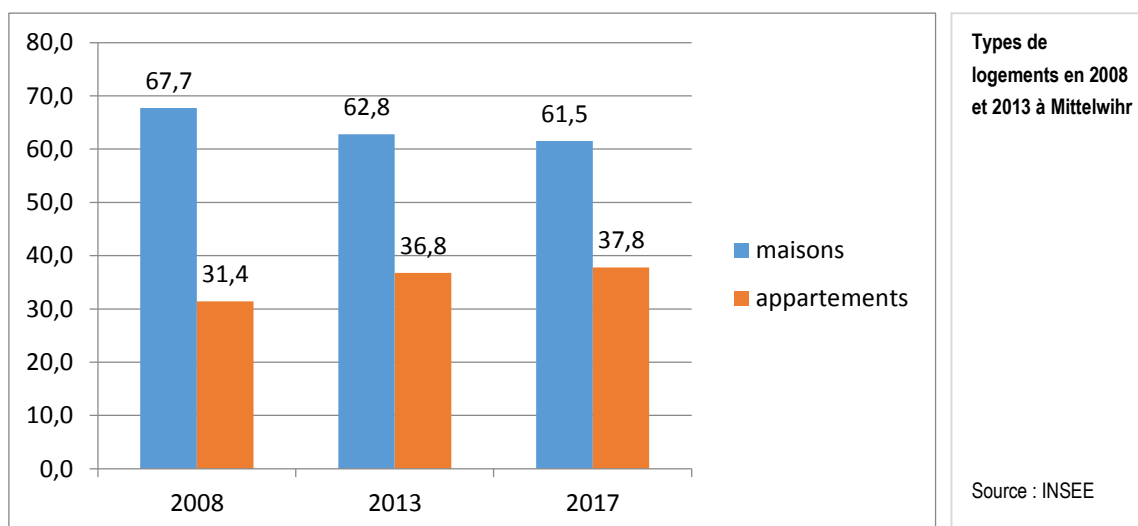
Dans son Document d'Orientation et d'Objectifs, le SCoT Montagne, Vignoble et Ried récemment approuvé a fixé pour son territoire un objectif minimum de nouveaux logements à créer ou à remobiliser de 2.800 nouveaux logements sur la période 2017-2035. La production de ces logements est répartie entre les différentes communes selon leur position au sein de l'armature urbaine. En cela, **la commune de Mittelwihr est concernée par la production de 67 nouveaux logements d'ici à 2035.**

Une majorité de logements individuels mais une part importante de logements collectifs pour un village

En 2017, les logements individuels représentent une majorité du parc de la commune, avec 61,5% soit 263 maisons, mais cette proportion reste plutôt faible comparée à d'autres communes rurales d'un niveau d'importance équivalent.

Mittelwihr	2008	2013	2017
Nombre de maisons	237	263	267
Nombre d'appartements	110	154	164
Source : INSEE			

Entre 2008 et 2017, la part des logements individuels a légèrement baissé au bénéfice de celle des appartements. Cette évolution marque une tendance déjà bien inscrite sur la commune à une augmentation du parc de logements sous forme de petits ensembles collectifs et maisons jumelées.



La part des logements de type collectifs à Mittelwihr représentait donc 37,8 % du parc de la commune en 2017. En règle générale, la prépondérance des logements individuels est typique dans les communes rurales résidentielles. Mais cette caractéristique de répartition selon le type de logement n'est pas aussi marquée à Mittelwihr et pour les communes de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé que dans bien d'autres communes du secteur de Plaine.

Plus généralement, on peut observer que la répartition entre appartements et maisons individuelles dans les parcs de logements du piémont viticole est plus équilibrée, avec une proportion d'appartements bien plus élevés que dans les secteurs voisins.

A titre comparatif, la part des logements collectifs sur la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé est sensiblement équivalente, mais les écarts de taux peuvent être importants. Sur la commune voisine de Beblenheim (d'une taille relativement comparable) 20,7% des logements existants en 2013 sont des appartements. A Hunawihr, village de taille plus conséquente (environ 1000 habitants), ce taux atteint 39,9%.

Part des appartements en 2013	
Mittelwihr (841 hab.)	36,8 %
Beblenheim (836 hab.)	20,7 %
Hunawihr (323 hab.)	39,9 %
Illhauesern (659 hab.)	16,9 %
CC Pays de Ribeauvillé	36,9 %
Source : INSEE	

A noter que cette tendance est encore renforcée par la récente réalisation d'un ensemble de 3 collectifs totalisant la création de 21 appartements.

Sur les 35 nouveaux logements autorisés à la construction ou à l'aménagement entre 2016 et la fin du premier semestre 2020, 10 sont des maisons individuelles, 25 concernent des appartements.

Un taux de logements vacants illustrant un marché immobilier fluide mais qui tend plus récemment à un décalage entre l'offre et la demande

La vacance est un indicateur de la tension entre l'offre et la demande sur le marché immobilier. Une valeur faible indique une pénurie de logements (rareté de l'offre par rapport à la demande) et une valeur élevée indique que des logements restent inoccupés (offre trop importante ou mal adaptée). Sous réserve que les logements vacants recensés ne soient pas toujours les mêmes, on considère qu'un taux compris entre 5 et 6% représente un marché relativement fluide.

Depuis 1975, le taux de vacance à Mittelwihr alterne entre périodes de taux relativement fort laissant entendre que l'offre de logement n'est pas toujours adaptée à la demande avec des logements qui restent inoccupés et périodes de taux particulièrement bas, qui indiquerait un certain manque d'offre de logements sur le marché. Mais globalement, on constate régulièrement un relatif équilibre du marché immobilier sur la commune, notamment lors du recensement précédent de 2013.

En 2013, le taux de vacance des logements sur la commune atteint 6,4%, soit 27 logements vacants, ce qui peut indiquer un marché immobilier relativement fluide avec une offre adaptée à la demande.

En 2017, la situation évolue vers une vacance en augmentation puisque 49 logements sont recensés comme vacants lors du recensement INSEE.

Notons toutefois qu'un certain décalage peut être relevé entre les données statistiques et ce que peut constater la Municipalité de Mittelwihr qui, sur l'année 2017 dénombrait 17 logements vacants sur la commune.

En 2020, la commune ne comptabilise plus qu'une quinzaine de logements pouvant répondre à cette définition de vacance, sur la base de la connaissance et du suivi permanent de l'évolution de son parc immobilier relativement fiable à l'échelle d'une commune rurale telle que Mittelwihr.

Année	Nombre de logements vacants	Part de logements vacants	Marché immobilier
1968	2	0,9 %	Offre inférieure à la demande
1975	15	6,6 %	Relatif équilibre entre l'offre et la demande
1982	37	14,4 %	Offre supérieure à la demande
1990	30	10 %	Offre supérieure à la demande
1999	18	5,2 %	Relatif équilibre entre l'offre et la demande
2008	10	2,2 %	Offre inférieure à la demande
2013	27	6,4 %	Relatif équilibre entre l'offre et la demande
2017	49	11,3%	Offre supérieure à la demande

Source : INSEE

Une proportion intéressante de logements de taille intermédiaire

Les grands logements, de 5 pièces et plus, représentent 57,2% des résidences principales de la commune de Mittelwihr en 2017. Cette proportion est à mettre en relation avec la proportion de maisons individuelles sur la commune puisque le nombre moyen de pièces pour l'ensemble des maisons individuelles du parc de résidences principales de la commune est de 5,5 quand il est de 3,5 pour les appartements.

En 2008, ce taux était de 63,1% de logements de 5 pièces et plus. Entre 2008 et 2013, on relève la baisse notable (moins 4,2 points en 5 ans) qui inscrit la commune dans une dynamique de création de logements de taille plus petite, principalement au profit des logements de taille intermédiaire de 4 pièces. En effet, leur part augmente de 3,9 points. La part des 1 et 2 pièces évolue légèrement à la hausse (0,9 points au total). Ainsi, la proportion de 4 pièces est ainsi relativement intéressante, elle représente 20,3 % du parc en 2013. Les logements de taille intermédiaire (3 et 4 pièces) sont particulièrement attractifs pour les jeunes ménages et ils favorisent le parcours résidentiel local.

La diversification du parc se poursuit donc sur la commune de Mittelwihr.

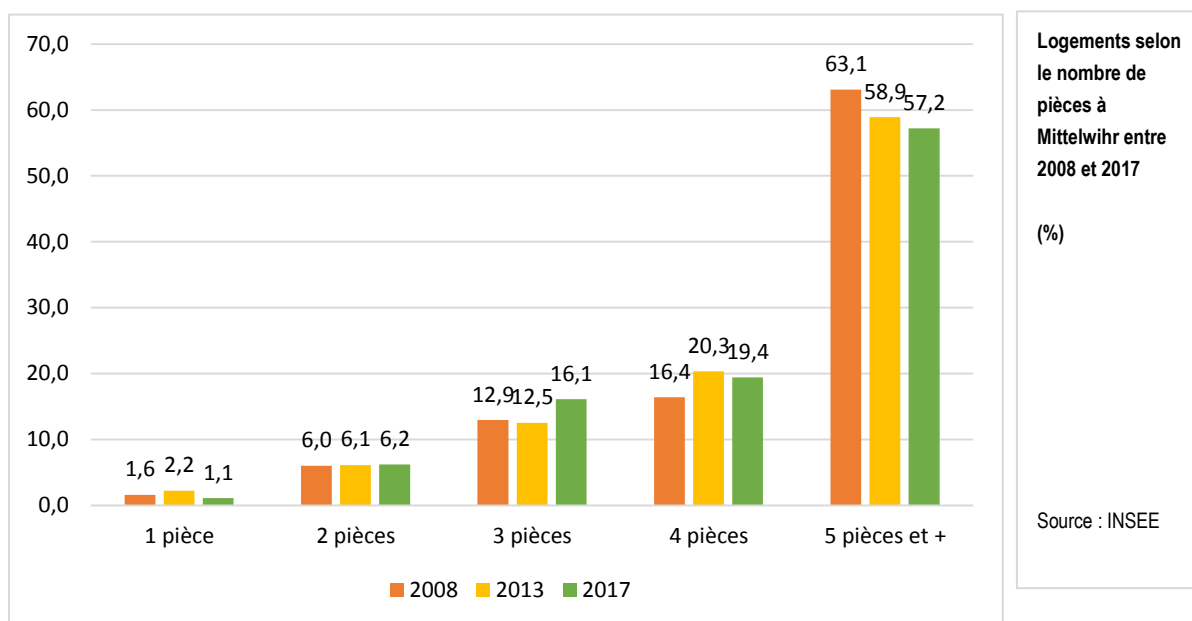
Résidences principales selon le nombre de pièces à Mittelwihr en 2013				
1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
8	22	45	73	212
2,2 %	6,1 %	12,5 %	20,3 %	58,9 %

Source : INSEE

A titre comparatif, la part des 5 pièces et plus en moyenne sur la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé est de 49 %.

Sur la commune de Beblenheim et de Hunawihr (communes proches et de tailles comparables) ces taux sont respectivement de 54,6% et de 53,8 % en 2013. La part des grands logements de 5 pièces dans ces deux communes est plus est quelque peu inférieure, mais la tendance à la baisse est sur cette période plus marquée à Mittelwihr, là où elle progresse même à la hausse dans une commune comme Hunawihr (parts des logements de 5 pièces et plus en 2008 : Beblenheim 56,7% / Hunawihr 48,4%).

En 2017, une nette évolution à la hausse de la part des 3 pièces est à constater alors que les logements comportant un plus grand nombre de pièces sont légèrement moins représentés marquant une nouvelle fois la tendance à une diminution de la taille des logements, qui suit celle de la diminution de la taille moyenne des ménages.



Nombre moyen des pièces des résidences principales à Mittelwihr en 2017			
	2017	2013	2008
Ensemble des résidences principales	4,8	4,9	5,0
Maison	5,5	5,5	5,6
Appartement	3,5	3,4	3,5

Source : INSEE

A retenir qu'à l'échelle d'un village comme celui de Mittelwihr, ces taux peuvent considérablement évoluer sur la base de l'une ou l'autre nouvelle opération immobilière selon qu'elles soient composées plus particulièrement de logements individuels ou de collectifs.

Il est à noter que les logements de 2, 3 et 4 pièces sont généralement attractifs pour les jeunes ménages et qu'ils participent au parcours résidentiel local.

La poursuite de la diversification du parc de logements représente un enjeu sur la commune, pour répondre à l'évolution des modes de vie, notamment la diminution de la taille des ménages.

Il est également important d'adapter l'offre en logements aux besoins des différentes populations, par exemple les personnes âgées afin qu'elles puissent rester dans le village.

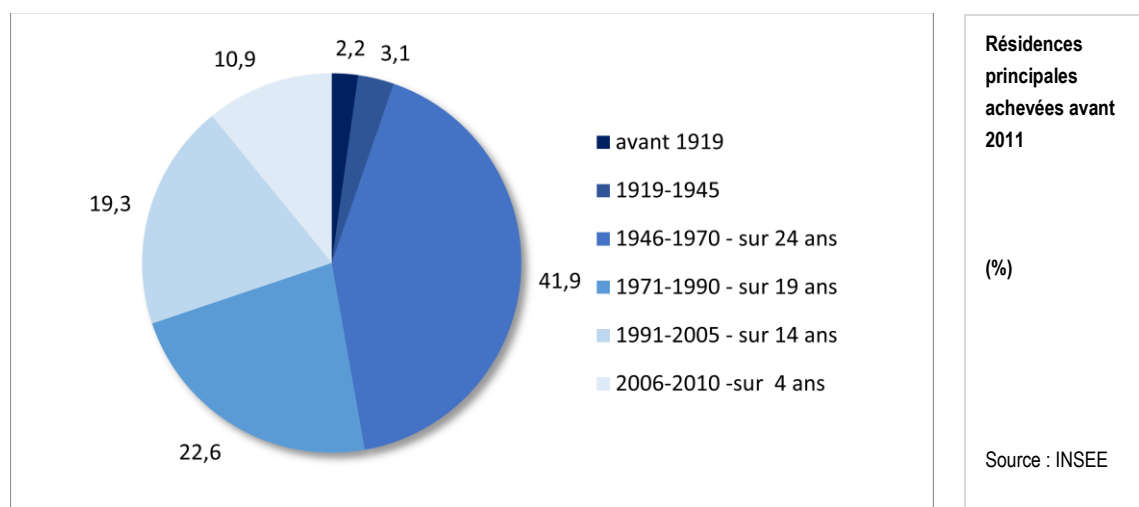
Un parc de logements relativement récent dont l'évolution favorise les collectifs

Le parc de logements de résidences principales de Mittelwihr est relativement récent puisque les logements construits entre 1991 et 2010 représentaient près d'un tiers du parc de la commune construit avant 2011 (30,2 % soit 108 logements sur les 358 recensés).

Le fait marquant sur le parc de logements en résidences principales à Mittelwihr est celui de la reconstruction d'après-guerre du village puisque seuls 5,3% des résidences principales de Mittelwihr (19 logements) datent d'avant 1946. La reconstruction et le développement du village jusque dans les années 70 concernent la plus grande part des logements de la commune.

On s'aperçoit que sur une dernière période relativement courte, la part des logements construits entre 2006 et 2010 représente près de 11 %. Cette dynamique correspond à la construction de 39 nouveaux logements.

Entre 2010 et 2014, le recensement de 2017 ne relève aucune nouvelle réalisation de logement, le nombre de logement créés sur la période 2006-2014 restant à 39.



Sur la période 1991-2010, les logements collectifs représentent plus de la moitié des logements produits (51,4 %) alors qu'ils ne représentaient que 21,3 % sur la période 1946-1990.

A noter que cette évolution à la hausse de la part des logements collectifs de type appartement se poursuit sur la commune puisqu'entre 2008 et 2013 elle progresse de 5,5 points en passant de 31,4 % à 36,9 %.

L'évolution du parc de logements en résidences principales sur la commune de Mittelwihr tend de plus en plus vers un équilibre entre logements individuels et collectifs, avec une part conséquente des collectifs dans la production récente de logements.

Un parc social restreint mais présent sur la commune

L'INSEE recense 18 logements sociaux en 2017 à Mittelwihr, soit 5,1% du parc.

A l'échelle intercommunale, le taux de logements aidés est de 6,5 % du parc de résidences principales. Ces logements sont en règle générale plus représentés dans les plus grandes agglomérations. Dans les communes voisines de Beblenheim et Hunawihr par exemple, ils sont très peu présents.

Bien que le parc social de Mittelwihr ne soit pas très important, il est tout de même non négligeable au regard de la taille de la commune. En comparaison, le parc social de Bennwihr (1 235 habitants) ne représente que 2,4% soit 12 logements.

Part des logements HLM loués vides dans le parc de résidences principales en 2017	
Mittelwihr	5,1 %
Bebenheim	0,5 %
Hunawihr	0,0 %
Benniwihr	2,4 %
CC Pays de Ribeauvillé	6,5 %
Source : INSEE	

Habitat et performance énergétique

Le parc de logements anciens présente, sans réhabilitation, de faibles performances énergétiques en termes d'isolation. Comme vu précédemment, ces logements représentent environ 70 % du parc de la commune (constructions en résidences principales achevées avant 1990).

La Règlementation Thermique de 2012 impose des objectifs de performance énergétique des bâtiments et fixe des normes allant dans ce sens pour des travaux effectués sur des constructions existantes.

Habitat spécifique

La commune de Mittelwihr n'est soumise ni à l'obligation de création d'une aire permanente d'accueil des gens du voyage, ni à celle de création d'une aire de grand passage. Par ailleurs, aucun site de nomades sédentarisés n'a été identifié sur le ban communal.

Chiffres clés

Nombre de logements en 2017	434
Nombre de résidences principales en 2017	355
Taux de vacance en 2017	11,3 %
Taux de logement social en 2017	5,1 %
Part des logements collectifs en 2017	37,8 %
Evolution de la part des logements collectifs entre 2007 et 2017	+ 6,4 points
Part des grands logements (5 pièces et plus) en 2017	57,2 %
Evolution de la part des grands logements entre 2008 et 2017	- 5,9 points
Part des logements anciens en 2017	5,4%

Activités économiques

Une activité agricole tournée vers la viticulture

Mittelwihr est une commune viticole. Sa situation sur le Piémont du massif des Vosges confère à ce territoire une orientation, un terroir et un microclimat particulièrement favorables à la culture de la vigne. Le vignoble de Mittelwihr appartient à l'aire d'appellation d'origine contrôlée (AOC) :

- « Vins d'Alsace »
- « Crémant d'Alsace » réservée aux vins mousseux blancs ou rosés.
- « Alsace grand cru Mandelberg » délimitée sur les communes de Mittelwihr et de Beblenheim

« Alsace grand cru Mandelberg »

« L'appellation d'origine contrôlée « Alsace grand cru Mandelberg » fait partie intégrante du vignoble d'Alsace, sa zone géographique étant insérée au cœur de ce dernier. Elle est délimitée au sein de la zone de l'appellation d'origine contrôlée « Alsace ».

Le massif des Vosges offrant une protection contre les vents humides et frais du nord-ouest, le vignoble trouve ses conditions idéales d'implantation sur les versants bien exposés (de l'est au sud-ouest) et à forte pente des collines sous-vosgiennes. La délimitation fait donc référence à ce paysage typique. L'appellation d'origine contrôlée « Alsace grand cru Mandelberg » est caractérisée par des sols appartenant à une même unité géo-pédologique associés à un mésoclimat des plus favorables.

Le sol est marno-calcaire, surmontant des conglomérats de la bordure du fossé rhénan de l'ère tertiaire. Ces conglomérats englobent des cailloux de dolomies, enrichissant le sol de magnésium. »

« L'appellation d'origine contrôlée « Alsace grand cru Mandelberg » a été reconnue en 1992.

Les vins sont issus de parcelles ayant fait l'objet d'une délimitation rigoureuse et précise inspirée des noyaux historiques de production.

Cette reconnaissance s'est construite autour des cépages blancs. Les seuls cépages retenus sont les suivants: riesling B, gewurtztraminer Rs, pinot gris G, muscat à petits grains B, muscat à petits grains Rs, muscat ottonel B

Le vignoble conduit en palissage haut afin de bénéficier d'une surface foliaire optimale est soumis à des conditions de production plus restrictives que l'appellation d'origine contrôlée « Alsace ». La densité minimum de plantation est de 4500 pieds par hectare. Les raisins sont récoltés manuellement. Les vins bénéficiant des mentions « vendanges tardives » et « sélection de grains nobles » sont issus de raisins surmûris et fragiles également récoltés manuellement. Ce sont des vins qui doivent respecter un élevage minimum de 18 mois. »

« S'appuyant sur les conditions favorables du mésoclimat caractérisant le vignoble alsacien, l'appellation d'origine contrôlée « Alsace grand cru Mandelberg » en exploite l'une des meilleures localisations. Niché au sein du paysage alsacien pittoresque, le vignoble permet la production de vins de haute expression, aux mille nuances, au caractère marqué et à la personnalité unique.

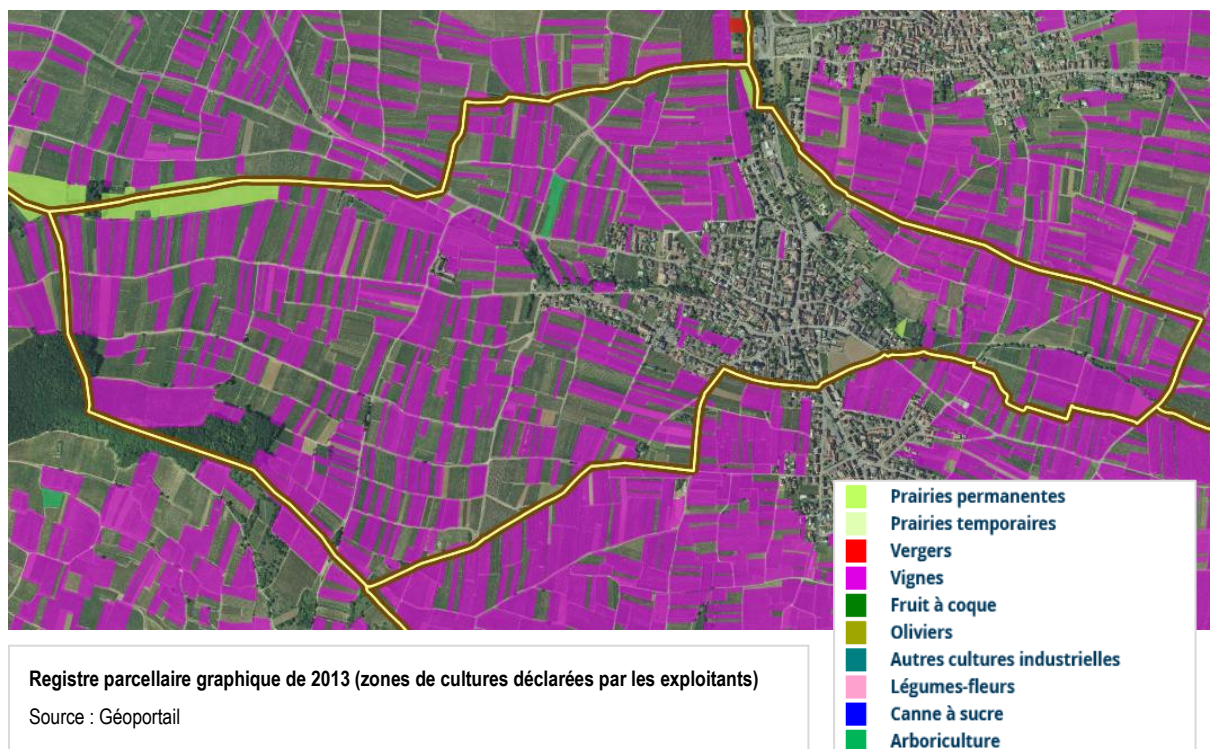
Les vins développent un fruité prononcé et une grande finesse, caractéristiques d'un sol calcimagnésique. Leur potentiel de garde s'appuie sur un caractère gras et riche.

Les excellentes conditions climatiques d'arrière-saison favorables à la concentration sur souche et au développement de la pourriture noble permettent la production de vins issus de vendanges surmûries. »

Extraits du Cahier des charges des cinquante et une appellations d'origine contrôlées « Alsace grand cru » homologué par le décret n° 2011-1373 du 25 octobre 2011, JORF du 28 octobre 2011.

L'espace agricole de Mittelwihr est quasi exclusivement composé de vignes. Les espaces cultivés occupent une large partie du ban communal et se situent notamment sur les franges bâties du village.

Sur le ban communal de Mittelwihr, 225,25 ha correspondent à des vignes AOC et AOC Grand Cru.



Localisation des parcelles AOC Grand Cru
Mandelberg



Localisation des parcelles AOC

Source : Infogéo 68

Les exploitants sont quasiment tous installés dans le village. Seul le Bouxhof est situé un peu à l'écart de l'espace bâti.

Données générales des exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune			
Mittelwihr	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	79	56	42
Nombre de chefs et coexploitants	90	69	74
Cheptel (unité de gros bétail alimentation totale)	10	3	1
Surface Agricole Utilisée (SAU)	230 ha	232 ha	235 ha
Superficie en terres labourables	18 ha	16 ha	12 ha
Superficie en cultures permanentes	207 ha	214 ha	219 ha
Superficie toujours en herbe	3 ha	0 ha	nc
Orientation technico-économique de la commune	nc	viticulture	viticulture
<i>Source : Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010 – Agreste – Ministère en charge de l'agriculture</i>			

La SAU est essentiellement dédiée aux cultures permanentes, en l'occurrence la vigne. Au fil du temps, le nombre d'exploitations installées à Mittelwihr a diminué, passant de 79 exploitations en 1988 à 42 en 2010, mais ce nombre reste relativement élevé et représentatif de la dynamique économique, touristique et culturel du territoire.

Les viticulteurs, qui peuvent faire de la vente directe, constituent un support économique important dans le village, notamment touristique.

Une offre commerciale moyennement développée dans le village

Mittelwihr dispose d'une offre en commerces et services moyennement développée ; le territoire étant sous l'influence de communes voisines et surtout de Colmar en termes d'attractivité économique et commerciale. Quelques commerces de proximité existent (supérette, banque, fleuriste, pressing, traiteur, station-service...) mais l'offre n'est pas complète (manque par exemple : boulangerie, pharmacie, boucherie...).

Certaines activités (notamment les deux hôtels, le restaurant, la superette, le magasin de vins et bières) sont également des supports de l'activité touristique du village.

Liste des commerces présents à Mittelwihr (source : Commune de Mittelwihr) :

Commerces de proximité :

- 1 supérette
- 1 banque
- 1 fleuriste
- 1 pressing
- 2 traiteurs
- 1 magasin de vins et bières
- 1 station-service
- 1 station de lavage
- 1 centre d'esthétique

Autres activités spécialisées :

- 1 entreprise de vente de machines agricoles
- 1 entreprise de localisation de vaisselle
- 2 hôtels
- 1 restaurant
- 1 installateur sanitaire
- 2 entreprises de peinture
- 1 électricien

Services de santé :

- 1 médecin généraliste
- 1 dentiste

Zone d'activités économiques :

Aucune zone d'activités économiques n'est présente sur le ban communal de Mittelwihr. En revanche, il en existe sur les communes voisines de Bennwihr et Beblenheim. Elles ont une vocation communale et le SCoT prévoit une extension de 0,8 ha chacune à l'horizon 2030. Ce développement doit uniquement permettre l'extension des caves viticoles.

L'offre d'hébergement

L'offre d'hébergement touristique à Mittelwihr se compose de deux hôtels (3 étoiles), deux maisons d'hôtes, un meublé de tourisme, une structure d'hébergement collectif ainsi que de nombreux gîtes. Cette offre participe à l'attractivité touristique du village.

Par ailleurs, le Point Rando qui dépend du Centre de Mittelwihr peut accueillir 15 personnes (salle hors-sac équipée d'un coin cuisine et d'un point douche). Le Centre de Mittelwihr propose une offre d'hébergement mais également un espace séminaire et un espace de restauration. Il accueille les particuliers, les familles, les groupes, les scolaires.

Le domaine du Bouxhof dispose également de gîtes ruraux (capacité de 4/5/7 personnes) et d'une chambre d'hôte.

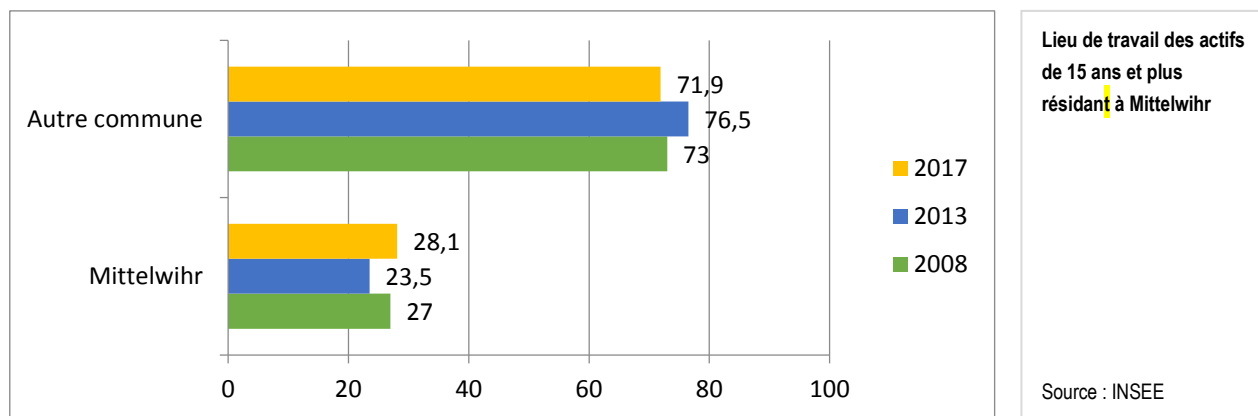
Type de structure	Structure	Capacité d'accueil	
Hôtel	Le Mittelwihr – 19 route du Vin	15 chambres	-
Hôtel	Le Mandelberg – chemin du Mandelberg	18 chambres	-
Maison d'hôtes	Clos des Terres Brunes – 26 rue des Merles	3 chambres	7 personnes
Maison d'hôtes	Ludwig – 8 rue des Fleurs	3 chambres	8 personnes
Meublé de tourisme	Clos des Terres Brunes – 21 rue du Bouxhof	2 chambres	4 personnes
Hébergements collectifs	Le Mittel – 16 rue du Bouxhof Centre international de séjour de Mittelwihr	67 chambres et 4 studios-appartements	150 personnes
<i>Source : Office de tourisme du Pays de Ribeauvillé et Riquewihr</i>			

Emploi

Une majorité d'actifs travaillant hors de la commune

La commune de Mittelwihr compte une population de 465 actifs parmi les 552 personnes âgées de 15 à 64 ans qui habitent la commune en 2017. Les actifs représentent donc 84,2 % de cette population des 15-64 ans et 55,9 % de la population communale (sur les 832 habitants recensés en 2017). Parmi ces 465 actifs, 419 personnes ont un emploi. La majorité des actifs qui résident à Mittelwihr travaille en dehors de la commune. En 2017, ils représentent 71,9 % des actifs de plus de 15 ans ayant un emploi, soit 307 personnes. Néanmoins, la part des actifs résidant et travaillant sur la commune est relativement importante puisqu'elle représente 28,1 % à savoir 120 personnes. Cette part est même en augmentation sur la dernière période 2013 – 2017 puisqu'elle évolue de 4,6 points du fait à la fois d'une diminution du nombre d'actifs ayant un emploi sur la commune et d'une augmentation du nombre d'actifs qui habitent et travaillent sur la commune.

On peut néanmoins observer que la population nouvelle d'actifs qui arrive sur la commune et les habitants de Mittelwihr qui entrent dans la vie active ne travaillent pas nécessairement en aussi grande proportion qu'auparavant à Mittelwihr même, malgré la progression du nombre d'emplois sur la commune. La commune de Mittelwihr reste donc largement concernée par le phénomène de migrations pendulaires, phénomène qui tend à s'accroître. Cette tendance est vérifiable dans des villages voisins comme Beblenheim et Hunawihr par exemple, à la différence que dans ces villages, le nombre d'actifs entre 2008 et 2013 n'a pas évolué à la hausse (quand il n'a pas baissé)



Une offre d'emplois concentrée à Colmar

L'indicateur de concentration d'emploi est le nombre d'emplois sur le territoire pour 100 actifs ayant un emploi et résidant sur ce même territoire.

En 2013, on dénombre 240 emplois à Mittelwihr, dont 108 sont occupés par des habitants de la commune. En 2008, ces emplois étaient au nombre de 222, soit une progression d'un peu plus de 8% pour 18 emplois supplémentaires en 5 ans. La majorité de ces emplois relève d'emplois salariés (173 sur 240 soit 72,3 %) mais 67 d'entre eux sont non-salariés. On peut aisément mettre en relation ce chiffre de 67 emplois non-salariés existants avec les 42 exploitations agricoles, essentiellement viticoles que comptaient la commune en 2010 et qui concernaient pas loin de 74 exploitants et co-exploitants. L'identité viticole de la commune et l'activité qu'elle représente explique donc ce niveau d'emploi sur le village.

L'indicateur de concentration d'emplois représente le nombre d'emplois présents sur la commune pour 100 actifs y résidant. En 2013 à Mittelwihr, celui-ci est de 52. On a donc 52 emplois pour 100 actifs, soit un déficit révélant le caractère résidentiel de la commune. Mais cette caractéristique reste à relativiser pour un village comme Mittelwihr.

D'ailleurs en 2017, cet indicateur de concentration d'emploi évolue à la hausse et atteint 58 emplois pour 100 actifs.

Dans bien des communes rurales, cette concentration d'emplois est souvent très inférieure et cette concentration d'emploi révèle toutefois le dynamisme économique présent sur le territoire, notamment en lien avec l'activité viticole. A titre

comparatif, l'indicateur de concentration d'emplois en 2013 est de 71,3 à Beblenheim, et de 52,1 à Hunawihr communes voisines de tailles comparables. A Bennwihr, le tissu artisanal et industriel développé, et la présence d'une zone d'activité économique, rend la commune attractive sur le plan économique. Le territoire intercommunal est globalement assez dynamique puisque l'indicateur de concentration d'emploi y est de 85,7 en 2013. Cela est à mettre en relation avec le fait que la communauté de commune du Pays de Ribeauvillé regroupe des communes marquées par la présence de nombreuses activités économiques, malgré le caractère rural d'un certain nombre d'entre elles.

Les villes de Colmar et Sélestat cristallisent une part importante de l'offre d'emploi dans le secteur.

Territoire	Indicateur de concentration d'emploi en 2013	Nombre d'emplois en 2013	Evolution du nombre d'emplois 2008-2013
Mittelwihr	52,0	240	+ 8,0 %
Bebenheim	71,3	295	+ 17,5 %
Hunawihr	52,1	149	- 4,5 %
Bennwihr	123,9	697	+ 2,0 %
CC Pays de Ribeauvillé	85,7	7 155	nc

Source : INSEE

Un taux de chômage relativement faible

D'après la définition de l'INSEE, le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (personnes en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler).

En 2013, le taux de chômage à Mittelwihr est de 5,1%, ce qui représente 24 chômeurs. Ce taux est en hausse par rapport à 2008 (3,1% et 13 chômeurs) mais reste bien inférieur à celui observé sur les autres territoires, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Des communes voisines telles que Beblenheim, Hunawihr, Ostheim présentent un taux de chômage similaire à celui de Mittelwihr. Le village est attractif pour les actifs souhaitant bénéficier d'un cadre de vie de qualité tout en étant situé à proximité d'un pôle urbain et économique tel que Colmar.

En 2017, le taux de chômage à Mittelwihr est de 9,9 % et concerne 46 actifs.

Taux de chômage des 15-64 ans en 2013	
Mittelwihr	5,1 %
Ostheim	6,5 %
Bebenheim	6,7 %
Hunawihr	3,7 %
CC Pays de Ribeauvillé	8,3 %
Alsace	12,7 %
France métropolitaine	13,1 %

Source : INSEE

Chiffres clés

Part des actifs travaillant sur la commune en 2017	28,1 %
Indicateur de concentration d'emploi en 2017	58
Nombre d'emplois en 2017	248
Taux de chômage en 2013	9,9 %

Equipements et vie sociale

Les équipements et services administratifs, sociaux, culturels et sportifs

Liste des équipements à Mittelwihr :

- Mairie,
- Atelier communal,
- Dépôt incendie,
- Salle des fêtes désaffectée,
- Temple et chapelle catholique,
- Aire de jeux à l'école,
- Jardin pédagogique.

Par ailleurs, plusieurs équipements sont répartis sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé :

- Des bibliothèques de Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Riquewihr, Thannenkirch, ainsi qu'une médiathèque à Ribeauvillé,
- Une piscine des trois châteaux à Ribeauvillé.

Les équipements scolaires et périscolaires

Mittelwihr, Bennwihr et Zellenberg forment une école unique (structure en regroupement pédagogique intercommunal).

A Mittelwihr, l'école élémentaire est située 14 rue de l'Ecole.

Plusieurs structures d'accueil périscolaire (pour les enfants de 3 à 12 ans) sont présentes sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé, plus particulièrement sur les communes de : Aubure, Beblenheim, **Bennwihr (regroupement des enfants de l'école unique Bennwihr-Mittelwihr-Zellenberg)**, Bergheim, Guémar, Illhaeusern, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Thannenkirch.

Le périscolaire de Bennwihr-Mittelwihr-Zellenberg peut accueillir 80 enfants.



Localisation de l'école à Mittelwihr



Source : Géoportail

Les équipements de petite enfance

Plusieurs structures d'accueil sont présentes sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé :

- Un multi-accueil « Le Château de Sable » à Beblenheim (32 rue du Petit Château)
- Un multi-accueil « Am Stram Gram » à Bergheim (3 rue de l'Eglise)
- Un multi-accueil « Le Stumbahisel » à Ribeauvillé (3 place de Berckheim)

Les équipements pour personnes âgées

Plusieurs structures d'accueil existent à proximité, notamment :

- EHPAD de l'Hôpital de Ribeauvillé, capacité de 119 lits
- Maison Sainte Famille à Ribeauvillé
- Résidence Lutzelbach à Ribeauvillé
- Maison de retraite Le Petit Château à Beblenheim, capacité de 70 personnes autonomes ou dépendantes
- Résidence de la Weiss à Ammerschwihr
- Plusieurs établissements à Colmar

Les établissements de santé

Les établissements de santé présents à proximité de Mittelwihr sont les suivants :

- Centre hospitalier à Ribeauvillé
- Plusieurs établissements à Colmar

Le tissu associatif

Le tissu associatif participe au dynamisme social du territoire et à son attractivité. L'on recense trois associations à Mittelwihr :

- Groupe folklorique « Les joyeux vigneron et les Mandlakracher » (groupe folklorique adultes et enfants),
- Les amis d'Amandine (organisation d'un son et lumière le dernier week-end de juillet à Mittelwihr),
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mittelwihr.

Patrimoine et architecture

Monuments Historiques

Les monuments historiques font l'objet de protections particulières au titre de leur intérêt patrimonial. Le classement ou l'inscription (le classement étant le plus haut niveau de protection) d'un monument entraîne une protection pour lui-même et pour ses abords dans un rayon de 500 mètres. Ce périmètre constitue une servitude d'utilité publique. Sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, il peut faire l'objet soit d'une adaptation à l'occasion d'une décision de classement ou d'inscription (périmètre de protection adapté), soit d'une modification pour les monuments déjà protégés (périmètre de protection modifié). Le bâtiment classé ou inscrit ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation, sans l'accord préalable du ministère chargé de la Culture (DRAC). Les travaux autorisés s'effectuent sous la surveillance de son administration (article L.621-9 du Code du patrimoine). Qu'il y ait ou non demande de subvention de l'État, les travaux sont soumis à déclaration.

Un édifice est protégé au titre des Monuments Historiques sur le territoire de Mittelwihr :

Edifice	Epoque de construction	Localisation	Date inscription	Éléments protégés au titre des MH	Propriétaire
Ancienne cour domaniale de l'abbaye de Pairis, dite domaine du Bouxhof	12 ^{ème} – 18 ^{ème} siècles	Lieu-dit Bouxhof	Inscription par arrêté du 21 juillet 1996	Corps de logis : façades, y compris le garde-corps de la terrasse est, et toitures, y compris la charpente ; cave en totalité avec ses locaux annexes ; grand salon. Dépendances : porte de l'ancienne chapelle ; poutre datée de 1747. Puits daté de 1707 dans la cour. Vestiges du mur de clôture avec le portail cintré	Propriété privée
Source : base Architecture-Mérimée – Ministère de la Culture et de la Communication					



Source : Bouxhof.fr

Localisation :



Description :

Seul édifice ancien conservé à Mittelwihr après les combats de 1944, la cour domaniale, qui relevait de l'abbaye cistercienne de Pairis (fondée en 1138), était principalement tournée vers l'activité viticole. Les plus anciens éléments datent de la fin du Moyen Age.

- 1438 : érection d'un mur d'enceinte.
- 1507 : agrandissement de la chapelle Sainte-Barbe, citée pour la première fois en 1474.
- 1525 : saccage durant la guerre des Paysans.
- 1618-1648 : abandon du domaine durant la guerre de Trente Ans.
- 1648 : restitution du domaine aux cisterciens.
- 1703 : rendements à nouveau égaux à ceux d'avant 1618.
- 1707 : millésime figurant sur le puits.
- 1791 : vente du domaine (bien national) à Jean David Hanhart.
- 1890 : vente au Dr Goettgens.
- 1914-1918 : camp de prisonniers russes.
- 1920 : création, sans succès, d'un restaurant.
- 1925 : achat par Emile Edel.
- 1944 : poste de commandement avancé des troupes américaines.

Patrimoine architectural

L'inventaire du patrimoine culturel du Ministère de la Culture et de la Communication répertorie d'autres édifices présentant un intérêt patrimonial sur la commune de Mittelwihr :

Edifice	Epoque	Localisation	Description	Etat
Ferme de l'abbaye de Pairis	16 ^{ème} – 20 ^{ème}	Chemin rural dit Bouxhofwag	<p>Le Bouxhof comprenait en 1791 une maison, une chapelle, une grange, des écuries, une cour et un jardin, des vignes, des terres labourables, des prairies et des forêts.</p> <p>Corps de logis de plan rectangulaire, en rez-de-chaussée surélevé avec toit à croupes et 2 tours d'angle dans-oeuvre (côté cour) à 1 étage avec toits à 4 pans. Perron restauré régissant sur la façade entre les 2 tours. Dans la tour nord, remploi (?) de la dalle en grès d'un lavabo mural (?). Cellier avec colonnes en grès et en bois. Puits à cheval sur le mur de clôture entre le jardin et les vignes, daté de 1707. Porte charretière dans le mur de clôture, en plein cintre. Dépendance côté sud de la cour, de plan allongé, plus ou moins moderne avec poutre gravée du millésime 1747 et de l'emblème de l'abbaye de Pairis refaits.</p>	Restauré

Château	14 ^{ème} – 17 ^{ème}	Rue du Château	Selon les travaux historiques le 1er château, habité par les seigneurs de Mittelwihr, remontait probablement au 12e siècle. Au 14e siècle, Herrmann de Refflingen l'aurait remplacé par une Wasserburg de plan régulier avec 4 tours d'angle et fossé d'eau alimenté par le Sembach et le Rumpelbach. A partir du 16e siècle, il changea souvent de mains. Il fut remanié en 1561 et en 1601 par les Mullenheim-Rechberg. Sur un dessin de Naeyer, publié en 1905, il comporte un corps de logis avec pignons à redents et une grosse tour d'angle, une cour et une avant-cour avec dépendances et une enceinte avec fossé d'eau et tourelle carrée. Il y représente aussi une colonnette d'angle de la cage d'escalier, datée de 1601, située au 2e étage. Le château, entièrement restauré en 1944, fut détruit la même année pendant les bombardements du village. Les derniers vestiges ruinés de l'enceinte et de la tour, qui subsistaient encore, ont été détruits en 1988.	Détruit
Eglise Sainte-Brigitte puis église protestante	15 ^{ème} – 20 ^{ème}	Rue des Eglises	Au rez-de-chaussée de la tour, arc triomphal appareillé et mouluré, voûte à nervures multiples avec clé de voûte trilobée ; les nervures se prolongent dans les angles jusqu'au sol où elles sont doublées de colonnettes. Côté sud, porte ayant autrefois donné accès à la sacristie. A l'est, grande baie à 3 lancettes avec réseau gothique. Sous la baie, monument aux morts en forme d'autel. Le mur de l'ancien vaisseau central ajouré par 5 grandes arcades appareillées en grès et le mur ouest percé de l'ancien portail en plein cintre sous fronton sont entièrement recouverts de lierre ainsi que les niveaux anciens de la tour. Celle-ci est reliée par un porche fermé à l'église moderne qui comporte un vaisseau unique avec plafond en bois légèrement cintré.	Restauré
Chapelle Sainte-Brigitte	20 ^{ème}	Rue des Eglises	Petite église de 1960 orientée à 1 vaisseau avec porche latéral, chœur peu profond et sacristie, construite en retour sur l'église protestante.	nc
Maison de vigneron	16 ^{ème}	1 rue des Merles, place du Général de Gaulle	Dans l'ancienne rue des Merles, près de l'actuelle place du Général-de-Gaulle, se situait une remarquable maison de vigneron (connue par des vues anciennes) avec pignon à volutes, fenêtres à meneaux, logette dans l'angle et escalier en vis, en grès, dans la cour. Au rez-de-chaussée, une porte charretière, qui aurait porté la date de 1579 donnait accès à l'espace de vinification. La logette, qui portait 3 ou probablement 4 écus et la date 1579 (visibles sur photographies anciennes). fut soutenue en 1769 par un pilier orné de la date et des initiales des propriétaires de l'époque, HK et MB, sans doute celles du couple Hans Kien et Maria Buckel. Sur le pignon, était placée une statue de saint Jean Népomucène (ajoutée en 1746), seule à avoir survécu à la destruction de la maison. Elle est conservée dans la maison reconstruite après la guerre à un autre emplacement (9, rue du 25-Décembre). Dans la cour, se situaient des écuries également datées de 1769.	Détruit

Ancienne mairie	16 ^{ème}	Rue de Riquewihr	L'ancienne mairie, allongée selon un axe est-ouest, datait du 16e siècle, vers 1530 (?), date à laquelle elle fut achetée ou construite, selon les travaux historiques. Son pignon antérieur était sommé d'un petit campanile depuis 1760. Les baies du rez-de-chaussée furent refaites à une date indéterminée, celles à meneaux de l'étage et celles du pignon, visibles sur la photographie ancienne, étaient d'origine. A cette occasion, sans doute, on remplaça également une porte d'entrée en plein cintre (dont la trace est visible sur des photographies anciennes) sur le mur-pignon par une porte plus petite, rectangulaire. Depuis le début du 19e siècle, elle abritait une salle de classe à l'étage où se trouvait également un logement. L'édifice a été détruit pendant la dernière guerre.	Détruit
Ancienne maison de prévôt, ferme de vigneron	16 ^{ème} – 20 ^{ème}	10 rue de Riquewihr	Corps de logis construit en 1582 pour le Schultheiss (écoutête ou prévôt) de Mittelwihr, Jacob Dietz, dont les initiales figurent avec la date sur la porte du pressoir et dont les armoiries (actuellement écu bûché) étaient certainement représentées sur la porte du cellier. Il a été en grande partie reconstruit après la guerre mais conserve quelques parties anciennes : le rez-de-chaussée avec cellier et pressoir et la tourelle d'escalier hors-œuvre dont l'escalier en grès primitif a été refait en bois. Maison à gouttereau sur rue et cour où se situe la tourelle d'escalier semi-circulaire. Son couverture d'origine, disparu, a été remplacé par une structure moderne de plan carré dénaturant la maison. La porte d'accès à la tourelle est rectangulaire, moulurée, en grès. A l'étage de la tourelle vers le logis se trouve une porte avec chambranle de grès conservé. Sur la porte en plein cintre vers le pressoir figure le millésime 1582 et initiales I D, sur la porte du cellier un écu bûché.	Restauré
Cimetière	19 ^{ème}	Rue des Tilleuls	La création d'un nouveau cimetière fut décidée en 1826 mais les terrains ne purent être acquis qu'en 1835. En 1836, on construisit le mur d'enceinte en 1836. Le portail fut établi en 1864. En 1911, on entreprit l'agrandissement du cimetière. Il est actuellement occupé pour un quart par des sépultures de catholiques et pour le reste par des sépultures protestantes.	nc
Source : base Architecture-Mérimée – Ministère de la Culture et de la Communication				

Patrimoine architectural d'après-guerre

La commune de Mittelwihr, comme d'autres communes de la poche de Colmar, a été en partie reconstruite après la seconde Guerre Mondiale sous la conduite de l'architecte – urbaniste Charles-Gustave Stoskopf, à l'instar des communes voisines de Bennwihr, Ammerschwihr et Sigolsheim entre 1948 et 1949. Le choix d'alors d'une architecture « régionale » sans pastiche marque aujourd'hui encore fortement le centre-village de Mittelwihr et contribue largement à la qualité de son cadre de vie.

Archéologie

Aucun site archéologique n'est recensé par l'INRAP (institut national de recherches archéologiques préventives) sur le territoire de Mittelwihr.

Aucun site archéologique n'est recensé par Archéologie Alsace sur le territoire de Mittelwihr.

Morphologie urbaine

Une morphologie de village-tas

Mittelwihr présente une morphologie de village-tas, c'est-à-dire un bâti groupé. Seul le domaine du Bouxhof se situe à l'écart de l'agglomération. Cette morphologie est liée à l'activité viticole et la préservation des parcelles cultivées.

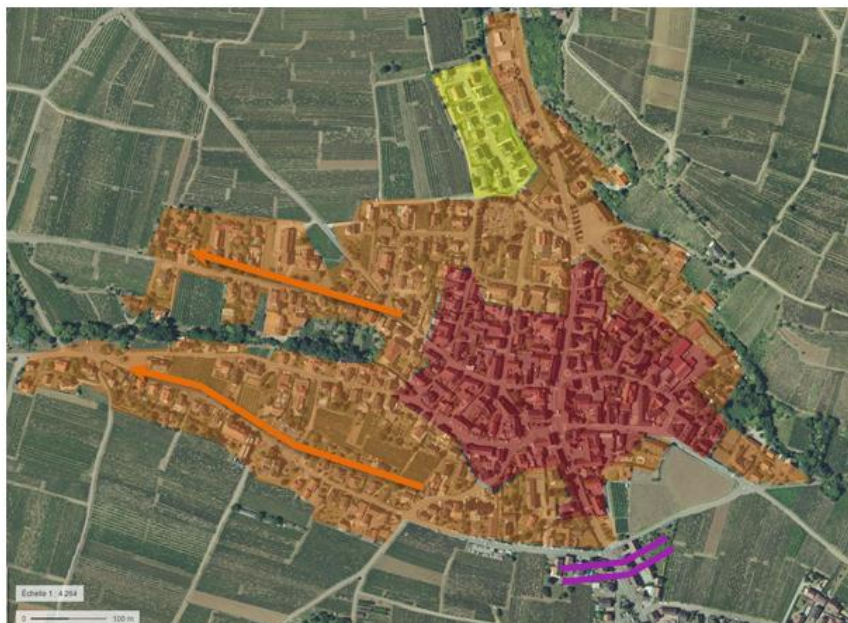


Carte de l'état-major (1820-1866)
Source : Géoportail






Au fil du temps, l'enveloppe urbaine s'est élargie puis elle s'est étendue vers l'ouest, le long de la rue du Bouxhof, de la rue des Merles et de la rue du Vignoble. En effet, les contraintes administratives (limite communale) et topographique (Mandelberg) empêchent un développement urbain vers le nord, l'est et le sud. Le tissu urbain de Mittelwihr forme déjà une conurbation avec celui de Bennwihr.

Le cours d'eau du Hagelgraben marque une rupture physique dans le tissu urbain entre la rue du Vignoble et la rue du Bouxhof.

Plus récemment, un lotissement mixte (habitat individuel, mitoyen et collectif) s'est développé au nord du village, rue Krautenau, parallèlement à la route du Vin.



Développement urbain à Mittelwihr
Source : Topos

-  Centre ancien
-  Extension urbaine
-  Extension sous forme de lotissement
-  Développement de l'urbanisation
-  Conurbation Mittelwihr-Bennwihr

Un tissu bâti relativement dense

Dans le centre ancien, le bâti est relativement dense (près de 20 logements/ha). Le bâti est généralement implanté à l'alignement des voies publiques et sur les limites séparatives, ce qui est typique des centres anciens.

Au niveau de la rue Krautenau, la densité résidentielle est relativement élevée (18,5 logements/ha) grâce la réalisation d'une opération mixte qui comporte à la fois plus d'une dizaine de maisons individuelles, deux maisons mitoyennes et un immeuble collectif comportant 8 logements.

L'extension urbaine rue du Bouxhof, qui comporte uniquement des maisons individuelles, présente une densité moins importante (14 logements/ha) mais qui reste relativement élevée par rapport à d'autres villages qui sont hors contexte viticole. La volonté de préserver les parcelles agricoles amène à une maîtrise de l'étalement urbain.

Les constructions sont implantées en recul par rapport à la rue et aux limites séparatives. Toutefois, ces reculs sont modérés, ce qui permet de maintenir un certain front bâti le long des voies et une morphologie villageoise groupée. L'objectif est également de préserver au maximum les parcelles agricoles adjacentes.



L'enveloppe urbaine définie par le SCoT

Enveloppe urbaine de référence pour la localisation des éventuelles zones d'urbanisation future. Celles situées en dehors de cette enveloppe sont comptabilisées dans la superficie mobilisée en extension.

► MITTELWIHR

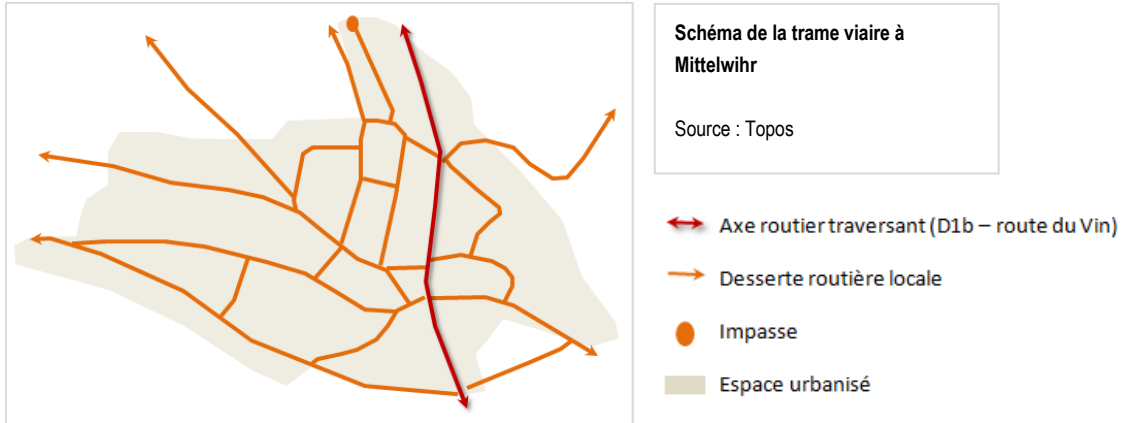


Sources : orthophotographie 2015 CIGAL, cadastre PCI 2016

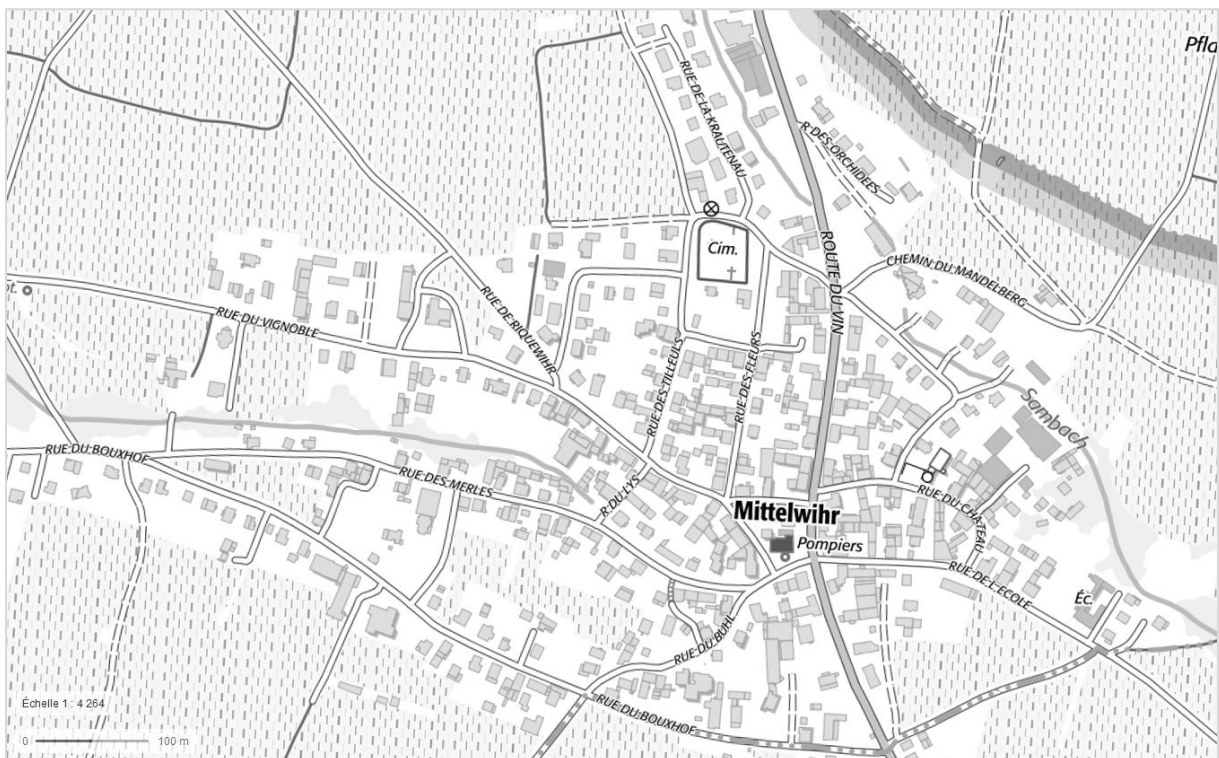
La trame viaire

Un seul axe routier présente à la fois la fonction de transit et de desserte locale à Mittelwihr, il s'agit de la D1b ou route du Vin. Les autres voies servent à la desserte locale et irriguent l'espace bâti. Le maillage est globalement bien développé. On peut constater le manque de connexion entre la rue du Vignoble et la rue du Bouxhof, ceci est notamment lié à la présence du cours d'eau du Hagelgraben qui traverse ce secteur.

De nombreuses voies se prolongent en chemin rural parcourant l'espace viticole.



Localisation et nom des rues à Mittelwihr :



Consommation foncière de 2006 à 2020

Progression de l'urbanisation ces dix dernières années par commune

Il s'agit d'étudier la consommation foncière qui s'est opérée sur chacune des communes de 2006 à 2016. Cette analyse est fondée sur les données transmises par les municipalités.

▪ Surface et usage du foncier

Entre 2006 et 2016, 50 logements au total ont été créés à Mittelwihr, dont 39 nouvelles constructions et 11 réhabilitations.

La consommation foncière concerne également la création de plusieurs activités économiques (point rando refuge, local station-service, laverie automatique) pour une superficie de 0,31 ha et activités agricoles (0,23 ha).

Usage du foncier consommé	Superficie consommée	Part de la consommation foncière	Constructions
Habitations	1,95 ha	78,3 %	39 logements
Equipements	0,00 ha	0,0 %	-
Activités non agricoles	0,31 ha	12,4 %	5 activités
Activités agricoles	0,23 ha	9,2 %	2 hangars de stockage, 3 abris
Total	2,49 ha	100 %	-

Sur les 39 nouvelles constructions à destination d'habitation, 23 sont des logements individuels (soit 59%), 4 des logements intermédiaires (soit 10%) et 12 des logements collectifs (soit 31%). La densité résidentielle moyenne produite à Mittelwihr au cours des dix dernières années a été de 20 logements/ha, ce qui est relativement élevé pour un village. Cette gestion relativement économe de l'espace est liée à la volonté de limiter la consommation des espaces agricoles alentours et de préserver l'aire AOC et de proposer une offre en logements diversifiée (12 logements collectifs et 4 logements intermédiaires).

Type de logements	Nombre de logements créés	Consommation foncière	Densité résidentielle moyenne
Individuels	23	1,61 ha	14 logements/ha
Intermédiaires	4	0,10 ha	40 logements/ha
Collectifs	12	0,24 ha	50 logements/ha
Total	39	1,95 ha	20 logements/ha

Il est à noter que les 11 réhabilitations ont également permis de créer 7 logements collectifs, 2 maisons mitoyennes et 2 maisons individuelles.

Entre 2016 et 2020, 35 logements ont fait l'objet d'autorisations d'urbanisme. Il s'agissait de 13 nouvelles constructions (dont une faisant suite à une démolition préalable d'une maison d'habitation et 3 collectifs comprenant 21 logements) et 4 réhabilitations ou changement de destination.

- 10 maisons individuelles
- 21 logements en collectifs
- 4 réhabilitations

Type de logements	Nombre de logements créés	Consommation foncière	Densité résidentielle moyenne
Individuels	14	0,805 ha	17,4 logements/ha
Collectifs	21	0,279 ha	75,3 logements/ha
Total	35	1,074 ha	32,6 logements/ha

Sur cette dernière période, le rapport de densité en termes de nombre de logements produits à l'hectare consommé est relativement soutenu, puisqu'elle atteint plus de 32 logements / ha en moyenne. Cette forte densité s'explique du fait de la réalisation d'un important programme immobilier en logements collectifs mais il est à relever qu'en ce qui concerne la réalisation de logements individuels, la densité résidentielle moyenne a connu entre 2016 et 2020 une nette augmentation. Ceci s'explique par le croisement de deux tendances qui accompagnent le développement du parc de logements de Mittelwihr : récemment, on construit à Mittelwihr sur des terrains plus petits et on privilégie les solutions de réhabilitation, notamment en réponse à la raréfaction du foncier disponible et aux évolutions de l'usage du bâti existant dont la destination initiale était autre que celle de l'habitat.

▪ **Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers**

Une superficie de 1,39 ha a été consommée en extension de l'enveloppe urbaine telle qu'elle était définie dans le SCOT avant sa révision, soit 56% de la consommation foncière de ces dix dernières années. Il s'agit de deux habitations (rue du Bouxhof et rue des Genévriers) et du lotissement rue du Krautenau au nord.

Cette superficie consommée correspond à :

- 1,14 ha de terrains enherbés, boisements, quelques parcelles cultivées
- 0,25 ha de vignes

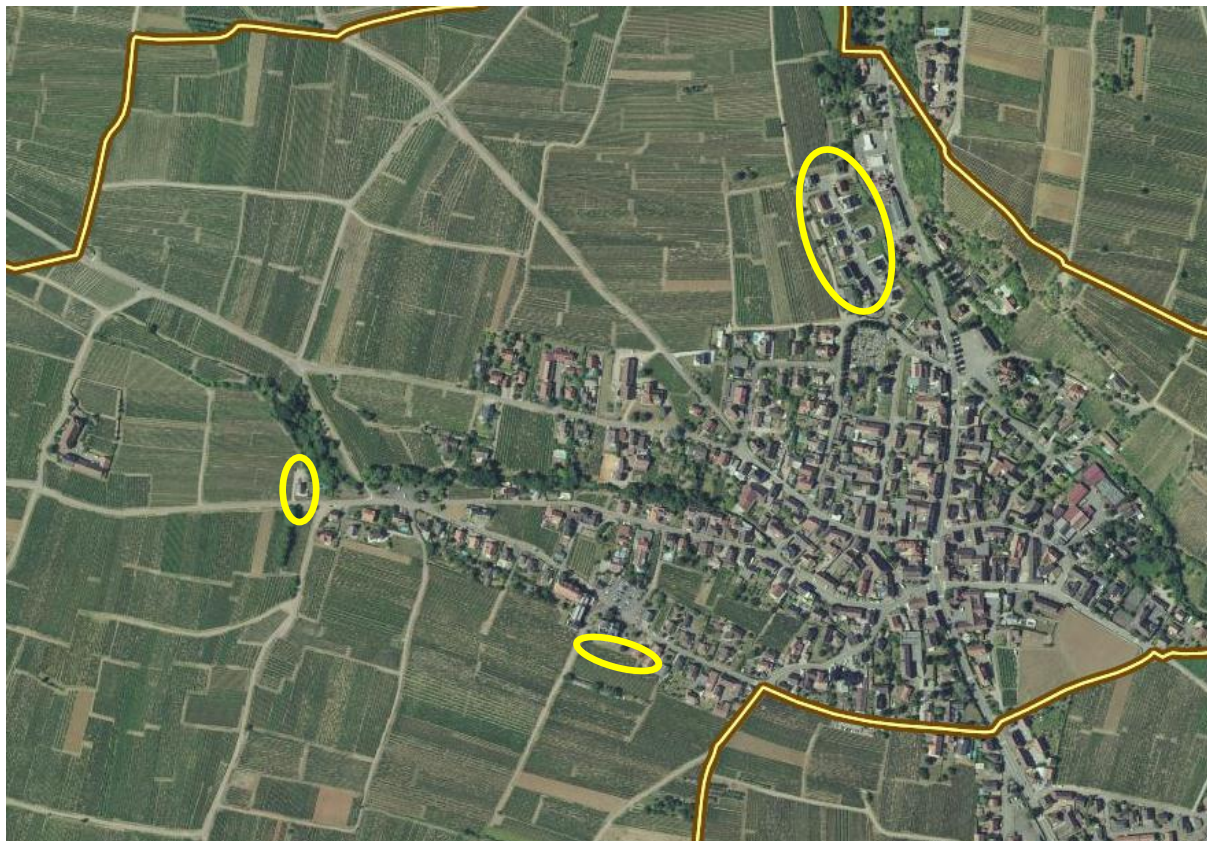


Image aérienne avant 2005 (à gauche) / 2015 (à droite)


▪ Carte de la consommation foncière entre 2006 et 2016




- Parcelle concernée par une nouvelle construction (consommation d'espace)
- Parcelle concernée par une opération de réhabilitation-rénovation (pas de consommation d'espace)

▪ Carte de la consommation foncière entre 2016 et 2020



 Parcelle concernée par une nouvelle construction (consommation d'espace)

 Parcelle concernée par une opération de réhabilitation-rénovation (pas de consommation d'espace)

Potentiel foncier intra-urbain

Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis existants

Identification des dents creuses – espaces libres intra-urbains

A l'intérieur des zones urbaines, la commune dispose de parcelles actuellement non urbanisées et présentant un potentiel de renouvellement urbain.

Ce relevé des espaces libres intra-urbains, ou dents creuses, va permettre de calculer leur potentialité de logements et de population.

Le potentiel brut relevé à Mittelwihr est de 2,28 ha réparti comme suit :

- 1,68 ha de dents creuses de petites à moyennes dimensions
- 0,6 ha environ de dents creuses constituées d'un ensemble de parcelles regroupées en cœur d'îlot localisé en centralité du tissu urbain

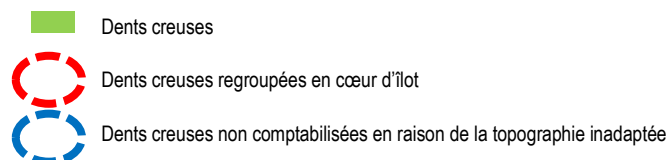
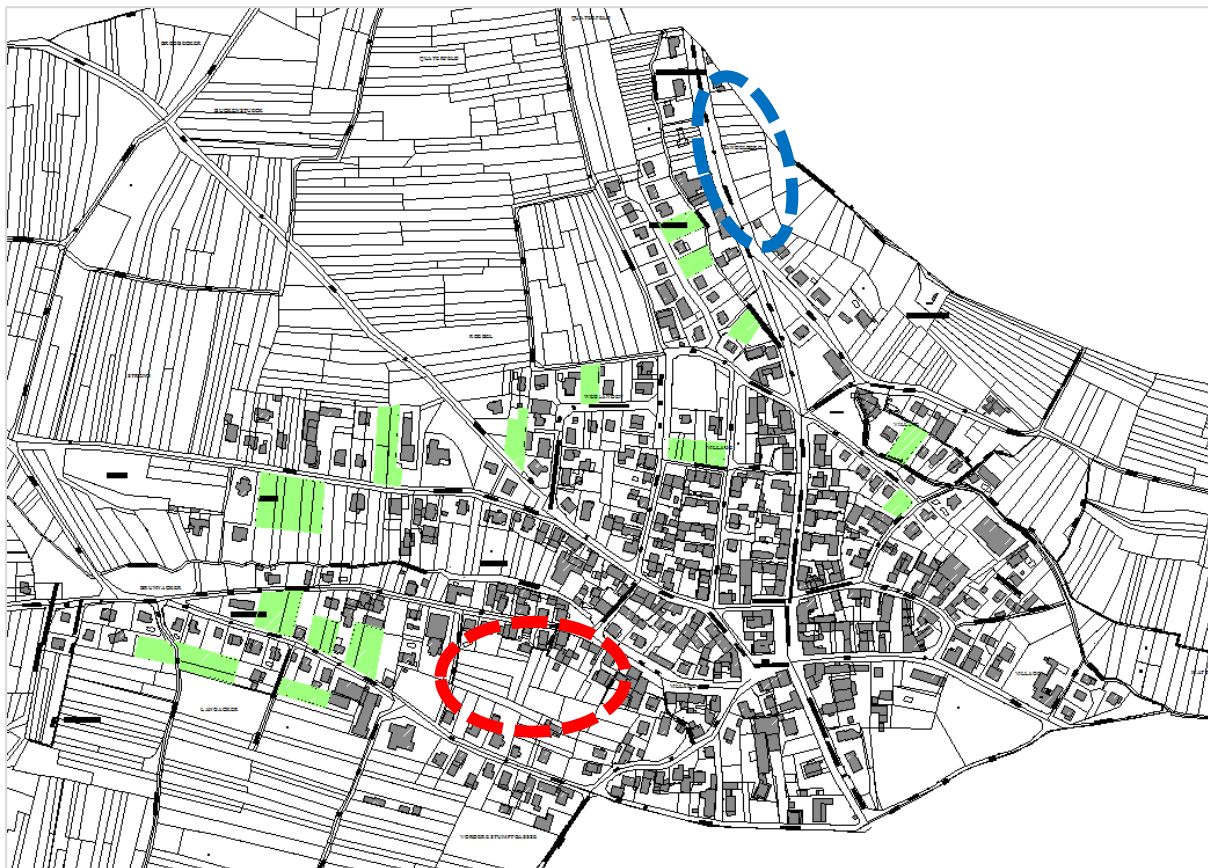


Source : Géoportail Photo aérienne 07/2018

Un ensemble de dents creuses intégrées à l'enveloppe urbaine de référence du SCOT (Cf. carte page 61), localisées au nord de l'agglomération, côté est de la Route des vins, n'est pas comptabilisé dans le potentiel d'espaces libres intra-urbains. En effet, ces parcelles apparaissent très difficilement mobilisables en raison de la topographie particulièrement en pente qu'elles présentent et des problématiques d'accès avec débouchés sur la D18 qui en découlent.

Ces dents creuses au Nord de la Route des vins sont néanmoins inscrites dans l'enveloppe urbaine de référence du SCOT du fait qu'elles soient desservies en accès et par les réseaux, donc, par définition, localisée en zone urbanisée.

- **Localisation des dents creuses :**



Afin d'évaluer plus finement le potentiel d'urbanisation en dents creuses, il faut prendre en compte le phénomène de rétention foncière (le fait que certains propriétaires de terrains potentiellement urbanisables ne souhaitent pas le mettre en vente ou l'urbaniser).

Dans le cas de Mittelwihr, une part importante de ces terrains est par ailleurs concernée par une exploitation en vignoble. Cette valorisation viticole freine considérablement le potentiel de mobilisation des parcelles concernées qui restent fortement valorisées dans le cadre d'un maintien en production viticole.

- **Rétention foncière :**

Le coefficient moyen de rétention foncière indiqué par le SCoT est de 30% (50 % en zone de vignoble pour prendre « en compte la forte rétention foncière observée sur les extensions urbaines (notamment sur le vignoble) en permettant l'application d'un coefficient territorialisé »

- **Surface nette :**

Données : Taux de comblement = 70 % Potentiel foncier en dents creuses brut = 2,28 ha

Calculs : surface urbanisable nette = $2,28 \times 70 / 100 = 1,59$ ha

▪ **Synthèse du potentiel d'urbanisation en dents creuses :**

Potentiel foncier en dents creuses	
Surface urbanisable brute	2,28
Surface urbanisable avec taux de rétention foncière	1,59
Nombre de nouveaux logements possibles (densité de 20 logements/ha*)	32
Population supplémentaire possible (2,1 personnes par ménage**)	67

* Densité résidentielle moyenne observée ces dix dernières années sur la commune

** Estimation de la taille moyenne des ménages sur la commune à l'horizon 2030

Le potentiel d'urbanisation en dents creuses à Mittelwihr représente donc une superficie d'environ 1,6 ha, ce qui correspond à la création d'environ **32 logements**.

Mobilisation des logements vacants

Un certain décalage peut être relevé entre les données statistiques et les constatations de terrain de la Municipalité de Mittelwihr en ce qui concerne le nombre de logements vacants pouvant être recensés sur la commune.

En 2020, la commune ne comptabilise plus qu'une quinzaine de logements pouvant répondre à cette définition de vacance, sur la base de la connaissance et du suivi permanent de l'évolution de son parc immobilier relativement fiable à l'échelle d'une commune rurale telle que Mittelwihr.

- Remise sur le marché de logements vacants : le taux de logements vacants, même s'il est indiqué comme étant relativement important sur la commune au dernier recensement est dans les faits bien plus faible. Il n'est nécessaire de comptabiliser la remise sur le marché de quelques logements vacants pour assurer la fluidité du marché immobilier. A ce titre, la quinzaine de logements vacants recensés permet d'assurer au minimum cette fluidité et ne peut être comptabilisée parmi le potentiel de logements supplémentaires disponibles en intra-urbain à mobiliser.

Réhabilitations et rénovations

Ces quinze dernières années, 15 logements ont été réhabilités ou aménagés dans l'existant. Selon les informations transmises par la municipalité de Mittelwihr, on dénombre actuellement **4 à 6 logements** pouvant encore être potentiellement créés dans le cadre d'une réhabilitation ou d'une rénovation.

Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis existants :

Les potentiels en matière de renouvellement urbain restants sont estimés à environ 36 à 38 logements pouvant être réalisés soit en comblement de dents creuses, soit en réhabilitations ou changement de destination.

Besoin foncier en extension

Calcul du besoin foncier en extension

Evolution de la taille moyenne des ménages

On estime que la tendance à la diminution de la taille des ménages, constatée à l'échelle nationale comme départementale et observée sur la commune de Mittelwihr comme sur l'ensemble des communes qui l'entourent, sera amenée à se poursuivre d'ici à 2032-2035. Ce phénomène de desserrement de la taille moyenne des ménages impacte directement les besoins en nombre de logements à produire à la fois pour conserver et pour permettre une évolution à la hausse de la population de la commune. Il est donc important de le prendre en considération dans l'estimation des besoins en production de nouveaux logements.

La taille des ménages sur la commune est de 2,3 personnes en 2013. Le phénomène de desserrement étant structurel, on peut estimer que **la taille des ménages atteindra 2,1 personnes à l'horizon 2032**.

Selon cette perspective, il convient également de prendre en considération une adaptation de la taille des logements à produire pour répondre au mieux aux évolutions structurelles des ménages et à leurs besoins dans le cadre de leurs recherches d'un logement adapté à leurs profils.

Perspectives démographiques retenues au PADD

La commune souhaite maîtriser la dynamique démographique sur son territoire et a pour objectif d'encourager l'arrivée de nouveaux habitants. Cela se traduit par une variation moyenne comprise entre 0,6% et 0,7% par an jusqu'en 2032 pour atteindre les 959 habitants.

- Calcul du nombre de logements à produire pour l'accueil de la population nouvelle

Pour atteindre 959 habitants à l'horizon 2032 et ainsi maintenir l'équilibre générationnel sur le territoire de Mittelwihr, il est nécessaire de permettre l'accueil de 127 personnes supplémentaires par rapport à 2017 (population recensée de 832 habitants).

Ce qui représenterait un besoin en réalisation de nouveaux logements de :

127 / 2,1 = 61 logements

- Desserrement des ménages

Il faut également prévoir la création de logements complémentaires pour accueillir, à population égale, les personnes issues du phénomène desserrement des ménages. Ceci correspond à une perte nette de 86 personnes sur les résidences principales de la commune soit 41 logements à créer pour compenser ce phénomène.

Calcul du desserrement des ménages

DONNEES : Résidences principales en 2017 : 355 Population en 2017 : 832 Taille des ménages en 2032 : 2,1

CALCULS : Desserrement : $355 \times 2,1 = 746$ > Personnes en moins : $832 - 746 = 86$ > Logements à construire : $86 / 2,1 = 41$

- Calcul du nombre de logements à produire pour répondre à l'objectif de 959 habitants en 2032

Le nombre de logements à réaliser en complément du parc de résidences principales recensé en 2017 de 355 logements pour atteindre un objectif démographique de 959 habitants en 2032 serait donc de : $61 + 41$, soit **102 logements**.

Depuis 2017, 35 nouveaux logements ont fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme accordée pour des projets se situant à l'intérieur de l'enveloppe urbaine de Mittelwihr, dont une importante opération de 3 collectifs regroupant 21 logements en appartements d'ores et déjà réalisés et progressivement occupés.

Les potentiels en matière de renouvellement urbain restants sont estimés à environ 36 à 38 logements pouvant être réalisés soit en comblement de dents creuses, soit en réhabilitations ou changement de destination.

- Renouvellement urbain

- Comblement des dents creuses : comme indiqué précédemment, le potentiel d'urbanisation en dents creuses s'élève à 32 logements.
- Il n'est nécessaire de comptabiliser la remise sur le marché de quelques logements vacants pour assurer la fluidité du marché immobilier. A ce titre, la quinzaine de logements vacants effectivement comptabilisée au sein du parc résidentiel de Mittelwihr ne peut être comptabilisée en mobilisation de logements supplémentaires au sein des espaces bâtis existants.
- Selon les informations transmises par la municipalité de Mittelwihr, a sein du parc des constructions existantes, tant résidentielles qu'autres, de 4 à 6 logements seraient susceptibles de faire l'objet d'une création dans le cadre d'une réhabilitation ou d'une rénovation.

- Foncier à mobiliser

Il reste donc 30 logements à produire en extension de l'enveloppe urbaine existante ($102 - (35 + 37) = 30$).

En considérant une densité résidentielle de 25 logements/ha (densité minimale imposée par le SCoT), on obtient un besoin foncier de **1,2 ha à mobiliser à l'horizon 2032 au titre de l'habitat** ($30 / 25 = 1,2$).

Néanmoins, le phénomène de rétention foncière fortement présent dans des secteurs de vignobles tels qu'ils ceignent le village de Mittelwihr est également à prendre en considération.

A ce titre, le SCoT prend en compte la forte rétention foncière observée sur les extensions urbaines (notamment sur le vignoble) en permettant l'application d'un coefficient territorialisé :

- Plaine : 40%
- Montagne : 20%
- Vignoble : 50%

Une estimation à 50 % de cette rétention foncière est donc à concevoir pour l'évaluation des surfaces à mobiliser. Ce qui amène à devoir être en capacité de retenir une superficie plus conséquente pour palier à cet effet de rétention foncière à hauteur d'environ 0.6 ha, soit **1,8 ha à mobiliser, phénomène de rétention foncière de 50 % compris**.

A cette superficie à mobiliser pour l'habitat, le SCOT prévoit la possibilité d'y ajouter une réserve foncière pouvant être mobilisée au titre de la mixité, pour permettre l'accueil des activités ou services qui pourraient être amenés à émerger dans le cadre du développement de la commune. Le SCOT Montagne Vignoble et Ried prévoit à cet effet une enveloppe de 0.5 ha à l'horizon 2035 pour permettre soit le desserrement des activités et services d'ores et déjà existants dans le village, soit pour de nouvelles installations.

Le SCOT Montagne Vignoble et Ried prévoit dans sa version approuvée, pour la période 2017-2035, une consommation foncière en extension de l'enveloppe urbaine définie de l'ordre de 2,7 ha pour la commune de Mittelwihr. Prescription 24 : « Prescription relative aux surfaces maximales des extensions d'urbanisation »

La détermination de cette superficie en extension prend en compte les besoins en capacités de développement propres à favoriser une mixité des fonctions urbaines et en retient un coefficient de rétention foncière reconnu comme important en secteur de vignoble de 50 %.

Il conviendra cependant de tenir compte du « décalage » de calendrier des perspectives de développement urbain définies entre 2032 au PADD du PLU et 2035 au DOO du SCOT MVR. A ce titre, il serait approprié de considérer une superficie en extension urbaine quelque peu plus mesurée à échéance 2032 pour se mettre plus en correspondance avec les prescriptions du SCOT.

Tableau de synthèse	
Nombre total de logements à produire à l'horizon 2032	102 logements
dont logements déjà autorisés (réalisés ou en cours de réalisation) en renouvellement urbain	35 logements
dont en renouvellement urbain	37 logements
dont en extension urbaine	30 logements
Densité minimale à respecter en extension urbaine	25 logements/ha
Foncier à mobiliser pour réaliser 30 logements en extension	1,2 ha
Foncier à mobiliser pour réaliser 36 logements en extension (phénomène de rétention foncière de 50 % compris)	1,8ha
Foncier complémentaire à mobiliser pour permettre une mixité des fonctions urbaines (accueil d'activités et de services)	0 ha
TOTAL des surfaces en extensions nécessaires au développement de Mittelwihr à l'horizon 2032	1,8 ha

Enjeux urbains

Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'activité viticole • Pérenniser la présence des commerces et services de proximité • Favoriser le maintien et le développement de l'offre d'hébergement touristique
Démographie et Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une croissance démographique maîtrisée permettant un apport progressif et raisonnable de nouveaux habitants • Maintenir un équilibre entre l'offre en logements individuels, intermédiaires et collectifs • Prendre en compte le phénomène de desserrement des ménages et de vieillissement de la population
Développement urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver le patrimoine bâti identitaire du territoire • Eviter la conurbation entre Mittelwihr et Beblenheim • Favoriser le développement du maillage de liaisons douces • Eviter le mitage de l'espace agricole et conserver une silhouette urbaine groupée • Assurer une intégration urbaine et paysagère harmonieuse des nouvelles constructions au sein du village

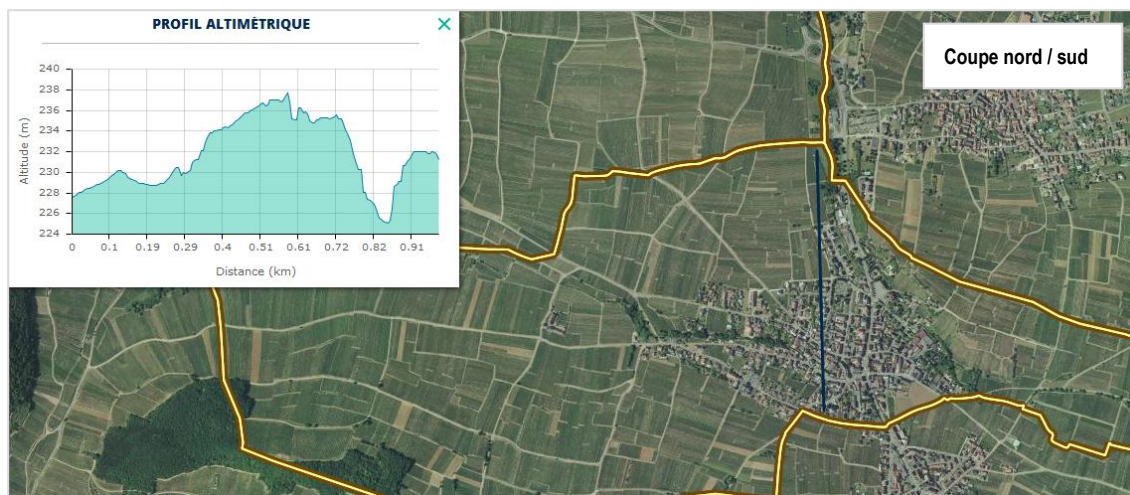
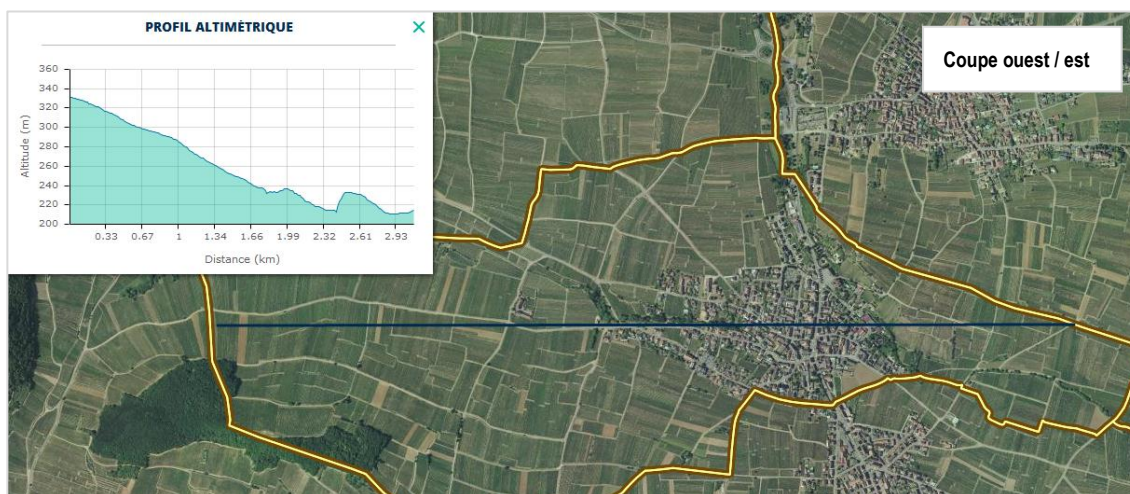
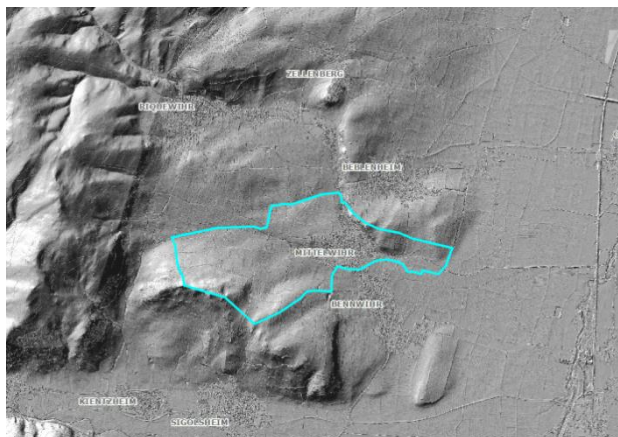
II – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Environnement physique

Topographie

La commune de Mittelwihr est située au niveau du piémont vosgien, à la limite entre le massif vosgien à l'ouest et la plaine d'Alsace à l'est. Le territoire communal est donc vallonné, avec une altitude décroissante d'ouest en est. L'altitude varie globalement entre 200 mètres à l'est et 400 mètres à l'ouest. Cette topographie a été notamment propice au développement de la viticulture.

Le coteau qui sépare Mittelwihr et Beblenheim, appelé le Mandelberg (colline des amandiers) protège le village des vents froids du nord et, grâce à son exposition, des amandiers et des vignes y furent plantés dès l'époque romaine.

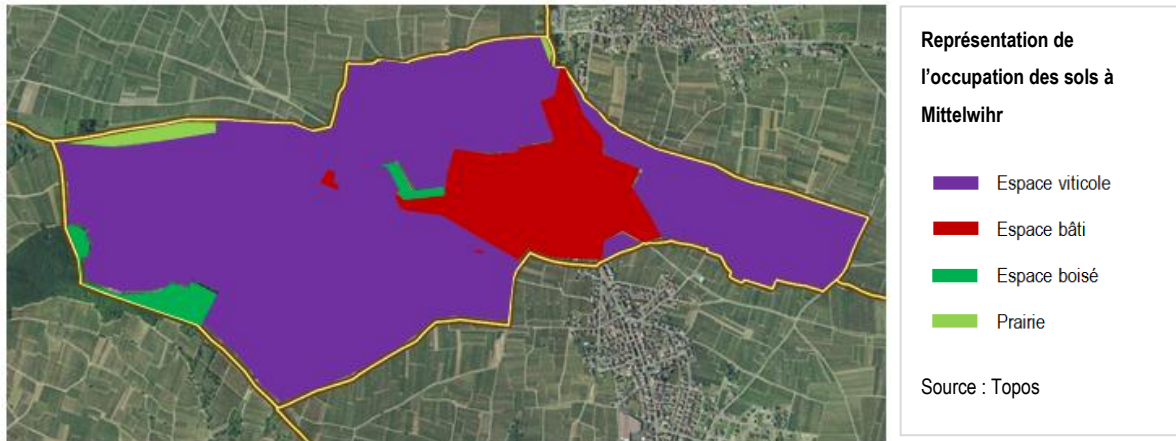


Occupation des sols

L'espace viticole occupe la majeure partie du territoire communal.

L'espace bâti est groupé et représente environ 17 ha. Le domaine du Bouxhof est situé à l'ouest du village.

Quelques boisements et prairies sont présents ponctuellement, notamment en limite du ban communal.

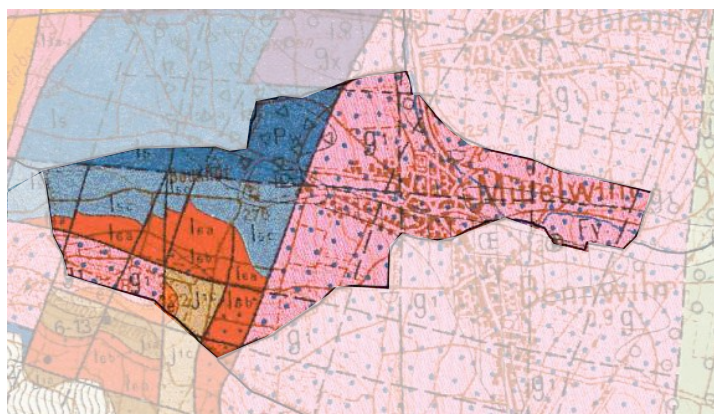


Géologie

La géologie de l'Alsace est composée de quatre grandes unités : le fossé rhénan, le massif vosgien, les collines sous-vosgiennes et le jura alsacien.

Le territoire de Mittelwihr se situe sur le secteur du piémont vosgien, en limite du fossé rhénan et du massif vosgien. A l'est du ban communal, les couches géologiques sont typiques du fossé rhénan et composées de conglomérats côtiers et Gompholite d'Ajoie de l'Eocène supérieur à l'Oligocène). A l'ouest du ban communal, les couches géologiques sont typiques du piémont vosgien et composées de grès calcaire, grande oolithe et marnes, couches à *Lytoceras* et argilo-marneux, schistes cartons.

Le Mandelberg est notamment reconnu pour la qualité de son sol (calcaire et marne argilo-calcaires) qui a permis les plantations d'amandiers et de vigne dès l'époque romaine.



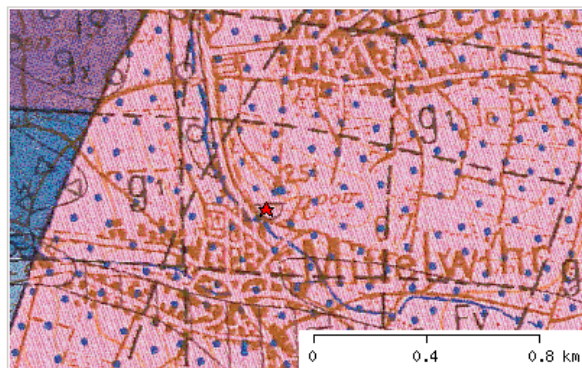
Carte géologique -
Mittelwihr

Source : Infoterre -
BRGM

Une ancienne carrière à ciel ouvert est présente au nord du village de Mittelwihr. Le site est aujourd'hui fermé.



Localisation sur fond topographique



Localisation sur fond géologique

Climatologie

D'une manière générale, la plaine d'Alsace se caractérise par un climat semi-continental illustré par des hivers froids et secs et des étés chauds et orageux. L'amplitude thermique annuelle est marquée par une température moyenne proche de 2°C en janvier et de 20°C en juillet. Les cumuls de précipitations sont parmi les plus faibles en France.

Les données ci-dessous correspondent aux Normales annuelles observées sur la période 1981-2010 par Météo France. Les données disponibles les plus proches du territoire de Mittelwihr sont celles de Colmar :

- Les températures observées à Colmar sont similaires à celles de Strasbourg et Mulhouse, avec des minimales à 6,1°C et des maximales à 15,7°C
- Concernant les précipitations, le total annuel moyen est de 607,3 mm soit 103,9 jours avec des précipitations (en comparaison : 119 jours à Mulhouse et 114 jours à Strasbourg)
- L'ensoleillement moyen est de 1 799,0 ha soit 67 jours de jours avec un bon ensoleillement (en comparaison : 61 jours de bon ensoleillement à Mulhouse et 59 jours à Strasbourg)

Les records mesurés à Colmar sont les suivants :

- Température la plus élevée : 40,9°C le 13 août 2003
- Température la plus faible : -24,8°C le 27 février 1986
- Précipitations les plus élevées : 794,8 mm en 2002 et 145 jours avec précipitations en 1965
- Précipitations les plus faibles : 405,3 mm en 1962 et 77 jours avec précipitations en 2003
- Ensoleillement le plus élevé : 2 295,2 heures soit 100 jours de bon ensoleillement en 2003
- Ensoleillement le plus faible : 1 375,5 heures en 1993

A Mittelwihr, les précipitations moyennes sont de 544,3 mm par an (mois les plus pluvieux : mai, juin, juillet) et la température moyenne est de 10,6°C.

Le village bénéficie d'un microclimat qui lui vaut le surnom de « Midi de l'Alsace ». Ce climat permet chaque année à des amandiers de fleurir entre deux rangées de vigne sur la colline du Mandelberg où les Grands Crus du même nom s'épanouissent.

Hydrographie

Cours d'eau

Le ban communal de Mittelwihr est traversé par deux cours d'eau :

- Sembach : affluent de la Fecht
- Le Hagelgraben : affluent du Sembach

À Beblenheim, Bennwihr, Mittelwihr et Ostheim, le syndicat intercommunal a entrepris la restauration des abords du Sembach pour améliorer l'état des berges.



Eaux souterraines

Nappe phréatique : 16m (forage Sigolsheim source APRONA)

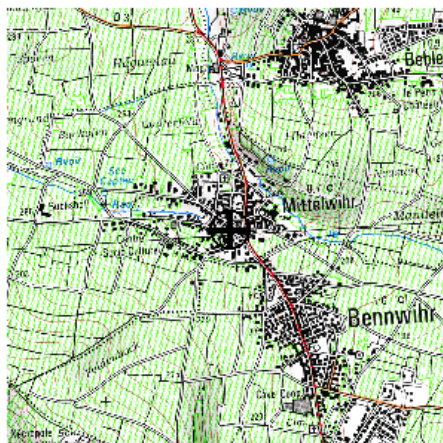
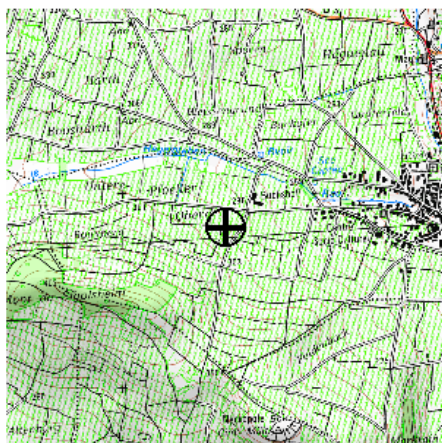
Sources

Source BSS000YVXY (point d'eau naturel) situé au lieu-dit Bouxhof.

Exploitée pour une utilisation eau-domestique

Source BSS000YVYA (fontaine).

Utilisation eau-collective



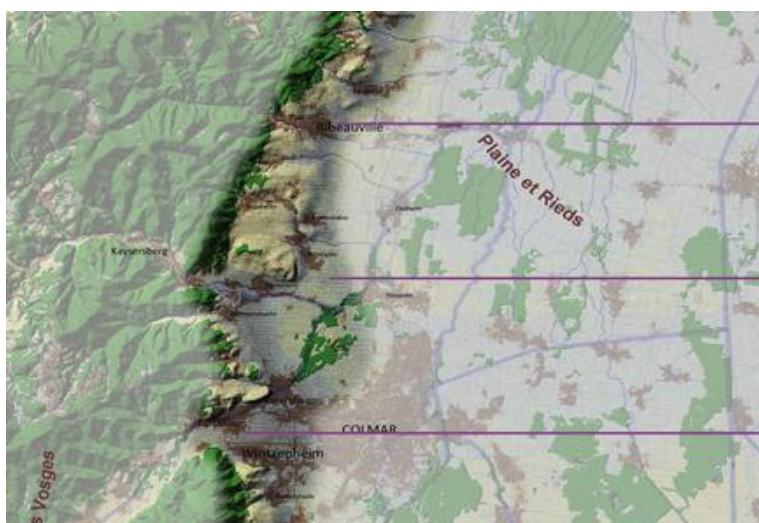
Caractéristiques paysagères

L'unité paysagère du piémont viticole

Le Piémont viticole forme un coteau viticole nord/sud de plus de 100 kilomètres de long, adossé au contrefort vosgien. Il offre un paysage très graphique, en belvédère sur la Plaine d'Alsace, animé de villages bien circonscrits.

Les principaux enjeux pour l'ensemble de ce territoire sont les suivants :

- **Maintenir une diversité paysagère dans le vignoble** : conserver une diversité au sein des parcelles (prairie, vergers, bosquets), encourager la plantation d'arbres ou de vergers intercalés entre les parcelles de vignes, préserver le petit parcellaire, mettre en valeur les chemins à travers le vignoble, éviter les revêtements de sol imperméabilisants...
- **Mettre en valeur les situations en belvédère** : conserver et valoriser les chemins agricoles communaux, aménager des circuits de découverte, mettre en valeur les tracés reliant les coteaux aux villages, accompagner le cheminement par des plantations, de fruitiers par exemple, maîtriser les silhouettes des villages visibles de loin...
- **Maitriser la gestion forestière des coteaux** : privilégier des boisements feuillus ou mixtes sur les versants les plus visibles, maintenir les lisières forestières de qualité le long des chemins et des routes, rouvrir les parcelles boisées ou enfrichées qui descendent au contact des villages...
- **Maitriser les extensions urbaines** : prendre en compte les logiques d'implantation du bourg dans son site, préserver la silhouette groupée des village, agrandir le bourg en prolongeant la logique de son plan de composition, prôner un développement durable et économe de l'espace dans les documents d'urbanisme, respecter la hiérarchie des masses bâties et du clocher, être vigilant sur l'emplacement, les volumes et les couleurs des nouvelles habitations, s'inspirer du bâti existant et favoriser l'alignement des façades ou des pignons et la mitoyenneté qui font le charme des centres-bourgs ruraux, veiller à l'impact paysager des bâtiments d'activité dans et en périphérie du vignoble...
- **Mettre en valeur les espaces publics, affirmer les entrées** : aménager les entrées de bourg avec simplicité pour marquer la transition de la route à la rue, utiliser les alignements d'arbres pour structurer l'espace des entrées, valoriser les abords des cours d'eau et des fontaines dans les villages et les bourgs, soigner les périphéries des villages, mettre en valeur les places, prévoir dans toutes les extensions urbaines des espaces publics structurants de qualité, privilégier l'utilisation de matériaux locaux dans les aménagements...



Une urbanisation plus récente (activités, lotissement) liés aux axes routiers en marge des villages ou du Piémont.

A l'Est, une limite plus nette avec une disparition franche de la vigne au profit des grandes cultures, mais une forte interaction visuelle

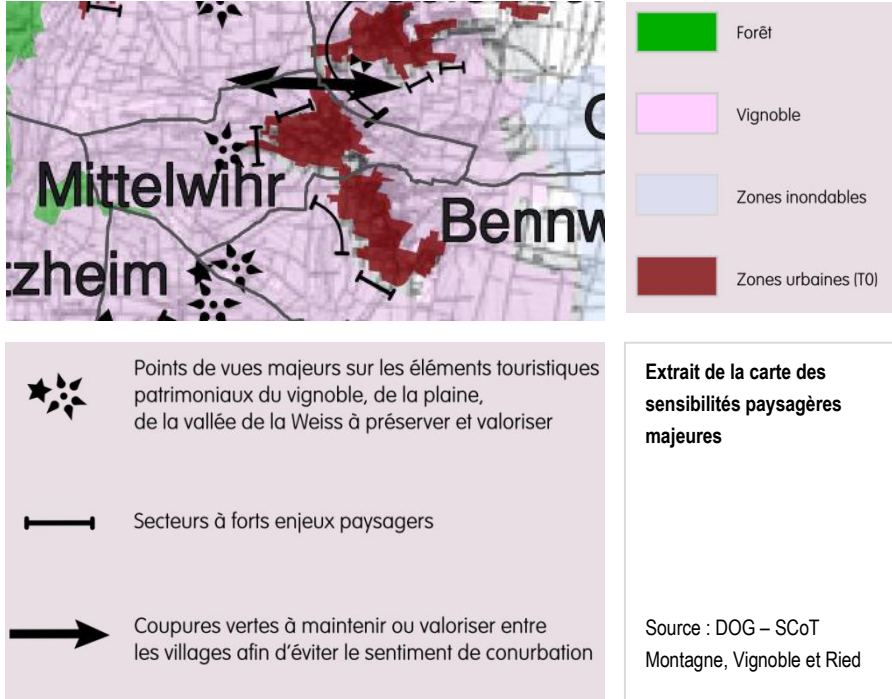
Le débouché de la vallée de Munster très urbanisé sous l'influence de l'agglomération de Colmar

Extrait carte piémont viticole

Source : Atlas des paysages d'Alsace

Les caractéristiques paysagères locales

Le secteur ouest du village constitue un point de vue majeur sur le vignoble et les collines sous-vosgiennes à l'horizon. L'enjeu de maintien d'une coupure verte entre les villages de Mittelwihr et de Beblenheim est également identifié. Les franges ouest et nord du village de Mittelwihr ainsi que le Mandelberg constituent des secteurs à enjeux paysagers forts.



L'espace bâti de Mittelwihr est regroupé au pied de la colline du Mandelberg, créant un point de vue remarquable en surplomb du village. Les cours d'eau et les boisements qui les accompagnent animent le paysage de part et d'autre du village et de manière transversale.



Le village s'insère au cœur d'un espace viticole. Les parcelles cultivées sont présentes jusqu'aux franges bâties et à l'intérieur du village. La topographie globalement décroissante d'ouest en est offre un point de vue remarquable depuis le village vers les vignes et, à l'horizon, le massif vosgien.

Point de vue n°1 / image google mai 2013



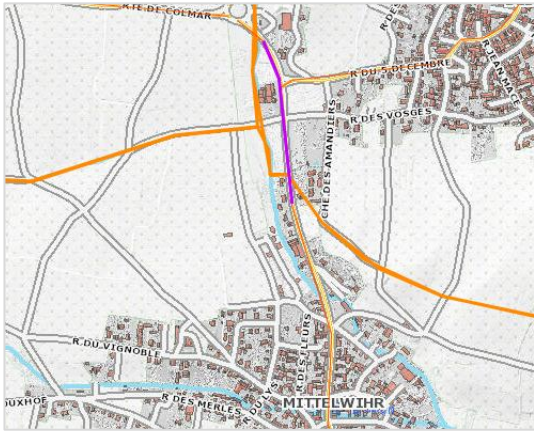
Point de vue n°2 / image google juillet 2016



Point de vue n°3 / image google juillet 2016



Le long de la RD1b, au nord de Mittelwihr, un alignement d'arbres est identifié. Il présente un intérêt paysager fort et est situé entre les deux agglomérations de Mittelwihr et Beblenheim. Il s'agit d'un alignement de tilleuls plantés en 1963. Il présente un état sanitaire légèrement altéré.



Alignement d'arbres entre Mittelwihr et Beblenheim
Source : Infogéo 68



Alignement d'arbres entre Mittelwihr et Beblenheim
Source : google mai 2013

Milieux naturels et biodiversité

Zones Humides

Généralités :

Une zone humide est un secteur où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et les vies animale et végétale associées. Elle apparaît lorsque la nappe phréatique est proche de la surface ou lorsque des eaux peu profondes recouvrent les terres.

Au sens juridique, la Loi sur l'Eau définit les zones humides comme « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

La Loi sur l'Eau vise une gestion équilibrée assurant :

- La préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides
- La protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- La conservation du libre écoulement des eaux et la protection contre les inondations
- L'agriculture [...], la pêche en eau douce, l'industrie, la production d'énergie, les transports, le tourisme, les loisirs et les sports nautiques ainsi que toutes autres activités humaines légalement exercées

Les zones humides sont définies sur critères botaniques (présence d'une végétation caractéristique) et/ou pédologiques (présence d'un sol rédoxique ou réductique dans les cinquante premiers centimètres). Les aménités et services rendus par les zones humides sont essentiels :

- La biodiversité particulièrement importante de ces espaces est à préserver, en les conservant à l'écart de l'urbanisation. Ce sont des réservoirs et des corridors écologiques faisant partie intégrante de la trame verte et bleue ;
- Elles ont des fonctions hydrologiques, écologiques et épuratoires (rôle d'éponge lors de crues et rétention de nutriments grâce à la végétation).

Les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus dégradés et les plus menacés de disparition en France.

Les orientations du SDAGE Rhin-Meuse visent notamment à préserver les zones humides.

Il existe deux types de zones humides, les zones humides remarquables (ZHR) et les zones humides ordinaires :

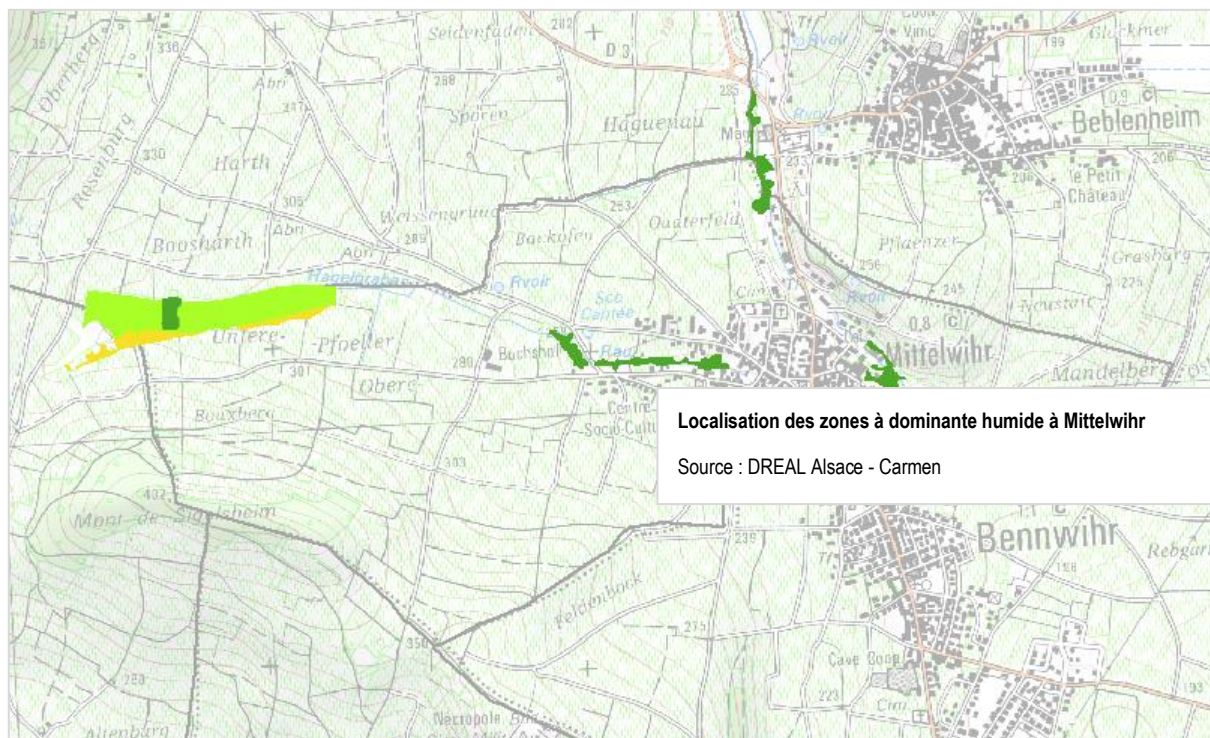
- Les zones humides remarquables sont recensées et cartographiées sur la base de la diversité et la rareté des habitats et des espèces, sur leur intérêt biogéographique, sur le degré de naturalité, de conservation et de représentativité du milieu, et enfin sur la contiguïté avec des espaces remarquables. Elles sont à préserver de toute imperméabilisation ou urbanisation.
- Les zones humides ordinaires ne présentent pas, en l'état actuel des connaissances, une biodiversité exceptionnelle mais montrent néanmoins les caractéristiques des milieux humides et remplissent des fonctionnalités essentielles (autoépuration, régulation des crues ou soutien d'étiage, etc.).

Contexte local :

Sur le territoire de Mittelwihr, aucune zone humide remarquable n'est répertoriée.

Quelques secteurs sont concernés par des zones à dominante humide : boisements en périphérie du village et prairie à l'ouest du ban communal.

Cf. carte page suivante.



Zones_a_dominante_humide

- Forêts et fourrés humides
- Boisements linéaires humides
- Prairies humides
- Tourbières
- Roselières, cariçaies, mégaphorbiaies
- Eaux courantes
- Plan d'eau
- Annexes hydrauliques
- Terres arables
- Territoires artificialisés

La Trame Verte et Bleue (TVB) d'importance régionale

Instaurée par la loi Grenelle, la trame verte et bleue s'inscrit dans les actions innovantes qui visent à stopper l'érosion de la biodiversité. Celle-ci recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie existantes sur Terre (plantes, animaux, champignons, bactéries...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part entre ces organismes vivant eux-mêmes, d'autre part entre ces organismes et leurs milieux de vie.

Enrayer la perte de la biodiversité passe notamment par la préservation et la restauration de continuités écologiques.

L'enjeu de la constitution d'une trame verte et bleue s'inscrit bien au-delà de la simple préservation d'espaces naturels isolés et de la protection d'espèces en danger. Il s'agit de (re)constituer un réseau écologique cohérent qui permette aux espèces de circuler et d'interagir, et aux écosystèmes de continuer à rendre à l'Homme leurs services.

Pour survivre et résister aux agressions (épidémies, prédateurs, accidents...), une population d'une espèce doit comprendre un effectif minimal. Elle doit donc disposer d'un territoire de taille suffisante lui permettant de réaliser la totalité de son cycle vital (alimentation, nidification, repos). Du fait de la fragmentation des espaces naturels, cette population ne peut plus vivre aujourd'hui sur un espace naturel d'un seul tenant mais sur un ensemble de zones vitales ou nodales (dites « réservoirs de biodiversité ») plus ou moins proches. Les zones utilisées par les individus pour se déplacer d'un réservoir de biodiversité à

l'autre sont appelées corridors écologiques. Ils sont indispensables pour satisfaire d'autres besoins de circulation, comme ceux liés aux besoins de dispersion d'une espèce (recherche de nouveaux territoires, nouveaux partenaires...).

Ces nécessaires maintien et rétablissement des continuités écologiques impliquent que l'espace rural, les cours d'eau, les zones urbaines mais également les grandes entités paysagères et écologiques que constituent les montagnes, les fleuves, les grandes zones herbagères et forestières, le littoral sauvage, etc. demeurent ou redeviennent, partout où cela est possible, des espaces de vie pour la nature.

Caractéristiques du piémont viticole et arboricole :

Cette unité se caractérise par une bande étroite de collines calcaires à vocation viticole entre le massif vosgien et la plaine et où se développe un chapelet de villages en balcons pittoresques. Au nord, on distingue le piémont complexe de la région de Molsheim particulièrement arboré. Cette unité est particulièrement soumise à la vue.

Les éléments typiques de la trame verte du piémont viticole sont les suivants :

- pelouses sèches et boisements remarquables de collines calcaires,
- coulées humides des vallons qui s'écoulent perpendiculairement au piémont avec prairies, bosquets et ripisylves,
- prés-vergers, pelouses sèches des collines d'Obernai, Rosheim, Molsheim et Marlenheim (mosaïque de milieux et de paysages)
- friches arbustives, haies le long des chemins creux, talus et murets
- versants gréseux raides et boisés

Les enjeux sont les suivants :

- préservation des espaces naturels remarquables typiques de cette unité
- développement de continuités écologiques est-ouest en utilisant les cours d'eau comme support, en améliorant leur pénétration dans le tissu urbain
- mise en valeur des principaux débouchés de vallées en préservant les continuités de ripisylves, en restaurant le paysage alluvial et les milieux humides
- maintien des coupures vertes entre les villages et le long de la Route des Vins
- préservation, valorisation et entretien d'une mosaïque de milieux, notamment les prés-vergers en ceintures de certains villages
- traitement des lisières entre vignoble et forêt vosgienne comme un espace de transition de qualité et étagé

Ce territoire est composé à 53,2% de cultures annuelles et vignes, à 18,2% de zones urbanisées et bâties, à 8,2% de milieux forestiers, à 6,9% de prairies, à 5,2% de milieux ouverts humides, à 4,3% de vergers et prés-vergers, à 2,4% de forêts alluviales et boisements humides...









Objectifs de maintien ou de remise en bon état des éléments de la trame verte et bleue du SRCE :

- ⇒ Le territoire de Mittelwihr est concerné par l'objectif de remise en bon état du cours d'eau du Sembach.



Carte d'orientation n°3 : Objectifs de maintien ou de remise en bon état des éléments de la Trame Verte et Bleue du SRCE

Éléments de la TVB

Corridors écologiques		à préserver	à remettre en bon état ⁽¹⁾
Cours d'eau	classés au titre de l'Art 214-17 du Code de l'Environnement, listes 1 et 2		
	importants pour la biodiversité		
	potentiellement mobiles		
Terrestres	corridors		 (2)
	axes de passage préférentiels dans le Massif Vosgien		

Les réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiés par le SCoT

En ce qui concerne le territoire de Mittelwihr, le SCoT identifie les éléments suivants :

- un corridor biologique traversant notamment Bennwihr, Mittelwihr, Beblenheim, Zellenberg
- un réservoir de biodiversité formé par le boisement du Mont de Sigolsheim



	Périmètre du SCOT
	Trame verte
	Réservoirs biologiques
	Corridors biologiques
	Axes à développer (trame verte régionale)
	Axes intra-vallées à préserver
	Réseau hydrographique principal

Site Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Les objectifs de la démarche Natura 2000 sont les suivants :

- Maintenir la diversité biologique des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent ;
- Promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels ;
- Réaliser les objectifs de diversité biologique fixés par la convention de Rio en 1992.

Il existe deux catégories de sites Natura 2000 :

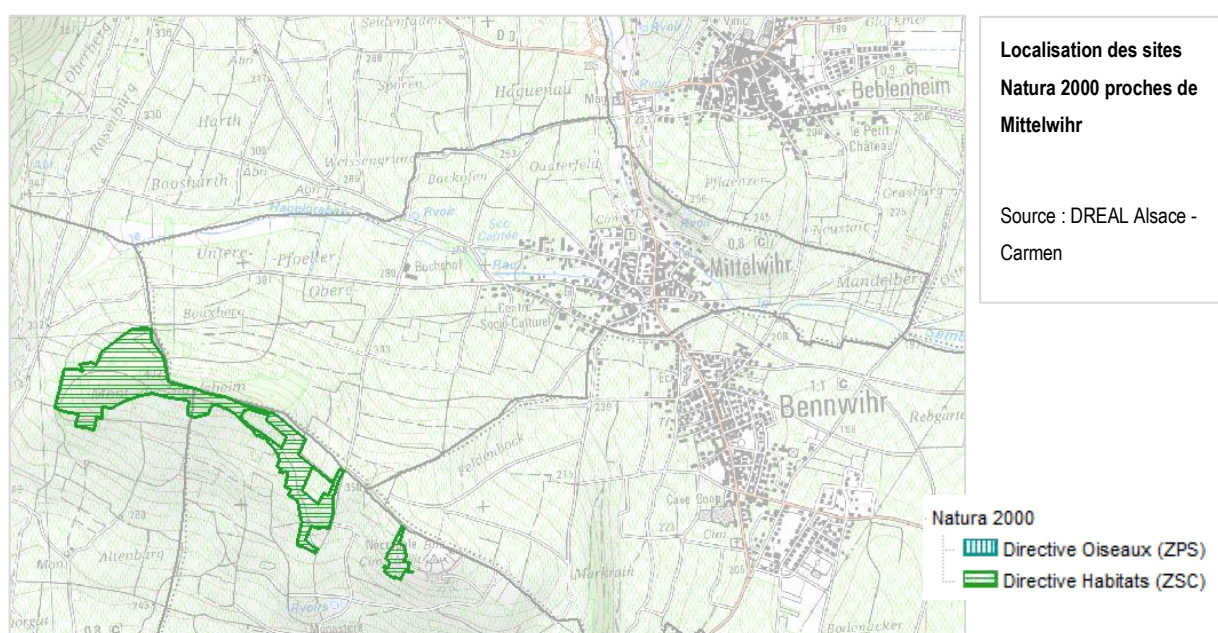
- Les zones de protection spéciales (ZPS) au titre de la directive européenne « Oiseaux » du 2 avril 1979. Ces zones sont particulièrement appropriées à la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la directive, ou servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones relais, au cours de leur migration, à d'autres espèces d'oiseaux que les précédentes ;
- Les zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de directive européenne « Habitats » du 21 mai 1992. Ces zones visent la conservation des habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la directive.

Comme indiqué par l'arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 collines sous-vosgiennes, la commune de Mittelwihr ne fait pas partie du périmètre. Le site se trouve néanmoins à proximité immédiate de la limite communale.

FR4201806 : Collines sous-vosgiennes, zone spéciale de conservation, directive Habitats

Les collines sous-vosgiennes, d'une altitude moyenne de 300 mètres, constituent un liseré calcaire, d'orientation nord-sud, entre la montagne vosgienne siliceuse et la plaine rhénane alluvionnaire. Elles sont caractérisées par la nature du substrat : sols superficiels sur dalle calcaire triasique, compacte et filtrante, climat faiblement pluvieux (entre 650 et 750 mm d'eau par an en moyenne) et chaud (9°C en moyenne). Ces conditions sont favorables à l'installation d'une faune et d'une flore thermophiles, voire xérophiles, originales dans le contexte régional et très diversifiées, en limite d'aire de répartition. Le site associe une végétation méditerranéenne (orchidées, *Artemisia alba*, *Lacerta viridis*...) et pontique (éléments de la chênaie pubescente, *Dictamnus albus*, *Stippa pennata*...).

Le site est constitué à 52% de pelouses sèches, steppes, à 38% de forêts caducifoliées, à 7% de prairies semi-naturelles humides et prairies mésophiles améliorées, à 1% de roches et éboulis, à 1% de landes, broussailles, recrus, maquis, garrigues et phrygana, et 1% de forêts de résineux.



Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

L'inventaire ZNIEFF établi au plan national n'a pas de portée réglementaire directe. Toutefois, les intérêts scientifiques qu'il recense constituent un enjeu environnemental de niveau supra-communal qui doit être pris en compte au cours de l'élaboration du PLU. Il existe deux types de ZNIEFF :

Zone de type 1 : Ce sont des secteurs d'une superficie généralement limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares remarquables du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.

Zone de type 2 : Ce sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau...) riches et peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

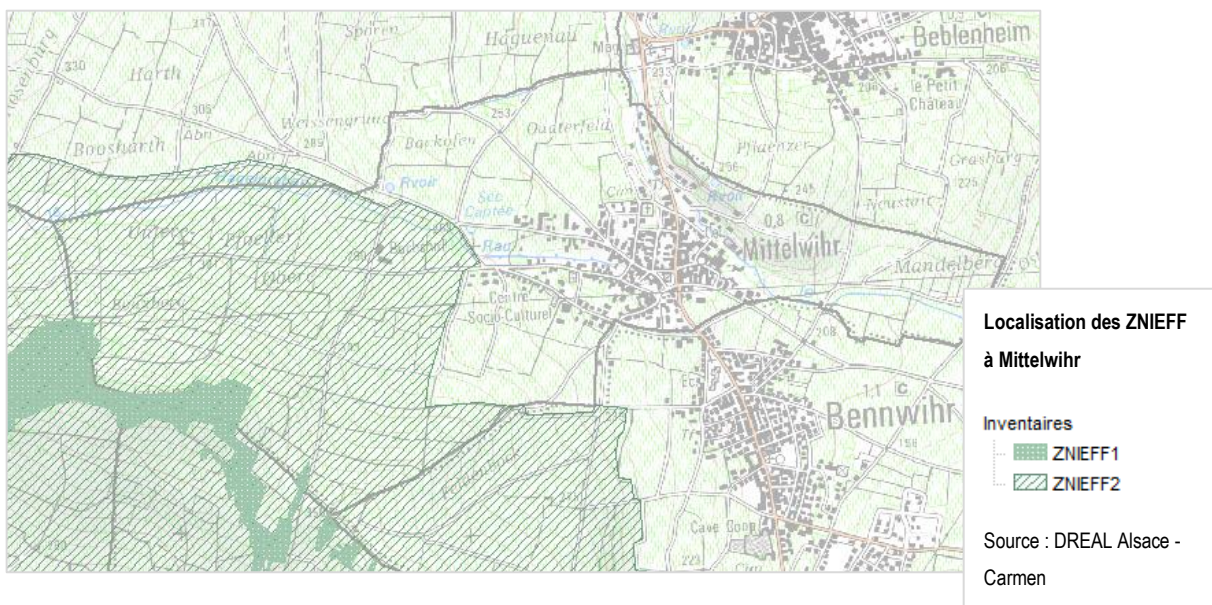
Le territoire de Mittelwihr est concerné par les ZNIEFF suivantes :

ZNIEFF de type 1 : 420030073 : Pelouses et forêts thermophiles du Mont de Sigolsheim

Le site est géré par le Conservatoire des Sites Alsaciens dans le cadre d'une convention avec la commune de Sigolsheim (bail civil). La forêt communale est valorisée et bénéficie du Régime Forestier. Les activités de loisirs se concentrent au niveau de la Nécropole qui reste le principal point d'attraction du public. Le site est parcouru en bordure sur la base d'un sentier de randonnée du Club Vosgien. La zone est majoritairement propriété communale (commune de Sigolsheim).

ZNIEFF de type 2 : 420030074 : Colline calcaire du Mont de Sigolsheim et ruisseau du Hagelgraben

La principale activité humaine sur la colline est viticole qui est classée AOC pour partie, vient ensuite l'activité touristique et culturelle liée au lieu de mémoire (nécropole). Un important réseau de chemins ruraux et viticoles favorise l'accès aux pelouses (développement de pratiques motorisées sur les collines). L'ensemble de la colline se situe dans les périmètres de co-visibilité de monuments historiques classés ou inscrits (fortifications ou châteaux de Kienzthheim, église et chapelle de Sigolsheim). La présence d'un site de mémoire (nécropole nationale) confirme la vocation culturelle d'une partie de la colline et participe indirectement à sa protection (en termes de vocation). A l'exception des forêts, des pelouses et de l'emprise de la nécropole, route et accès inclus, le foncier sur cette ZNIEFF est privé (vocation viticole).

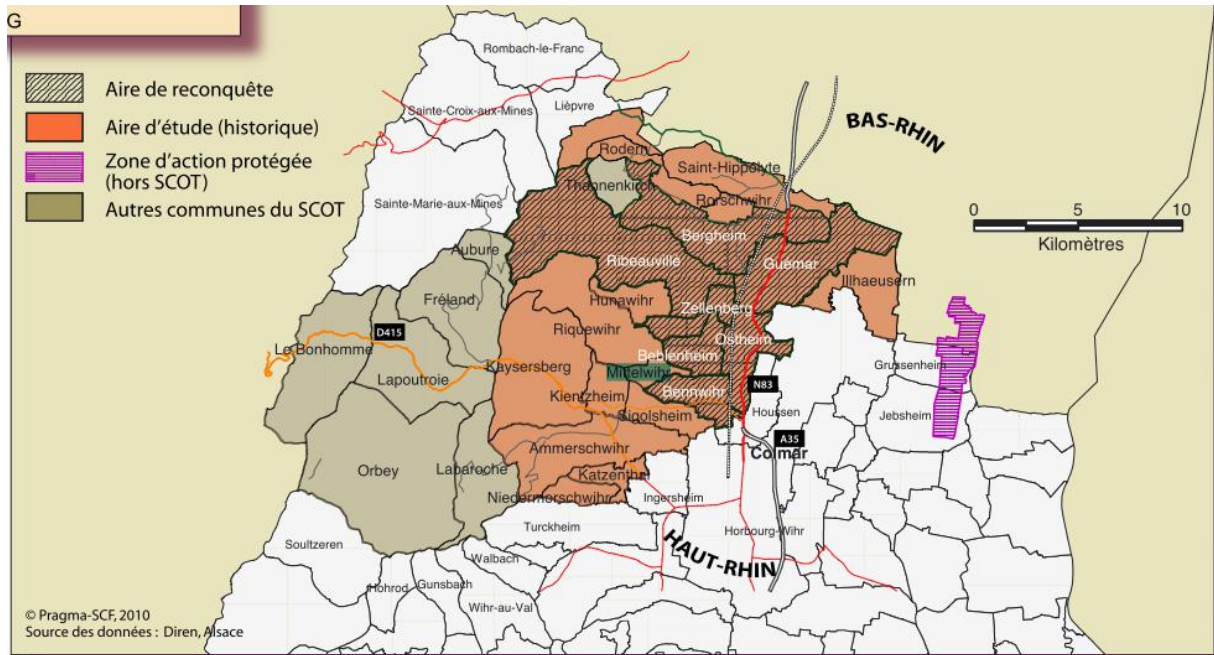


Aire historique du Grand Hamster

Le Grand Hamster d'Alsace (ou hamster commun, *Cricetus cricetus*) fait partie des espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte conformément à la Directive Habitats du 21 mai 1992.

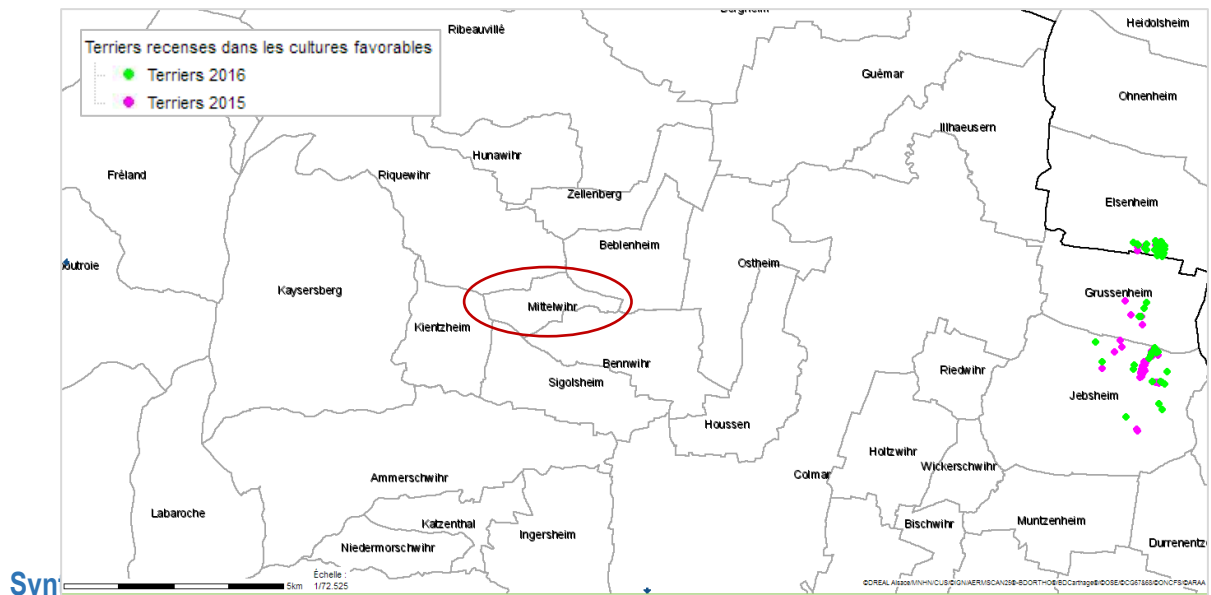
La commune de Mittelwihr se situe dans l'aire d'étude (historique) du Grand Hamster.

Localement, le territoire communal est identifié comme défavorable pour l'habitat du Grand Hamster et ne fait pas partie de la zone de reconquête de l'espèce. L'habitat privilégié du Grand Hamster se compose de sols de loess ou à dominance limoneuse profonds non inondables, de champs cultivés de blé, orge, trèfle, luzerne et d'un maillage fin de cultures. Hors le territoire de Mittelwihr est dominé par le vignoble.



Source : SCOT Montagne, Vignoble et Ried

Les terriers recensés en 2015 et 2016 sont situés à plus de 11 km de la limite communale de Mittelwihr, à l'est, dans la plaine d'Alsace où l'habitat est favorable à l'espèce.



Zones humides	Zones à dominante humide (boisements, prairies) très localisées
Trame Verte et Bleue	Objectif de remise en bon état du cours d'eau du Sembach

Natura 2000	Site Natura 2000 le plus proche : FR4201806 : Collines sous-vosgiennes, zone spéciale de conservation, directive Habitats
ZNIEFF	ZNIEFF de type 1 : 420030073 : Pelouses et forêts thermophiles du Mont de Sigolsheim ZNIEFF de type 2 : 420030074 : Colline calcaire du Mont de Sigolsheim et ruisseau du Hagelgraben

Ressources et énergies

Potentiel géothermique

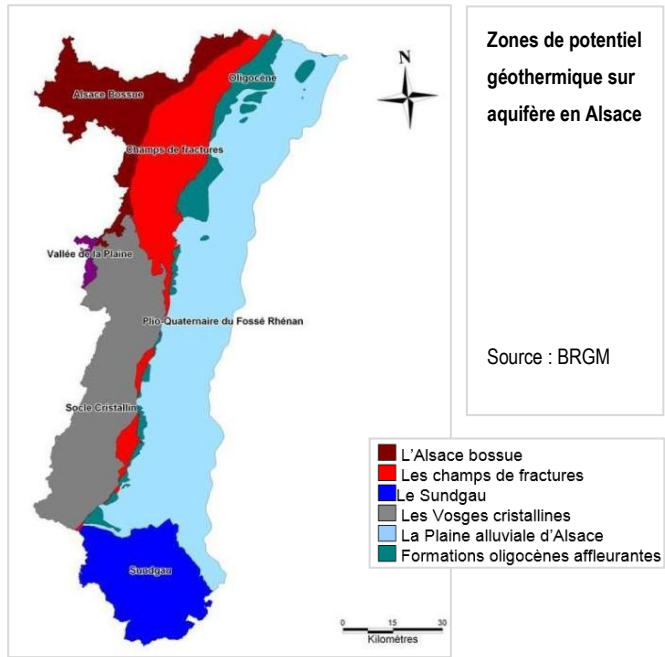
Géothermie haute, moyenne et basse énergie

Le potentiel est localisé en Alsace du nord et nécessite, pour être exploitable, un captage en profondeur et dans une zone faillée.

Géothermie très basse énergie

Globalement, l'Alsace est particulièrement favorisée par la présence de la nappe alluviale rhénane qui est l'une des plus importantes réserves en eau souterraine d'Europe.

Le secteur des champs de fracture, comprenant le territoire de Mittelwihr, en bordure de la plaine d'Alsace, est constitué de zones géologiquement et hydrogéologiquement complexes aux potentialités variables. Ces zones fracturées demandent également des applications géothermiques bien encadrées en raison des risques liés aux aquifères captifs.



Zones de potentiel géothermique sur aquifère en Alsace

Source : BRGM



Systèmes aquifères à Mittelwihr

Source : DREAL Alsace - Carmen

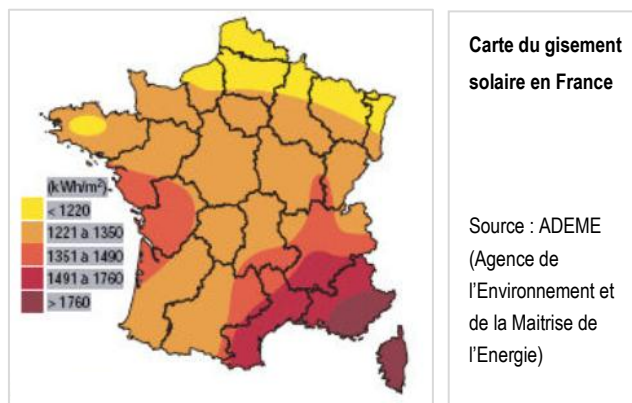
- Ensemble très complexe, très faillé, à réservoirs très locaux dans des couches perméables alternant avec des couches imperméables
- Zone à prédominance argileuse (essentiellement Muschelkalk inférieur et moyen)

Aquifère : formation géologique, continue ou discontinue, contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables et capable de la restituer naturellement ou par exploitation.

Potentiel solaire

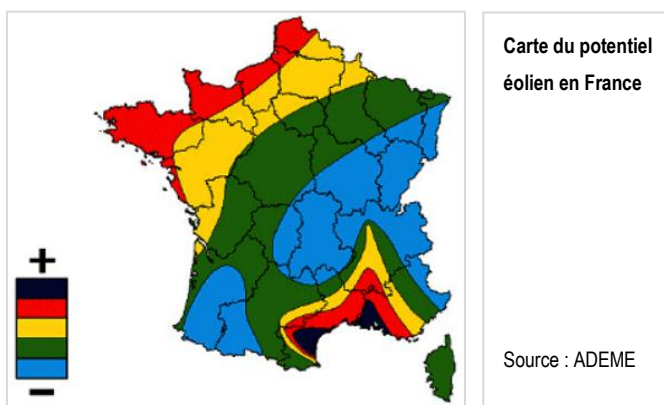
Le gisement solaire est relativement faible en Alsace, comparé à d'autres régions françaises. Toutefois, le potentiel solaire existe.

Localement, la présence de reliefs sur le territoire de Mittelwihr créé des secteurs plus ou moins bien exposés au potentiel solaire.



Potentiel éolien

Comme l'indique la carte ci-dessous, comparé à d'autres régions françaises, le potentiel éolien est relativement faible en Alsace mais pas dépourvu de possibilités.

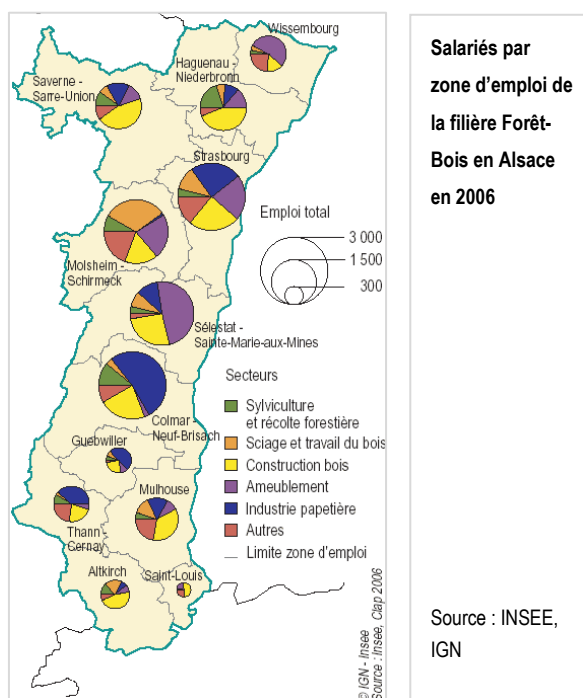


D'après le Schéma Régional Eolien (SRE) de juin 2012, issu du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en Alsace, la commune de Mittelwihr ne fait pas partie de la liste des territoires comprenant une zone potentiellement favorable au développement de l'éolien.

Energie bois

Les massifs forestiers constituent une ressource énergétique et un patrimoine économique, écologique et social. Une gestion raisonnée permet à la forêt de produire un matériau noble et renouvelable tout en assurant la protection des sols, des eaux (action d'infiltration et lutte contre l'érosion) et des paysages. Le bois peut notamment servir de matériau de construction et de système de chauffage. Il est également utilisé dans l'industrie de l'ameublement, et l'industrie papetière.

Sur le secteur de Colmar-Neuf Brisach (incluant le territoire de Mittelwihr), la filière Forêt-Bois se caractérise par une forte prépondérance de l'industrie papetière puis dans une moindre mesure la construction bois.



Localement, la surface boisée à Mittelwihr est très faible. Elle est située au sud-ouest du ban communal et fait partie du massif du Mont de Sigolsheim. Les parcelles boisées présentes sur le ban de Mittelwihr représentent environ 3,5 ha.

▀ Risques naturels

Inondation

Risque d'inondation par débordement de cours d'eau

Contexte national :

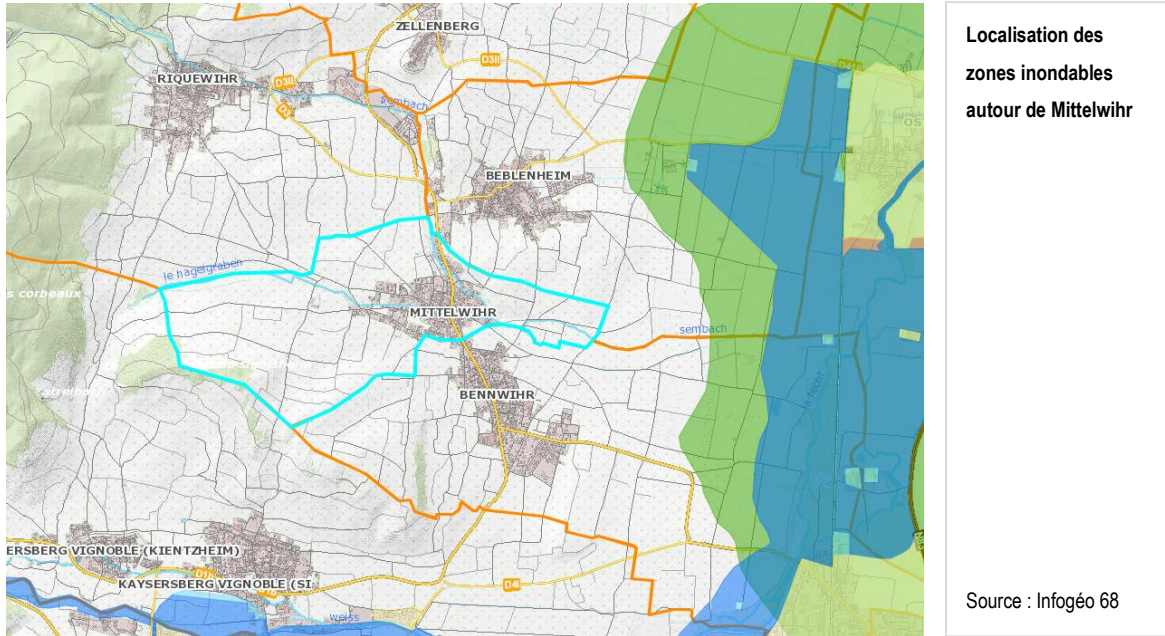
La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI), arrêtée le 7 octobre 2014, poursuit les trois objectifs suivants :

- Augmenter la sécurité des populations exposées ;
- Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation ;
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

En déclinaison de cette stratégie nationale, un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) doit être élaboré sur chaque district sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin. Le PGRI Rhin-Meuse est applicable pour la période 2016-2021.

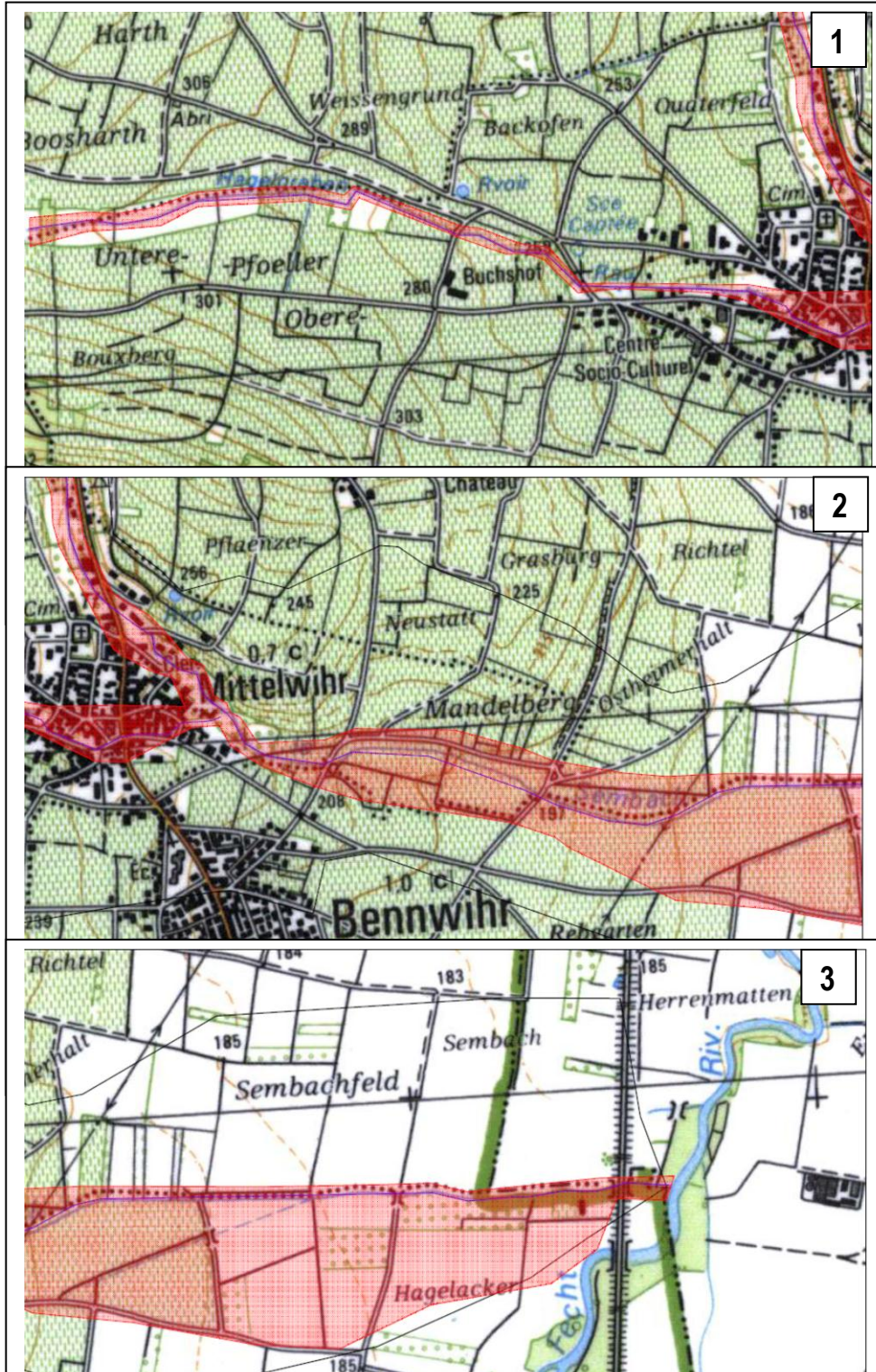
Contexte local :

Le territoire de Mittelwihr n'est pas concerné par la présence de zones inondables identifiées.



Toutefois, la commune est concernée par un risque de crue centennale du Hagelgraben et de crue aléatoire du Sembach.

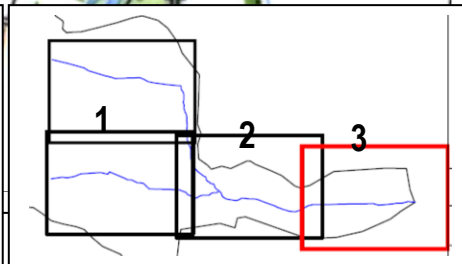
En raison des caractéristiques topographiques du territoire, la commune est également concernée par un risque d'inondation par ruissellement et coulée de boue.



— Sembach et Hagelgraben
 Limite du bassin versant
 Limite de la zone inondable pour une crue centennale

N

SYNDICAT D'AMÉLIORATION ET DE CURAGE DU SEMBACH		
hydratéc ASCOINT	Etude globale d'aménagement du bassin versant du Sembach	20/12/2010
Carte des zones inondable par une crue centennale		Fait par : MZO



A ce titre, la commune de Mittelwihr est concernée par les dispositions du PGRI Rhin, et notamment la disposition 20 qui vise à préserver les zones d'expansion des crues en milieu non urbanisé et ne pas augmenter les enjeux en zone inondable

« Cet objectif vise à protéger les zones d'expansion des crues en milieu non urbanisé, nécessaires à l'écrêtement des crues majeures et au fonctionnement naturel des cours d'eau.

Il vise également à ne pas augmenter les dommages aux biens et aux personnes en zone d'aléa fort.....

...La disposition 20 énonce les principes généraux d'aménagement des zones à risques d'inondation, avec en particulier l'interdiction de construire en zone d'expansion des crues en milieu non urbanisé, l'interdiction de construire en zone d'aléa fort, et la limitation de nouveaux établissements sensibles en zone inondable par la crue de référence. »

Disposition 20

Cette disposition énonce les grands principes d'aménagement en zone inondable par la crue de référence :

- Les zones d'expansion des crues à préserver sont les secteurs inondables non urbanisés. Durant les crues, un volume d'eau important peut y être stocké. Le caractère urbanisé ou non de l'espace s'apprécie au regard de la réalité physique de l'occupation du sol, comme énoncé à la [disposition 17](#).

Ces zones ont vocation à être préservées dans les PPRi et les documents d'urbanisme, pour la crue de référence, en y interdisant les constructions nouvelles, les remblaiements au dessus du terrain naturel et les endiguements.

- Les zones d'aléa fort sont caractérisées, pour la crue de référence, par des vitesses d'écoulement rapides⁸ ou par des hauteurs d'eau importantes⁹.

Ces secteurs où les populations sont particulièrement exposées doivent être préservés de tout nouvel aménagement ou construction.

Ainsi, en zone d'aléa fort pour la crue de référence, les constructions nouvelles sont interdites.

- La construction de nouveaux établissements sensibles en zone inondable par la crue de référence doit être évitée.
- En secteur urbanisé, en dehors des zones d'aléa fort pour la crue de référence, l'urbanisation peut s'envisager si elle n'est pas de nature à aggraver la vulnérabilité des personnes et des biens, sous réserve du respect des [dispositions 27 et 28](#).

Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021 – Bassin RHIN

L'objectif porté par le PGRI est de réduire la vulnérabilité des enjeux par des opérations sur le bâti existant et par la prise en compte du risque inondations dans les constructions nouvelles au sein de la zone inondable identifiée pour la crue de référence

Disposition 27

Lorsque des constructions nouvelles sont autorisées en zone inondable :

- des mesures compensatoires et/ou correctrices sont prescrites afin de ne pas aggraver l'aléa en aval ou en amont de la construction ; l'efficacité de ces mesures est évaluée par une étude globale, la responsabilité de leur mise en œuvre pourra incomber à la collectivité / aux collectivités concernée(s).
- des prescriptions visant à réduire au maximum la vulnérabilité du bâtiment en question sont définies.

a) Elles visent à imposer notamment :

- le premier niveau de plancher habitable implanté au dessus de la cote de référence, elle-même augmentée d'une marge de sécurité ;
- l'installation des équipements vulnérables au dessus de la cote de référence, elle-même augmentée d'une marge de sécurité.

Cette marge de sécurité doit permettre de prendre en compte les phénomènes de remous et les incertitudes des modèles mathématiques, en particulier pour les constructions présentant un fort enjeu. **A l'occasion de l'élaboration de tout nouveau PPRi ou lors de leur révision, cette marge de sécurité pourra prendre en compte l'évolution prévisible de la cote de référence liée aux effets du changement climatique.** De l'ordre de 30 cm en l'absence d'étude spécifique, cette marge de sécurité pourra être redéfinie si des études locales permettent d'évaluer l'impact du changement climatique sur la cote de référence du cours d'eau.

b) Elles pourront imposer :

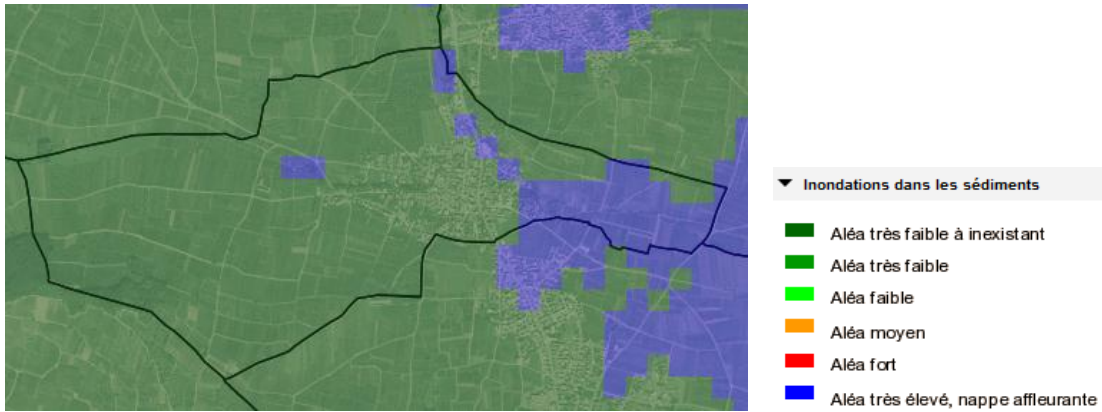
- l'interdiction de réaliser des niveaux enterrés ;
- la construction sur pilotis ou vide sanitaire ouvert, voire sur des remblais limités au strict nécessaire et compensés pour maintenir le même volume d'expansion des crues ;
- toute prescription constructive ayant pour finalité la réduction de la vulnérabilité du bâtiment ou de l'activité. Des prescriptions supplémentaires pourront donc porter sur l'implantation du bâtiment, la protection du réseau électrique, l'emploi de matériaux insensibles à l'eau, la mise à l'abri de matériels fragiles dangereux ou polluants en cas d'immersion, l'installation d'équipements adaptés (pompes notamment). Les approches innovantes de la prise en compte du risque pourront être encouragées (nouveaux modes constructifs par exemple).

Disposition 28

Les extensions limitées de constructions ou activités existantes (mentionnées à la **disposition 21**) ne doivent pas aggraver la sécurité des personnes et la vulnérabilité des biens et des activités.

Risque inondation par remontée de la nappe phréatique

Le risque d'inondation dans les sédiments (par remontée de la nappe) est globalement très faible sur le territoire communal, excepté le long du Sembach et à l'extrémité Est du ban communal où l'aléa est très élevé.



Inondation dans les sédiments à Mittelwihr

Source : Infoterre - BRGM

Risques de mouvement de terrain

Mouvements de terrain répertoriés

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique. Parmi ces différents phénomènes observés, on distingue :

- Les affaissements et effondrements de cavités
- Les chute de pierre et éboulements
- Les glissements de terrain
- Les avancées de dune
- Les modifications des berges de cours d'eau et du littoral
- Les tassements de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydratation des sols

Les mouvements de terrain peuvent être regroupés en deux catégories :

- Les processus lents et continus tels que les affaissements, tassements, etc.
- Les événements rapides et discontinus tels que les effondrements, éboulements, chutes de pierres, etc.

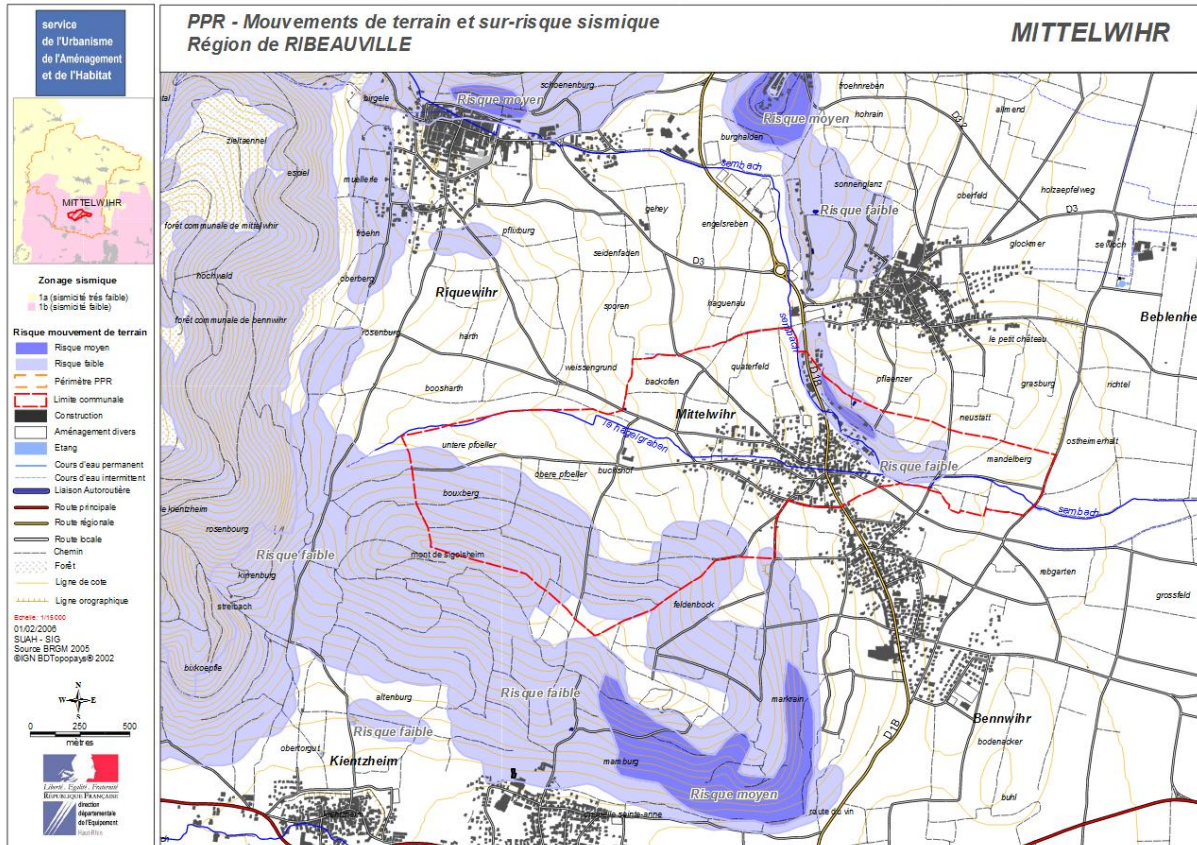
Le territoire de Mittelwihr est principalement concerné par le risque de glissement de terrain et l'aléa retrait-gonflement des sols argileux.

La commune est concernée par le **plan de prévention des risques naturels (PPRn) de la région de Ribeauvillé approuvé par arrêté n°2007-0361 du 5 février 2007**.

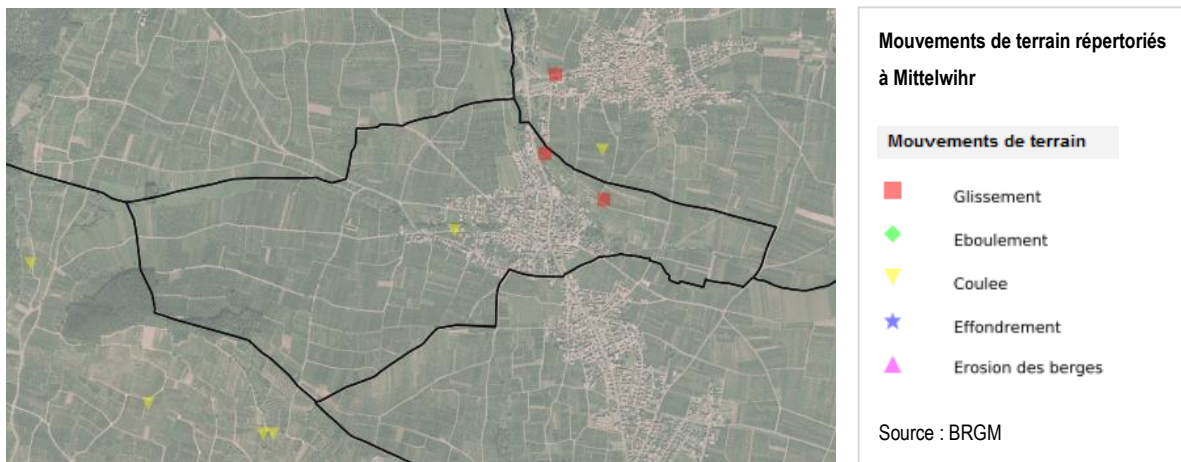
Plan de prévention des risques naturels

Bassin de risque	Plan	Aléa	Prescrit le / Prorogé le	Enquêté le	Appliqué par anticipation le / Approuvé le	Modifié le/ Revisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit le / Annulé le / Abrogé le
	PPRn	Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)						
	PPRn	Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs	22/12/2000 / -	-	- / 05/02/2007	-	-	- / - / -
		Mouvement de terrain - Effondrement						
		Mouvement de terrain - Glissement de terrain						
		Mouvement de terrain - Tassements différentiels						

Source : Prim.net



Glissement de terrain



Mouvements de terrain répertoriés à Mittelwihr par le BRGM :

- Coulee en 1984, cause anthropique et naturelle (pluie, érosion)
- Glissement en 1950, en face de la station essence, cause inconnue

- Glissement en 1950, colline du Pflaenzer, cause inconnue
- Coulée en 1989, cause naturelle (pluie, végétation, érosion)

Retrait-gonflement des sols argileux

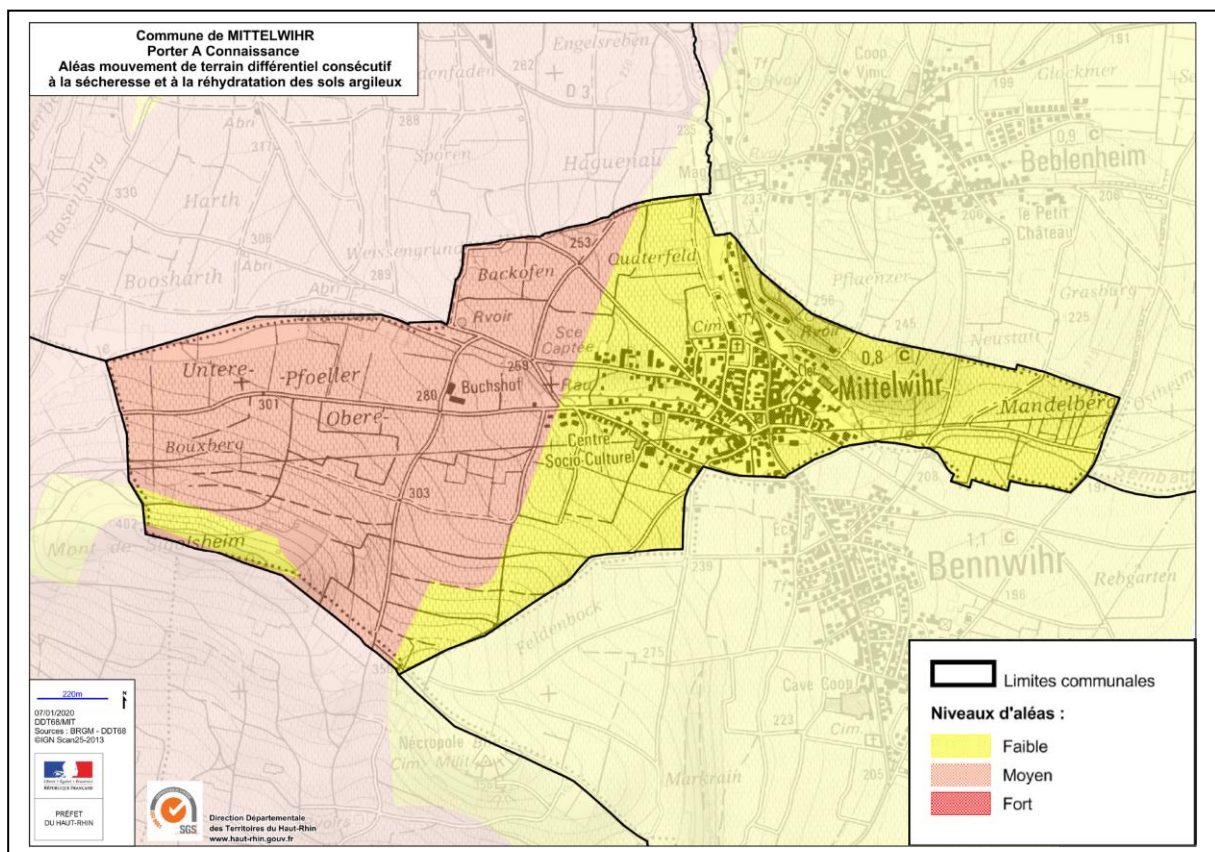
Le retrait-gonflement des sols argileux concerne la France dans son ensemble et constitue le deuxième poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles après les inondations. Les matières argileuses se modifient en fonction de la teneur en eau, passant d'un état dur et sec à un état mou et plastique. Ceci induit des variations de volume des sols, avec des amplitudes plus ou moins importantes. Le sol situé sous les maisons étant protégé de l'évaporation, il se produit une différence avec les sols à l'air libre. Peuvent alors apparaître sur les constructions, des fissures, des décollements entre éléments jointifs ou des dislocations de dallages.

La carte d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel identifie quatre catégories de zones :

- Zones d'exposition forte : ces zones correspondent à formations essentiellement argileuses, épaisses et continues, où les minéraux argileux gonflants sont largement majoritaires ;
- Zones d'exposition moyenne : formations argileuses minces ou discontinues, présentant un terme argileux non prédominant, où les minéraux argileux gonflants sont en proportion équilibrée ;
- Zones d'exposition faible : formations non argileuses mais contenant localement des passées ou des poches argileuses, où les minéraux argileux gonflants sont minoritaires ;
- Zones d'exposition nulles : correspondent aux zones qui ne se situent dans aucun des trois zones précédentes

Le territoire Mittelwihr est concerné par un aléa retrait-gonflement des sols argileux faible à moyen.

Le village dans ses limites actuelles se trouve en secteur de niveaux d'aléas faible en partie ouest du ban communal. En partie est du ban communal, c'est un ensemble de niveaux d'aléas moyen qui est identifié.



A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article 68 de la Loi ELAN, dans les zones classées en aléa moyen ou fort, une étude géotechnique est désormais obligatoire avant toute construction.

- Toute vente de terrain non bâti situé dans une zone d'aléa fort ou moyen et sur lequel la construction d'une maison individuelle comprenant un ou deux logements est autorisée nécessitera l'établissement préalable d'une étude géotechnique à la charge du vendeur (annexée à la promesse de vente ou à défaut de promesse, à l'acte authentique).
- Toute vente de terrain bâti situé dans une zone d'aléa fort ou moyen et sur lequel l'acquéreur souhaite construire ou étendre une construction (plus de 20m²) doit être informé qu'une étude géotechnique devra être établie à la conception du projet.

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	08/08/1984	08/08/1984	16/10/1984	24/10/1984
Inondations et coulées de boue	12/06/1988	12/06/1988	19/10/1988	03/11/1988
Inondations et coulées de boue	10/07/1989	11/07/1989	05/12/1989	13/12/1989
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	20/06/2007	20/06/2007	22/11/2007	25/11/2007
Inondations et coulées de boue	30/05/2008	30/05/2008	07/08/2008	13/08/2008

Source : Prim.net

Risque minier

Le territoire de Mittelwihr n'est pas concerné par un risque minier.

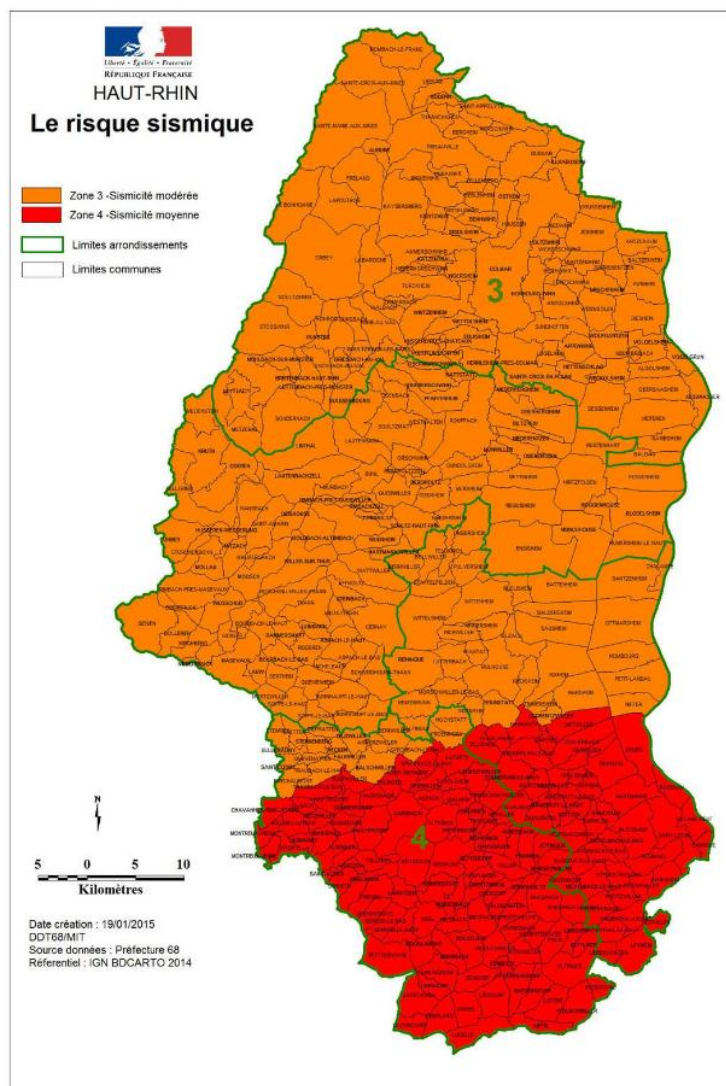
Risque sismique

Le Haut-Rhin est entièrement concerné par la réglementation parasismique.

La commune de Mittelwihr est située en zone 3 (sur une échelle allant de 1 à 5) correspondant à une sismicité modérée.

La commune est concernée par les décrets n°2010-1254 du 22/10/2010 relatifs à la prévention du risque sismique et n°2010-1255 du 22/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français qui sont applicables depuis le 1^{er} mai 2011.

La principale mesure de protection contre le risque sismique est l'application des normes de construction parasismiques définies notamment par la loi du 22 juillet 1987.



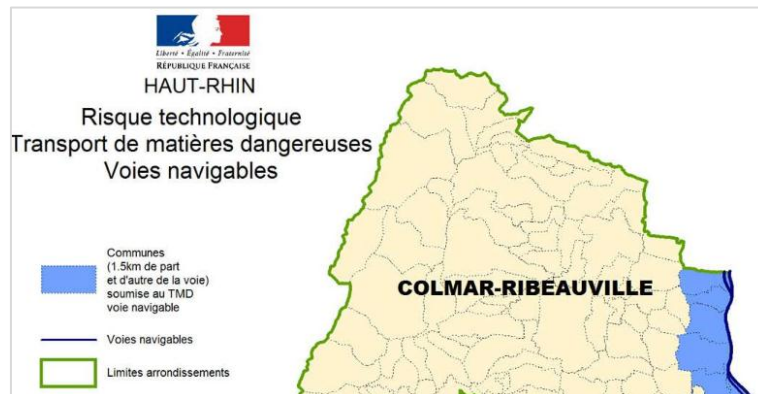
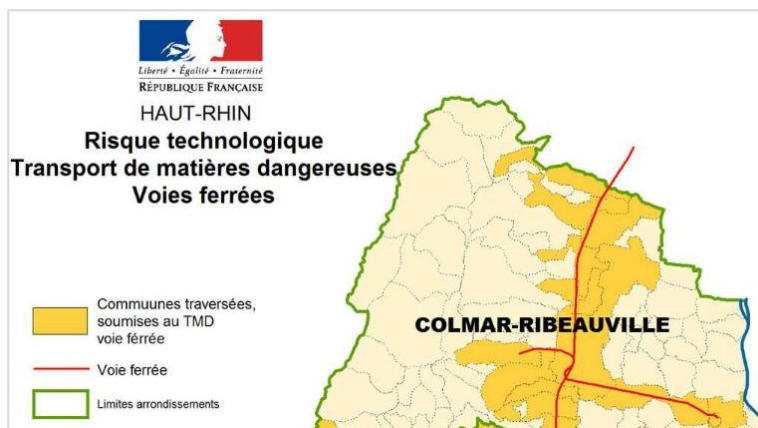
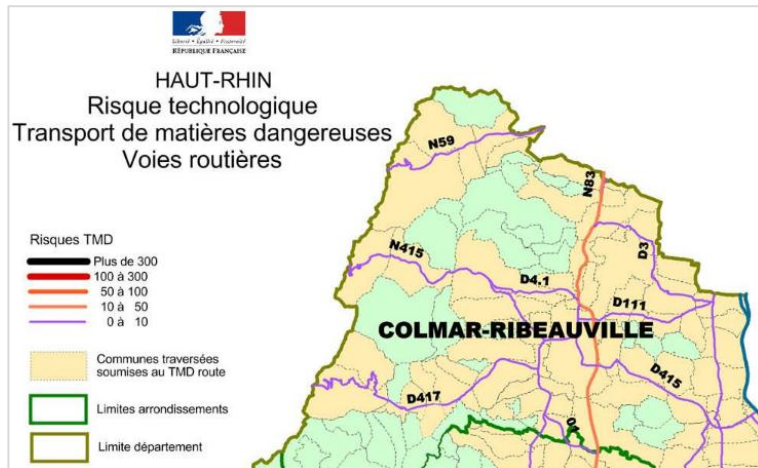
Synthèse des risques naturels

Risque d'inondation	En cas de crue centennale du Hagelgraben et de crues aléatoires du Sembach Par ruissellement et coulée de boues Inondation dans les sédiments le long du Sembach et à l'est du ban communal
Risque de mouvement de terrain	PPRn approuvé le 5 février 2007 Risque de coulées de boues Aléa retrait-gonflement des sols argileux faible à moyen
Risque minier	Néant
Risque sismique	Zone 3 – risque modéré

Risques technologiques

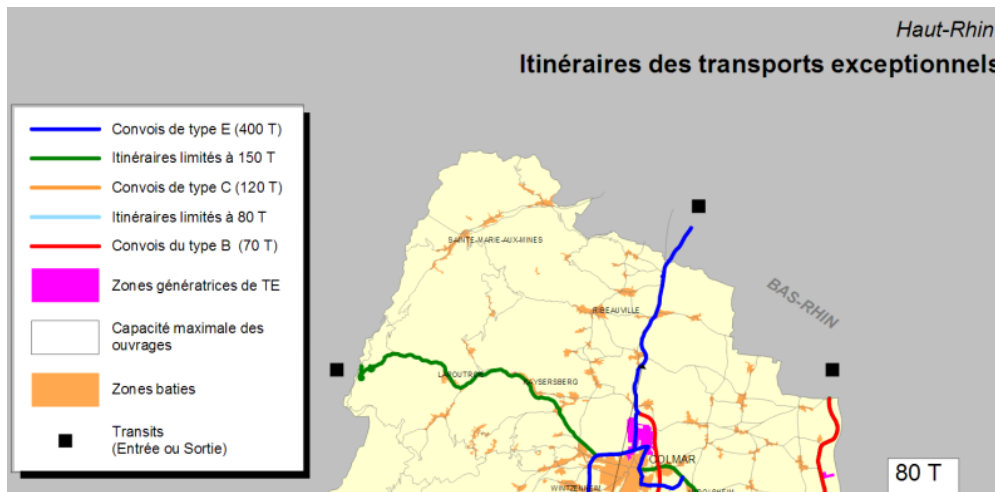
Transport de matières dangereuses

Le territoire de Mittelwihr n'est pas concerné par le risque de transport de matières dangereuses que ce soit par voie routière, ferrée, navigable ou par canalisations.



Transport exceptionnel

Un transport exceptionnel concerne la circulation en convoi exceptionnel de marchandises, engins ou véhicules dont les dimensions ou le poids dépassent les limites réglementaires et sont susceptibles de gêner la circulation ou de provoquer des accidents. Le territoire de Mittelwihr n'est pas traversé par un itinéraire de transports exceptionnels (source : préfecture du Haut-Rhin).



Sites industriels

La base de données sur les sites industriels et activités de service (BASIAS) permet d'informer sur une possible pollution des sols du fait des activités industrielles présentes ou passées.

Aucun site n'est répertorié sur le territoire de Mittelwihr.

Sites et sols pollués

Aucun site n'est répertorié par la base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) BASOL sur le ban communal de Mittelwihr.

Installations classées

Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement.

Aucune installation classée n'est présente sur le territoire de Mittelwihr (source : base de données des installations classées – Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer).

Synthèse des risques technologiques

Transport de matières dangereuses	Néant
Site industriel	Néant
Sites et sols pollués	Néant
Installations classées	Néant

Nuisances

Nuisances acoustiques

Infrastructures de transports aériennes

Le territoire de Mittelwihr n'est pas concerné par le plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Colmar-Houssen. A noter que la commune voisine de Bennwihr est quant à elle concernée.

Infrastructures de transports terrestres

Le trafic routier sur la RD1b est relativement important (plus de 12 000 véhicules par jour). Cet axe traverse le village de Mittelwihr et peut être source de nuisances sonores pour les habitations situées à proximité.

Activité industrielle

Néant.

Nuisances visuelles

Néant.

Nuisances olfactives

Néant.

Santé publique

Qualité de l'air

Selon l'ASPA Alsace (association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique), la qualité de l'air aux alentours de Colmar, est le plus souvent bonne (indices 3 ou 4 sur une échelle allant de 1 à 10).

D'après les relevés effectués entre 2007 et 2015, la qualité de l'air est, en règle générale, particulièrement bonne entre septembre et janvier (indices 1 à 3). Cependant, elle peut être médiocre à mauvaise (indices 6 à 9) lors de pics de pollution, comme par exemple en décembre 2007, janvier 2009, juillet 2010, février et mars 2013, mars 2014, février 2015.

Alimentation en eau potable et qualité de l'eau

Les communes de Bennwihr et Mittelwihr du SIAEP de Beblenheim sont alimentées en eau par un forage du Syndicat mixte du Niederwal déclaré d'utilité publique le 26/06/1998 et disposant de périmètres de protection.

En 2015, 15 prélèvements ont été effectués et analysés par le laboratoire agréé par le ministère de la santé. Les résultats révèlent que l'eau distribuée sur ce territoire est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cf. résultats détaillés page suivante – Fiche ARS



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015

SIAEP de BEBLENHEIM

Communes de BENNWIHR et MITTELWIHR



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujet
14 rue du Maréchal Juin
F-67054 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Créditphoto : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

Les communes de BENNWIHR et MITTELWIHR du SIAEP de BEBLENHEIM (1901 habitants)⁽¹⁾ sont alimentées en eau par le forage du Syndicat Mixte du Niederwald. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 26/06/1998 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est traitée par javellisation avant sa distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

15 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 15 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 29,4°f (degré français)
- pH : 7,8

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très dure (très calcaire).
Eau à l'équilibre.

NITRATES

- Teneur moyenne : 14,2 mg/l
- Teneur maximale : 15,0 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 130,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 30,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau distribuée par le SIAEP de BEBLENHEIM sur les communes de BENNWIHR et MITTELWIHR est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Enjeux environnementaux

Paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une coupure verte entre les villages de Mittelwihr et de Beblenheim • Assurer un traitement qualitatif des franges urbaines du village • Eviter le mitage de l'espace agricole et du Mandelberg • Préserver les points de vue sur le vignoble • Préserver la végétation le long des cours d'eau
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les espaces boisés situés au sud-ouest du ban communal faisant partie du Mont de Sigolsheim • Préserver les ripisylves et boisements présents le long du Hagelgraben et du Sembach • Favoriser le maintien et le développement d'espaces verts et de jardins au sein du village et sur ses franges • Préserver les espaces de prairies situés au nord-ouest du ban communal • Préserver les amandiers du Mandelberg
Risques et nuisances	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les risques naturels (mouvement de terrain, inondation) • Prendre en compte les nuisances sonores liées au trafic routier sur la route du Vin
Ressources et énergies	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la ressource forestière • Encourager l'exploitation du potentiel solaire
Santé publique	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la diminution du trafic routier pour limiter la pollution atmosphérique • Assurer un approvisionnement satisfaisant en eau potable aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif

Synthèse – BESOINS IDENTIFIES AU REGARD DU DIAGNOSTIC, DE L'ETAT INITIAL ET DES OBJECTIFS DE LA COMMUNE

▀ Besoins en matière de développement économique, commerce, équipements et services

Constat : Le village dispose d'une offre en commerces et services, non complète, mais répondant à des besoins de proximité. Le tissu artisanal est également présent. Des exploitants viticoles sont implantés à l'intérieur du village.

Besoins :

- **Maintenir et développer l'offre en commerces et services de proximité,**
- **Maintenir l'activité viticole dans le village,**
- **Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les aménagements.**

▀ Besoins en matière de surfaces et de développement agricoles

Constat : Une grande partie du ban communal est consacrée au vignoble, notamment AOC et AOC Grand Cru Mandelberg, et l'on dénombre une quarantaine d'exploitants viticoles dans le village. La viticulture marque l'identité de Mittelwihr et participe largement à l'économie locale, notamment au tourisme.

Besoins :

- **Préserver les parcelles viticoles, en particulier celles classées AOC Grand Cru, et permettre le maintien et le développement des exploitations au sein du village et sur le site du Bouxhof.**
- **Empêcher le mitage urbain de l'espace viticole.**

▀ Besoins en matière de développement forestier

Constat : Une partie du massif forestier du Mont de Sigolsheim est présente au sud-ouest du ban communal de Mittelwihr.

Besoin :

- **Préserver les espaces boisés du Mont de Sigolsheim.**

▀ Besoins en matière de transports

Constat : La commune est desservie par une ligne de bus régulière. L'offre en stationnement est relativement peu développée, tout particulièrement l'offre pour les vélos.

Besoin :

- **Maintenir voire développer la desserte en bus.**
- **Développer l'offre de stationnement pour les vélos (déplacements doux, tourisme...)**

▀ Besoins en matière d'aménagement de l'espace

Constat : Le village de Mittelwihr présente une morphologie de village-tas, avec un bâti groupé. Au fil du temps, des extensions linéaires se sont formées vers l'ouest le long des axes de circulation. Une conurbation existe entre le tissu bâti de Mittelwihr et celui de Bennwihr. La densité résidentielle produite sur la commune au cours des dix dernières années est en moyenne de 20 logements/ha.

Besoin :

- **Eviter la formation d'une conurbation au nord avec Beblenheim pour conserver une coupure verte,**
- **Améliorer la densité résidentielle moyenne, pour atteindre l'objectif du SCoT, soit 25 logements/ha**
- **Mobiliser une superficie d'environ 2,7 ha en extension à destination de l'habitat en complément du renouvellement urbain pour atteindre l'objectif démographique fixé à l'horizon 2032,**
- **Eviter l'étalement urbain sur le Mandelberg (raison paysagère, agricole et d'exposition au risque mouvement de terrain),**
- **Favoriser le développement du maillage de liaisons douces,**
- **Anticiper les besoins en stationnement lors des projets d'aménagements,**
- **Eviter le mitage de l'espace agricole et conserver une morphologie de bâti groupé,**
- **Limiter les nouveaux linéaires de contact entre espaces cultivés et extensions urbaines**
- **Permettre une occupation du sol mixte sur le site du Bouxhof pour conforter sa vocation actuelle (habitat et activité viticole et touristique).**
- **Maitriser le gabarit des nouvelles constructions pour garantir une intégration urbaine et paysagère harmonieuse au sein du village**

▀ Besoins en matière d'environnement, notamment de biodiversité

Constat : Les espaces naturels, favorables à la biodiversité locale, sont relativement peu nombreux sur le territoire de Mittelwihr mais sont importants. Il s'agit des cours d'eau du Hagelgraben et du Sembach qui forment des continuités écologiques et sont accompagnés de boisements et ripisylves. Il s'agit également des boisements du Mont de Sigolsheim faisant partie de la ZNIEFF « pelouses et forêts thermophiles du Mont de Sigolsheim ». Globalement, les collines calcaires à l'ouest du ban communal, formant également une ZNIEFF, présentent un intérêt environnemental. Un espace de prairie potentiellement humide est situé au nord-ouest du ban communal. Quelques vergers et jardins sont également présents dans ou autour du village.

Besoins :

- **Préserver les espaces à forte valeur environnementale du territoire (boisements, ripisylves, prairies, cours d'eau, vergers),**
- **Favoriser la remise en bon état du cours d'eau du Sembach.**

▀ Besoins en matière d'équilibre social de l'habitat

Constat : On constate une croissance du parc de logements à Mittelwihr, en particulier ces dernières années. Le marché immobilier est relativement fluide, avec un équilibre entre l'offre et la demande. La part des appartements est importante pour un village et elle est représentative de la proportion constatée à l'échelle intercommunale. La part des logements intermédiaires est intéressante (20% de 4 pièces en 2013) et la diversification du parc se confirme par une diminution de la part des 5 pièces ou plus ces dernières années. Les logements aidés sont assez bien représentés pour un village de cette taille.

Besoins :

- **Maintenir un équilibre dans l'offre en logements en termes de typologie, de taille et de statut d'occupation,**
- **Maitriser la croissance du parc de logements et répondre aux besoins d'une population diversifiée (jeunes ménages, familles, personnes âgées, personnes handicapées...).**